**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022**

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 17 heures 05, sous la présidence de Monsieur Patrick de Carolis, Maire d'Arles.

**Monsieur le Maire**.- La séance est ouverte. Je rappelle que la séance du Conseil est retransmise en direct sur le site Internet de la Ville. J'en profite pour saluer tous ceux qui nous suivent et qui vont suivre ce Conseil. Merci à vous tous de votre présence. Je vais demander à Sophian Norroy de faire l'appel.

*(Monsieur Sophian Norroy procède à l'appel nominal.)*

**Étaient présents :**

Monsieur Patrick de Carolis, Maire, Madame Mandy Graillon, Adjointe au Maire, Monsieur Pierre Raviol, Adjoint au Maire, Madame Sophie Aspord, Adjointe au Maire, Monsieur Sébastien Abonneau, Adjoint au Maire, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Adjointe au Maire, Monsieur Frédéric Imbert, Adjoint au Maire, Madame Claire de Causans, Adjointe au Maire, Monsieur Erick Souque, Adjoint au
Maire, Madame Sylvie Petetin, Adjointe au Maire, Monsieur Serge Meyssonnier, Adjoint au Maire, Madame Paule Birot-Valon, Adjointe au Maire, Monsieur Michel Navarro, Adjoint au Maire, Monsieur Gérard Quaix, Adjoint de quartier, Madame Eva Cardini, Adjointe de quartier, Monsieur Denis Bausch, Adjoint de quartier, Monsieur Guy Rouvière, Conseiller municipal, Monsieur Antoine Parra, Conseiller municipal, Monsieur Bruno Reynier, Conseiller municipal, Madame Carole Fort-Guintoli,
Conseillère municipale, Madame Cécile Pando, Conseillère municipale, Madame Claudine Pozzi, Conseillère municipale, Madame Sonia Echaiti, Conseillère municipale, Monsieur Silvère Bastien, Conseiller municipal, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Conseillère municipale, Madame Laure Toeschi, Conseillère municipale, Monsieur Maxime Favier, Conseiller municipal, Monsieur Emmanuel
Lescot, Conseiller municipal, Monsieur Sophian Norroy, Conseiller municipal, Madame Françoise Pams, Conseillère municipale, Madame Dominique Bonnet, Conseillère municipale, Monsieur Mohamed Rafaï, Conseiller municipal, Monsieur Nicolas Koukas, Conseiller municipal, Monsieur Cyril Girard, Conseiller municipal, Madame Virginie Maris, Conseillère municipale, Monsieur Jean-Frédéric Déjean, Conseiller municipal

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

| Mandataires : | Mandants : |
|---|---|
| Monsieur Jean-Michel Jalabert | Madame Mandy Graillon |
| Madame Sibylle Laugier-Serisanis | Monsieur Maxime Favier |
| Madame Chloé Mourisard | Madame Catherine Balguerie-Raulet |
| Madame Aurore Guibaud | Madame Laure Toeschi |
| Monsieur José Reyès | Madame Claire de Causans |
| Madame Marie Andrieu | Monsieur Mohamed Rafaï |

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Madame Sandrine Cochet, Conseillère municipale
Madame Ouided Benabdelhak, Conseillère municipale
Monsieur Xavier Gousse, Conseiller municipal

Merci, Sophian, pour cet appel.

Avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais avoir une pensée pour M. Max Gilles, Maire

historique d'Eyragues, comme vous le savez, qui s'est éteint le 17 juin des suites d'une maladie contre laquelle il se battait depuis plusieurs mois avec courage.

Je voudrais également que nous ayons une pensée pour Marwane, pour ses parents, sa famille. Vous savez que dimanche dernier, le 26 juin, un terrible drame a en effet frappé notre commune. Le jeune Marwane, qui était âgé de 15 ans seulement, a été tué par balles dans le quartier de Griffeuille, victime collatérale d'un trafic de drogues qui empoisonne depuis bien longtemps, et trop longtemps, le quotidien de nos habitants de ces quartiers. Marwane était un élève assidu et apprécié de ses professeurs, de ses camarades. Il était également passionné de sport, il jouait comme goal dans l'équipe de l'ACA. Il rêvait de devenir avocat. La folie et la barbarie de ces trafiquants de drogues l'en auront empêché. Nous sommes tous envahis par la tristesse, une tristesse infinie, car imaginer la vie d'un jeune homme brusquement stoppée à seulement 15 ans c'est tout simplement inacceptable et terrible. Aujourd'hui c'est, comme vous le savez, tout Arles qui est en deuil. J'ai souhaité que la Ville décrète un deuil municipal de quelques jours, de 3 jours, que j'ai prolongé jusqu'aux obsèques qui auront lieu demain matin. Je pense qu'Arles ne doit pas devenir un quartier périphérique de Marseille. Je parle d'Arles mais aussi d'autres communes qui sont sur notre territoire et qui, elles aussi, sont gangrenées par la drogue. J'ai, ces derniers jours, lancé un appel solennel à l'Etat pour qu'il vienne en aide aux communes, comme Arles, qui sont confrontées à cette problématique qui dépasse les compétences municipales. Cet appel, c'est l'appel du Maire d'Arles, mais c'est l'appel aussi de tous les maires et tous les collègues élus de notre territoire et des communes qui, en France, sont touchées par ce fléau. L'heure n'est pas à la polémique mais pour Marwane, pour sa famille, pour ses proches, pour ses amis, la République ne peut pas abdiquer, baisser les yeux et oublier ce qui se passe dans nos quartiers. Sans répit, nous nous consacrons à la lutte contre ceux qui empoisonnent nos quartiers, volent nos vies. Je pense que c'est ce que nous devons à Marwane et à sa famille. Et pour l'heure, je vous propose de faire une minute de silence, et je donnerai la parole à ceux qui veulent la prendre après celle-ci.

*(L'Assemblée observe une minute de silence.)*

Merci. Monsieur Koukas, vous avez souhaité prendre la parole, je vous écoute.

**Monsieur Koukas**.- Merci, Monsieur le Maire. Je voulais à mon tour dire quelques mots suite à la disparition tragique du jeune Marwane, j'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de le faire à travers un communiqué de presse, mais je voulais faire une intervention en préambule de ce Conseil municipal par rapport à ces événements que nous avons connus ces derniers jours.

Il est vrai qu'avec la multiplication des trafics de drogues toutes les communes de France sont depuis plusieurs années maintenant confrontées à une nouvelle menace, une menace d'ampleur nouvelle puisque la drogue touche de plus en plus de personnes, notamment des mineurs, et nous ne pouvons pas laisser notre jeunesse aux mains de réseaux criminels qui instrumentalisent parfois, et souvent d'ailleurs, les plus faibles comme les plus démunis. Une menace d'ampleur nouvelle puisque c'est aussi une économie mafieuse qui est générée par la drogue et qui menace, comme vous l'avez dit, la cohésion nationale. Les filières disposent de moyens de plus en plus importants au sein de chaque ville. Une menace d'ampleur nouvelle aussi parce que la drogue est de plus en plus liée aux grands réseaux de crimes organisés, de crimes internationaux, du trafic des armes jusqu'au terrorisme, avec un point commun : le recours au blanchiment d'argent et à l'économie souterraine. Alors tous les trafics doivent être combattus et la lutte contre les stupéfiants doit demeurer une priorité absolue pour la sécurité dans notre pays, dans notre département et dans notre commune.

Force est de constater, comme vous l'avez dit d'ailleurs, que depuis plusieurs années, et depuis 2 ans, on assiste à une recrudescence d'actes violents sur notre commune. En novembre 2020, des tirs de mortier à Barriol, avec un jeune garçon qui a fait 18 mois de prison. En

juillet 2021, un adolescent de 16 ans avait déjà été tué. En octobre 2021, un Marseillais a été blessé par balles en pleine journée sur le pont de la RN113. En novembre 2021, des tirs sur le quartier de la Cavalerie où un homme de moins de 25 ans a été blessé, avec d'ailleurs des séquelles qu'il porte encore aujourd'hui. En juin 2022, lors du second tour des élections législatives, des tirs devant le bureau de vote. Jusqu'au jour tragique, malheureusement, de la mort et du décès de Marwane. Mais comme je l'ai dit dans la presse, rien ne peut justifier, hier, aujourd'hui, comme demain, des réactions à la hâte et à la récupération politique qui est faite par certains de ce type d'événements qui bouleversent des familles et fragilisent des communautés et des habitants.

Notre Ville, comme elle l'a toujours fait, doit aussi mettre le paquet sur la prévention pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Le maintien de l'ordre étant, je le rappelle, comme je l'ai toujours dit d'ailleurs, la seule compétence de l'État. Il est important que nous puissions ici recevoir des ministres, comme le Ministre de l'Intérieur que vous avez reçu, mais il faut qu'ils nous entendent et il faut qu'ils puissent nous donner des moyens supplémentaires, comme les maires précédents l'ont toujours demandé et souvent eu avec difficulté.

Jusqu'en 2020, la Ville a toujours fait des efforts financiers et humains. La preuve en est les activités nombreuses pour prendre en charge les enfants et les familles qui ne partaient pas en vacances. C'est ce qui s'appelle de la prévention. C'est la raison pour laquelle je regrette, comme le disaient les familles dans La Provence –et je n'invente rien, je cite juste l'article de La Provence– que la fête du quartier de Griffeuille soit supprimée, que le club jeunes soit supprimé, et que les stages ados soient supprimés. C'est l'été, comme le dit si bien cette maman, que les gamins peuvent basculer, qu'ils sont en errance, qu'ils rentrent tard le soir, et qu'il n'y a plus rien pour eux maintenant. Vous devez continuer à agir pour la prévention de la délinquance et l'on sera à vos côtés lorsqu'il s'agit de compétences qui relèvent bien sûr des compétences communales. Nous savons que nous avons des outils, le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, sous l'égide du représentant de l'Etat, de Mme la Sous-préfète, mais il faut aussi porter une vraie politique de prévention et s'occuper en amont des causes. Il est vrai que l'on parle beaucoup aujourd'hui de violences dans l'espace public mais elles sont dérisoires lorsqu'on les compare à la masse de violences interfamiliales que subissent les femmes, les enfants, tous les jours dans nos quartiers et dans nos villes. Et pour ce qui est des enfants qui subissent ces violences, cela rejaillit forcément dans l'espace public sous forme de la délinquance des mineurs, qui n'est souvent que la conséquence de cette violence subie depuis leur tendre enfance. La problématique du temps libre de l'enfant et de l'adolescent, le soir, le mercredi, le week-end, pendant les petites vacances, doit être une priorité. Il faut s'occuper de nos enfants –et je sais que tout à l'heure nous aurons des délibérations qui nous permettront de revenir sur ces sujets, notamment dans le cadre de la délibération sur le périscolaire– mais il faut surtout s'occuper de nos adolescents en dehors du temps d'enseignement, notamment au niveau des collèges. Certes ce n'est pas une compétence de la Commune, c'est une compétence du Département, mais à l'identique des dispositifs que la Ville doit mettre en place au niveau de l'école élémentaire, que ce soit en périscolaire ou en extrascolaire, d'autres solutions doivent être mises en œuvre aussi au niveau des collèges parce qu'on sait que c'est cette tranche d'âge qui est particulièrement difficile lorsque l'on rentre dans la période d'adolescence. Mais le plus important, Monsieur le Maire, c'est que l'Etat éradique une bonne fois pour toutes ce fléau des trafics de stupéfiants. J'ai bien écouté le nouveau Président de la République dans sa campagne électorale qui avait promis des effectifs de la gendarmerie, de la police et des forces de sécurité supplémentaires, oui, mais il faut qu'on les voie concrètement sur notre territoire afin d'assurer une vraie police de proximité dans nos villes, dans nos villages, et sur l'ensemble de la commune. C'est la seule condition aujourd'hui pour assurer la tranquillité et la sécurité de nos concitoyens, qu'ils habitent à Raphèle, Moulès ou Salin-de-Giraud.

Pas de polémique, Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, dans mon intervention, mais une

envie de dire que tout n'est pas si simple, contrairement à ce que certains pouvaient imaginer il y a quelques années. Il ne suffit pas d'un coup de baguette magique, d'un claquement de doigt, pour régler tous les problèmes. Vos prédécesseurs et vos successeurs seront confrontés à ces difficultés qui encore une fois, malheureusement, relèvent de l'Etat. L'Etat doit nous écouter, il doit être à nos côtés, et je vous fais confiance car je sais les liens forts que vous avez avec le Ministre de l'Intérieur pour que les effectifs supplémentaires arrivent enfin dans notre commune, puisque nous les attendons maintenant depuis trop longtemps. Merci.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? *(Pas d'autre observation.)*

Je voudrais, avant de passer aux différentes délibérations, également vous informer de l'arrivée de notre nouvelle Directrice des ressources humaines, Mme Djamila Garry, qui aura notamment pour mission, aux côtés d'Aurélie Brunet, la Directrice générale des services, de mener les grands chantiers nécessaires pour engager notre collectivité vers plus de modernité. Nous allons passer à l'ordre du jour.

*OUVERTURE DE LA SÉANCE*

**N°DEL_2022_0140 :ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022**

**Rapporteur(s) :** Patrick de Carolis,
**Service :** Assemblées

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil municipal doit être approuvé par les Conseillers Municipaux présents à cette séance.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 19 mai 2022 a été transmis à tous les Conseillers Municipaux, celui-ci appelle-t-il de votre part des commentaires ?

**Monsieur le Maire.**- Nous allons évoquer tout d'abord le Procès-Verbal du dernier Conseil municipal, et puis vous avez également une délibération sur table, on va y venir dans un instant. Avant, concernant le Procès-Verbal de la séance du jeudi 19 mai 2022, y a-t-il des précisions ou des modifications que vous souhaiteriez apporter ou avoir ? *(Pas d'observation.)*

On peut considérer qu'il est adopté. Je vous en remercie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

Je vais demander à Guy Rouvière de porter la délibération que j'ai souhaité mettre aujourd'hui… Veuillez m'excuser de ce *timing* un peu serré mais vous allez comprendre pourquoi. Il s'agit d'attribuer une concession à titre gratuit à la famille du petit Marwane. Guy, peux-tu porter cette délibération ? Merci.

*VIE DE LA CITE*

**N°DEL_2022_0141** : **ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION A TITRE GRACIEUX ET PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES FRAIS LIES A LA CHAMBRE FUNERAIRE**

**Rapporteur** : Guy Rouvière
**Service** : Services à la population

Suite au drame qui a coûté la vie à un jeune arlésien de 15 ans, Marwane MAAMMA le dimanche 26 juin 2022 dans le quartier de Griffeuille à Arles, Monsieur le Maire, en contact avec la famille endeuillée souhaite que la ville apporte un soutien matériel dans le cadre des obsèques.

Compte tenu du caractère exceptionnel et gravissime de cet événement, la ville attribuera une concession à titre gratuit et prendra en charge les frais liés à la chambre funéraire.

La sépulture représente une surface de 2,50m² et sera réservée à l'adolescent. La famille se chargera de l'entretien et des petits travaux d'aménagements de la sépulture comme cela est habituellement d'usage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le règlement des cimetières,

Considérant les circonstances dramatiques ayant conduit à la disparition de Marwane Maamma le 26 juin 2022 à Arles,

Considérant le souhait de la ville d'apporter son aide à la famille endeuillée,

Je vous demande de bien vouloir :

**DECIDER :**

- de l'attribution à titre gratuit de cette concession pour la conservation de la sépulture de l'adolescent Marwane Maamma décédé le 26 juin 2022 en Arles. L'emplacement de cette concession au cimetière des 9 Collines sera le suivant : Colline C – Îlot des Campanules terres – n°29.

- de la prise en charge par la ville des frais liés à la chambre funéraire.

**Monsieur Rouvière**.- Merci, Monsieur le Maire. *(Lecture du rapport.)*

**Monsieur le Maire**.- Merci, Guy Rouvière. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce point ? *(Pas d'observation.)*

Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Je vous en remercie, c'est donc adopté à l'unanimité. Nous passons à la délibération numéro 2 portée par Silvère Bastien, elle concerne la désignation d'un représentant titulaire du Conseil municipal et son suppléant au sein du Conseil d'administration de l'Association Arles Créative.

**N°DEL_2022_0142 :DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLÉANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ARLES CRÉATIVE**

**Rapporteur(s) :** Silvère Bastien,
**Service :** Culture

La Ville d'Arles et des partenaires locaux évoluant depuis de nombreuses années sur notre territoire ont souhaité créer une association ayant pour objet, dans un cadre non lucratif, de promouvoir, fédérer, soutenir et contribuer au développement des activités des industries culturelles et créatives sur le territoire arlésien et d'en faciliter l'accès.

Cette association, dénommée « Arles créative », inscrite le 12 mai 2022 au Répertoire National des Associations sous le numéro W132009726, a pour objectif de développer un écosystème favorable à l'implantation sur le territoire de la commune de nouvelles formations (supérieures et professionnelles), à la création d'événements professionnels et grand public et à la croissance des entreprises dans les filières des industries culturelles et créatives.

Cet objectif se mettra en œuvre en organisant, notamment, des études autour des nouveaux métiers et de l'innovation, des salons à visées nationales voir internationales, et en favorisant et valorisant les initiatives locales et innovantes pouvant contribuer au rayonnement du territoire arlésien dans ces domaines.

Il convient de désigner un représentant de la commune, et son suppléant, au sein du conseil d'administration de l'association Arles Créative.

Je vous propose de désigner :
- Patrick de Carolis, Maire d'Arles, représentant titulaire,
- Silvère Bastien, Conseiller municipal, représentant suppléant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21 et R 22221-5,

Considérant l'intérêt général pour le territoire arlésien des projets de l'association Arles Créative,
Considérant la volonté de la Ville de siéger au Conseil d'administration de l'association,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - DESIGNER** pour représenter la ville au conseil d'administration de l'association Arles Créative :
- Patrick de Carolis, Maire d'Arles, représentant titulaire,
- Silvère Bastien, Conseiller municipal, représentant suppléant.

**Monsieur Bastien**.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Comme M. le Maire l'a dit, c'est une délibération qui consiste à désigner un représentant titulaire du Conseil municipal et un suppléant au sein de l'Association Arles Créative. Pour mettre un peu le contexte de ce qu'est cette association, c'est une association loi 1901 qui a été créée il n'y a pas très longtemps, au mois de mai, et c'est en fait une association qui vise à développer tout un écosystème créatif et éducatif autour des images, en lien avec le terreau d'Arles, son ADN et son histoire. Donc autour des images fixes, par rapport à l'école de l'ENSP, animées de synthèse, avec l'école de Supinfocom qui est devenue MoPA, et tout ce qui est immersif, avec l'IUT d'Arles sur la section MMI, et d'autres centres de formation, comme le GRETA CFA

Provence numérique. C'est pour travailler sur une espèce d'opportunité de fédérer tous les acteurs locaux et nationaux autour des industries culturelles et créatives dans un secteur qui connaît une révolution ces dernières années, en lien avec les innovations techniques et matérielles, et plus précisément dans le numérique, la captation volumétrique et le temps réel. Toutes ces technologies viennent initialement et à la base du jeu vidéo mais s'étendent aujourd'hui à beaucoup d'activités, ce que l'on appelle les industries créatives, notamment le cinéma, l'audiovisuel, la muséographie, la création artistique transdisciplinaire, la e-industrie, la e-santé, ou encore d'autres filières. Arles possède justement, par son réseau d'entreprises et d'écoles, de centres de formation, que j'ai déjà cités, et par ses stud d'animation –on peut citer « Tu Nous ZA Pas Vus Productions » et « Miyu » qui sont déjà installés sur le territoire et qui rayonnent– ces startups qui sont en train de se développer, ces auto entrepreneurs qui travaillent sur ces thématiques –on peut citer « Vertigo » qui développe pas mal d'activités autour de la 3D temps réel et des impressions 3D– et tout son terreau culturel (Luma, Actes Sud, Les Rencontres). Bref, un écosystème qui est là, qui est fait pour développer une nouvelle verticale des industries culturelles et créatives, et immersives.

C'est avec ce constat qu'il y a une volonté de développer l'écosystème local et de faire en sorte que celui-ci soit favorable à l'accueil et à la structuration de la filière, que ce soit sur un plan économique, pédagogique, sociétal et éducatif. C'est ainsi que l'Association Arles Créative a vu le jour. Une association publique privée créée sur Arles avec la volonté des élus de croire en la jeunesse arlésienne, parce que c'est aussi un sujet qui lie la jeunesse arlésienne, de croire en son ADN, en son historique tournée vers la lumière, les images et sa créativité, dans le but d'être une terre d'accueil pour toutes les sociétés voulant développer et produire leur activité et ainsi générer de l'emploi sur notre territoire. C'est aussi et surtout pour répondre aux sociétés privées déjà installées sur Arles et qui veulent continuer à se développer, à grossir, pour que la Ville autour de cette filière soit dynamique et crée des conditions optimales à l'incubation de projets, de studios, de sociétés, qui évoluent autour de ces technologies. Cette association est actuellement un chaînon manquant dans l'écosystème arlésien. On a l'écosystème, on n'a pas forcément le chaînon qui fait qu'on a les conditions pour accueillir ces structures, et cette association a justement pour but d'être le maillon qui devra relever ce défi de créer et promouvoir les conditions d'accueil nécessaires à l'implantation des entreprises et des studios, de concevoir des nouvelles formations, et de créer des évènements grand public et professionnels pour qu'Arles soit identifiée comme la Ville de la photographie, certes, mais aussi des industries culturelles et créatives.

C'est dans ce but que je vous demande ce soir de désigner et de représenter la Ville au Conseil d'administration de l'Association Arles Créative : Patrick de Carolis, Maire d'Arles, et moi-même, Silvère Bastien, comme suppléant. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Merci. Je voulais savoir qui présidait cette association. Qui est le Président ou la Présidente de cette association ? De quelles personnes est composé ce Conseil d'administration ? Même si c'est une très bonne initiative. Il me semble, à moins que je me trompe, que c'était une initiative de la municipalité depuis 2020 de créer cet outil. Et si tel était le cas, puisque l'on est tous d'accord sur l'accueil de ces entreprises créatives diverses et variées, est-ce que modestement –mais vous allez m'expliquer que c'est la loi et le règlement– l'opposition n'aurait pas droit de cité ? Parce que nous sommes tous d'accord avec ce développement. C'est donc ma première question : c'est quoi le Conseil d'administration ? Et deuxième élément : pourquoi l'opposition municipale n'est pas représentée potentiellement dans cette structure qui, à mon sens, est une bonne chose ?

**Monsieur le Maire**.- Merci, Monsieur Rafaï. Je vais repasser la parole à Silvère Bastien. La Présidente n'est autre que Mme Blanca Li, une grande chorégraphe franco-espagnole, qui

vient souvent à Arles d'ailleurs, et qui utilise dans ses chorégraphies et dans sa scénographie beaucoup de nouvelles technologies de cette industrie créative. Je laisse le reste de la composition du Conseil à Silvère Bastien. Il y a des professionnels, des OPCO, des universitaires.

**Monsieur Bastien**.- Tout à fait, Monsieur le Maire. Je vais juste reprendre pour le Bureau. Il est composé de la Présidente et d'une Vice-présidente, ou d'un Vice-président, à terme. Actuellement c'est Blanca Li, danseuse, chorégraphe, metteur en scène, actrice, réalisatrice, franco-espagnole. Le trésorier est M. Renaud de Saint-Seine, expert-comptable arlésien. La secrétaire sera très certainement une étudiante sortant des formations d'Arles de la fac UPEC, qui sort justement d'un master parcours administration institutions culturelles. C'est en cours. Pour ce qui est du Conseil d'administration, le but est qu'il soit composé de plusieurs collèges. Donc un collège composé des collectivités : de la Ville d'Arles, de l'Agglomération –vous voterez donc la même délibération en Conseil communautaire– de la Région Sud, du Département, de l'Etat aussi, composé de la Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur (c'est-à-dire l'Académie, avec le recteur Bernard Beignier qui fera partie du Conseil d'administration et qui a déjà donné sa validation), la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA (donc la DRAC), les établissements publics, il y aura Aix Marseille Université qui représentera l'enseignement supérieur (et là c'est le Président Eric Berton qui sera présent au Conseil d'administration), et le Centre National Cinéma et de l'animation animée (le CNC). Il y a un collège « entreprises » qui est composé d'entreprises internationales et d'entreprises locales. En revanche, je ne pourrai pas vous les citer tout de suite parce qu'ils n'ont pas encore donné leur accord, mais je pourrai vous donner toute la liste ensuite. Et dans les grands acteurs du territoire, il y a des grands acteurs locaux, et après des anciens collèges, personnages publics, et ceux-ci pourront justement après monter au Bureau.

**Monsieur le Maire**.- Et pour répondre à votre question sur la représentativité des représentants de la commune, en fait, comme dans la plupart des grandes associations, il y a un siège pour la commune, il est représenté par son maire, puisque la deuxième personne est suppléante. De même que dans Les Rencontres de la Photo c'est le maire qui siège et il y a un suppléant quand le maire ne peut pas être présent.

**Monsieur Rafaï**.- C'est très bien. Merci de l'explication. Est-ce que cette association aura vocation à remplacer « Octobre Numérique », ou je me trompe ?

**Monsieur Bastien**.- Non.

**Monsieur Rafaï**.- Mais c'est très bien d'avoir des réponses très claires.

Deuxième élément, je sais que c'est une initiative de 2020, vous l'avez dit, mais je trouve qu'il aurait pu y avoir un effort de représentativité de l'Assemblée communale. Ce n'est pas le cas, je le regrette. Vous allez m'expliquer que c'est la loi, les textes, mais c'est vraiment dommage de ne pas faire participer l'ensemble de la communauté arlésienne de par sa représentativité parce que c'est un joli projet et, n'étant pas dedans, nous serons obligés de regarder de près, parce que malheureusement, quand on n'associe pas les gens dans la représentation on a un peu… Pas des doutes sur le projet ni sur l'action, mais je trouve juste que ce n'est pas sympathique au niveau de la Ville d'Arles. Et puis vous pouvez me raconter ce que vous voulez, dans le CA il y a un règlement sur lequel on peut faire un effort, où l'on peut dire qu'il y a une représentation communale. C'est une demande, visiblement ce ne sera pas le cas. Bonne chance à cette association, et nous serons vigilants, nous regarderons cela de près.

**Monsieur le Maire**.- Merci beaucoup. Madame Pams.

**Madame Pams**.- Première question : quand vous parlez du CNC, c'est qui ? Les représentants de la Région ? C'est dans le cadre des accords avec les Régions ou c'est le CNC national ?

Deuxième question : cette association a un budget prévisionnel ? Quelle est la façon dont elle va fonctionner au niveau financier ? Merci beaucoup.

**Monsieur Bastien**.- Si la question est de savoir si l'association vivra des subventions publiques de la Mairie, la réponse est non. Ce n'est pas le but. L'association fonctionnera, pour commencer, avec un système d'adhésion, il y aura donc un coût. Ensuite il y aura des projets déposés par l'association. Le premier projet qui est déjà en cours et qui va être déposé lundi c'est un AMI, un Appel à Manifestation d'Intérêt, qui s'appelle « compétences et métiers d'avenir » et qui est en train de travailler avec les universitaires (la fac UPEC, l'IUT d'Arles, et les sessions universitaires de l'antenne universitaire) à la mise en place de ce que l'on appelle un « hub créatif », donc un espace collaboratif pour toutes les formations arlésiennes, qui sera positionné sur Arles. C'est la première fiche qui est réalisée et déposée. Avec un fab lab, un living lab, et des espaces de coopération pour développer des projets, créer tout un écosystème favorable à l'enseignement, et c'est l'une des premières missions de l'association. C'est l'une des missions éducatives. Après, pour le business modèle, je pense que ce n'est pas forcément le lieu pour en parler directement. En revanche, je peux vous en parler après. Parce que je ne représente pas l'association, je préfère que ce soit elle qui vous en parle dans un deuxième temps.

Pour répondre à M. Rafaï, je vous ai envoyé un mail la semaine dernière justement pour vous solliciter, pour vous rencontrer et vous exposer ce qu'était l'association. Du coup, j'ai rencontré Mme Bonnet pour lui expliquer ce qu'était l'association, donc si vous voulez que je vous la présente, il n'y a pas de problème, Monsieur Rafaï.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Monsieur Girard.

**Monsieur Girard**.- Très rapidement. Je suis juste surpris en fait. En général, lorsque l'on adhère à une association nouvelle, que ce soit la Mairie ou l'ACCM, ou lorsque l'on a des élus, au moins est annexé à la délibération les statuts de l'association, un organigramme du fonctionnement… Il est vrai que l'on se serait passé de ce quart d'heure d'explication si l'on avait eu un peu de documentation avant. C'est un peu regrettable. Et l'on aurait tous aimé, malgré votre mail que j'ai vu et auquel j'ai répondu seulement aujourd'hui… C'est comme cela que l'on a procédé depuis le début, j'étais très étonné de voir cette délibération tomber toute seule, sans aucune annexe. Cela nous aurait évité une perte de temps.

**Monsieur le Maire**.- Merci.

**Monsieur Bastien**.- C'est juste que le premier CA aura lieu en septembre. Il était donc compliqué de vous envoyer les statuts directs avec tous les membres étant donné qu'actuellement ils sont invités à faire partie de l'association et tous n'ont pas encore répondu. C'est pour cela que vous ne l'avez pas reçu.

**Monsieur Rafaï**.- Finalement le CA va se dérouler en septembre et en même temps vous venez de dire que vous répondez à un appel à projets compétent. Je trouve que c'est toujours pareil, c'est la bonne gestion municipale. C'est-à-dire que l'on validera beaucoup plus tard mais en attendant on fait. Je trouve quand même que l'anguille est encore pas mal.

**Monsieur Bastien**.- Pour clôturer sur ce sujet, ce n'est pas l'association qui répond à l'AMI, c'est un consortium. C'est le Campus des métiers et des qualifications d'excellence industries culturelles et créatives, qui est positionné à Nice Cannes et qui répond à un consortium avec l'Université d'Aix Marseille, de Nice Cannes et d'Avignon, dans lequel on répond en

partenariat.

**Monsieur Rafaï**.- Si l'on continue on va arriver à l'OTAN.

**Monsieur le Maire**.- Pardon, Monsieur Rafaï ? Je n'ai pas compris ce que vous disiez.

**Monsieur Rafaï**.- J'ai du mal à comprendre. J'ai une délibération… Que vous soyez représentant de l'association c'est complètement légitime, il n'y a aucun souci, mais les explications sur le fonctionnement de cette association ne me conviennent pas du tout. Alors c'est un consortium qui répond, on a un CA mais l'on a répondu à un appel à projets. Comme d'habitude, on fait tout dans le désordre, alors que l'on nous avait dit en 2020 qu'on allait mettre de l'ordre.

**Monsieur le Maire**.- Non, je ne pense pas que l'on mette tout dans le désordre, mais enfin, après, comprenne qui voudra et c'est votre sujet, généralement. En tout cas toutes les explications sont extrêmement claires, l'ambition est claire…

**Monsieur Rafaï**.- D'autant plus que c'est un bon projet.

**Monsieur le Maire**.- Voilà. Donc au lieu d'y participer vous y mettez toujours du bémol. Mais c'est votre marque de fabrique, Monsieur Rafaï, on ne vous changera pas, et c'est très bien ainsi.

**Monsieur Rafaï**.- Votre marque de fabrique c'est la communication, c'est les médias. J'ai commencé mon préambule en vous disant que c'était un joli projet, mais il est vrai que vous n'écoutez pas. Le deuxième élément c'est que l'on fait tout dans le désordre et au fur et à mesure que l'on pose des questions on apprend comment cela se passe. Je crois que M. Silvère travaille très bien, il n'y a aucun souci là-dessus, je pense qu'il mène très bien le projet, on voudrait juste, dans une entité qui s'appelle le Conseil municipal, avoir les explications. Et quand vous dites « au lieu de vous associer », c'est ce que l'on vous demande depuis le début, mais ce n'est pas grave, vous ne l'entendez toujours pas. On voudrait être associé, non pas pour critiquer mais pour amener potentiellement une plus-value. Mais ce n'est pas le cas. C'est : vous décidez, on doit exécuter.

**Monsieur le Maire**.- C'est bien résumé. Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 34 voix (Pour le Grand Arles)**
**Abstentions : 8 (Le Parti des Arlésiens)**

C'est donc adopté. Merci, Silvère Bastien, pour ces explications. Nous allons passer à la délibération numéro 3, elle concerne l'adhésion à une charte. C'est Pierre Raviol qui va la porter.

**N°DEL_2022_0143 :ADHESION A LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES COMMUNES DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES**

**Rapporteur(s) :** Pierre Raviol,
**Service :** Service de l'action éducative

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis plusieurs décennies, les surfaces agricoles et le nombre d'agriculteurs ne cessent de diminuer. La croissance démographique et les attentes de la population en termes **d'accès à une alimentation durable de qualité** sont de plus en plus prégnantes et posent avec force le rôle nourricier des terres agricoles. C'est pourquoi, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles et la Métropole Aix Marseille Provence, se sont engagés dès 2016 dans une démarche stratégique et opérationnelle : un « Projet Alimentaire Territorial » à l'échelle des Bouches du Rhône.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont des outils au service des collectivités pour faire de l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles.

**Les principes fondateurs du PAT**
- Permettre aux producteurs de mieux vivre de leur activité et valoriser leurs savoirs faire
- Développer de nouveaux débouchés économiques pour les agriculteurs et renouer le contact direct avec les agriculteurs et leurs productions
- Ancrer avec force le rôle nourricier des terres agricoles en préservant et valorisant le foncier pour renforcer l'autonomie alimentaire
- Promouvoir nos agricultures dans leur diversité
- Accompagner la transition du territoire vers une agriculture et une alimentation plus résiliente et durable
- Favoriser l'accès de tous aux produits locaux de qualité et à une alimentation saine
- Promouvoir le régime alimentaire méditerranéen auprès des jeunes et des familles

UN PAT AU SERVICE DES COMMUNES
Pour déployer sa stratégie et son plan d'action, le PAT veut s'appuyer en priorité sur l'échelon communal et encourager toutes les dynamiques locales pour s'inscrire dans la durée et la transition.

Le Plan d'action triennal 2021-2024 a été validé par le Comité de pilotage du 16 décembre 2020. Il se décline en 25 actions, articulées autour de 5 axes :
- Soutenir la production agricole locale et les filières locales.
- Garantir l'accès à une alimentation de qualité pour tous.
- Agir pour une politique foncière globale basée sur le suivi, l'acquisition, la protection et la dynamisation du foncier sur des secteurs agricoles stratégiques.
- Accélérer la transition agroécologique.
- Innover et renforcer les méthodes de travail collectif et de gouvernance.

UNE CHARTE DU PAT POUR ACTER LES COOPÉRATIONS AVEC LES COMMUNES
De manière opérationnelle, pour les communes signataires de la charte, le PAT propose :

- Un accompagnement personnalisé au travers d'un référent dédié au sein de l'équipe PAT pour conseiller sur les projets de la commune.
- Un ensemble d'outils techniques à disposition (bureaux d'études spécialisés, mise en place de Zones Agricoles Protégées, aide à la recherche de financements, etc.)
- Une mise en réseau avec les autres communes signataires de la charte pour favoriser le retour d'expérience et les synergies.
- Une valorisation des actions de la commune au sein des communications du PAT

ENGAGEMENTS DES COMMUNES DANS LE PAT

Les communes signataires de la présente charte s'engagent à :
- Développer un plan d'**actions issu de la stratégie** définie par le Projet Alimentaire Territorial lors du COPIL du PAT le 16 décembre 2020.
- Désigner **un élu référent** sur le sujet de l'alimentation auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles
- Désigner un **technicien référent** auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles
- Participer au **séminaire annuel** des communes signataires de la charte
**- Participer aux journées** et actions organisées par le PAT (ateliers, formations, échanges de pratiques, témoignages, accueil des visites, etc.)
***- En option :*** *créer un menu ou un plat « signature » de la commune, qui peut être notamment conçu par le service de restauration collective.*

Il est précisé que les actions en faveur d'une alimentation durable en restauration collective sont développées en partenariat avec l'Établissement Public Administratif de la Restauration Collective d'Arles (EPARCA).

Je vous demande de bien vouloir :

**1- APPROUVER** la charte d'engagement des communes du projet alimentaire territorial de la métropole Aix-Marseille-Provence et du pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Arles ;

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Mairie d'Arles ladite charte.

**3- DESIGNER** Monsieur Pierre Raviol en tant qu'élu référent sur le sujet de l'alimentation auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles.

**4- DIRE** que Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services seront chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur Raviol**.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. *(Lecture du rapport.)*

Avec cette charte, la commune s'engage dans un projet alimentaire durable. Elle peut renforcer l'action de la terre à l'assiette, le foncier agricole, l'agroécologie, la transformation des produits locaux, la restauration collective, la distribution des produits, etc. La charte va permettre une mise en réseau des acteurs et permettre la formation pour nos cantines, nos cantinières et autres. Nous avons, chez nous, le collectif « Alpilles Crau Camargue » : 2 000 producteurs qui se sont associés pour promouvoir leurs produits. Le riz IGP en fait partie, mais aussi l'huile d'olive, le taureau de Camargue ou le foin de Crau. Les écoles, les collèges et les lycées s'associent pour l'achat commun de denrées difficiles à trouver.

En résumé, la charte va nous permettre de participer au réseau « nos cantines durables » – l'EPARCA, je vous le dis, le fait déjà, mais on va l'aider puisque c'est quelque chose qui est déjà fait et qui est extraordinaire– de promouvoir et rendre accessible la production locale aux habitants et aux visiteurs ; de faciliter la préservation et la dynamisation du foncier et l'installation d'agriculteurs, quand on peut le faire, sur la commune ; d'encourager la transition écologique agricole et alimentaire –à ce sujet, on soutient le projet LEADER porté par l'ASA de Fumemorte. En deux mots, en Camargue, au Sambuc, on va ramener de l'eau plus propre au Vaccarès par le biais de lagunage. Vous voyez que l'agriculture se porte vers l'environnement– d'innover et de renforcer les méthodes de travail collectif et de gouvernance (transition écologique de l'EPARCA) sur les plastiques en vue de leur suppression.

Je voudrais également dire que nous avons par exemple Erick Souque avec le social, puisque par le biais de la charte on peut s'associer avec les agriculteurs pour les fins de cultures, ou le trop de cultures, pour pouvoir venir en aide à toutes les associations caritatives et autres. C'est quelque chose qui pourra se mettre en place. Avec notre ami Emmanuel Lescot, au niveau du taureau de Camargue, faire une promotion à ce sujet. Et avec Frédéric Imbert, travailler plus intelligemment avec les écoles bien sûr, et avec l'EPARCA surtout, puisqu'il en est le Président, et il le fait déjà.

En vous ayant dit tout cela, on demande, par cette délibération, que l'on soit d'accord pour approuver l'engagement de la commune au projet alimentaire territorial de la Métropole Aix Marseille et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles. Je rappelle qu'il y a déjà 6 communes du Pays d'Arles sur les 29 qui ont adhéré, mais elles sont toutes intéressées, puisqu'on a fait le tour avec le PETR, 6 ont adhéré mais il y en a 29 qui sont prêtes. Autoriser M. le Maire à signer au nom du compte de la Mairie ladite charte. Il faut désigner un élu référent sur le sujet de l'alimentation auprès du PETR, il vous est donc proposé ma personne. Et dire que M. le Maire et Mme la Directrice générale des services seront chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Je suis prêt à répondre à vos questions. Merci.

**Monsieur le Maire**.- Y a-t-il des questions ? Monsieur Girard.

**Monsieur Girard**.- C'est un très beau projet que cette charte d'engagement des communes. Ce sont des idées que l'on ne peut que tous partager et que nous avions portées très fort durant la campagne municipale. Ce qui me fait regretter que depuis 2 ans, sur cet engagement-là, on a vu peu d'actions en ce sens au sein de votre équipe municipale, sur le soutien aux filières bio locales, ni sur le soutien à une alimentation de qualité. Sur la politique foncière, avec les grands projets que vous portez, c'est étonnamment et énormément contradictoire. Sur la transition agroécologique et sur l'aide à l'installation, comme vous le disiez avec des bémols, « Si l'on peut », donc advienne que pourra. Les chartes, évidemment, comme les promesses, n'engagent que ceux qui les croient. Vous nous parlez de l'obligation de l'EPARCA de soustraire au plastique, c'est une obligation légale, ce n'est donc pas non plus une démarche particulière. Sur les moyens mis en œuvre, c'est surtout là que l'on vous attend. Nous allons signer la charte, ce sont des idées que nous avons toujours promues, mais nous savons bien que votre adhésion ne vaudra pas action et nous serons très attentifs à ce que vous allez faire de cette charte.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Moi ce n'est pas sur le contenu de la délibération mais je voulais profiter de celle que nous passons aujourd'hui, l'adhésion à la charte entre la Métropole et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, pour revenir sur le référé de la Cour des comptes qui est tombé il y a quelques jours à peine, que vous avez certainement lu (le référé date du 10 mai),

où les juges estiment que les objectifs des PETR en France ne sont pas atteints. Vous le savez, nous avons une histoire particulière ici sur le PETR depuis 2016, avec les trois intercommunalités qui avaient décidé de s'organiser autour de ce bel outil qu'est le PETR. C'était un signal très fort qui était envoyé aux services de l'Etat au moment où les discussions étaient sur la table quant à une éventuelle mutualisation avec la Métropole, et puis c'est un outil, comme on le voit à travers cette délibération, qui facilite aussi la contractualisation.

Ma question était plus directement destinée à M. le Maire sur l'actualité justement de ce PETR et les décisions du juge sur son fonctionnement, puisque d'ailleurs, dans le référé qui fait plus de 50 pages, ils estiment qu'il y a un certain nombre de lacunes –dans tous les PETR, et pas uniquement dans celui qui nous concerne– notamment dans l'animation des conférences de maires, dans les conseils de développement qui ne sont plus organisés, et donc justement, à un moment où l'on nous reparle d'une mutualisation forcée avec la Métropole, je voulais avoir votre sentiment quant à ce référé qui aura et qui a d'ailleurs des conséquences sur notre PETR.

**Monsieur le Maire**.- Sur ce référé, je pense que nous aurons plus largement le temps d'y revenir après avoir réuni le PETR là-dessus, parce que je pense qu'il est important que l'on s'en reparle au niveau du PETR. La question que vous posez est plus large que cela, elle est sur le rôle de ce PETR, et il est vrai que ce rôle pose question au moment où trois intercommunalités s'interrogent sur leur devenir, sur leur fusion éventuelle. Avec mes homologues, Hervé Chérubini et Corinne Chabaud, nous serons tous les trois auditionnés au Sénat le 12 juillet au sujet de l'avenir de ce Pays d'Arles et l'avenir de ce territoire, et nous aurons bien sûr tout loisir à ce moment-là de parler aussi du rôle du PETR dans la formation, la cohésion, l'unification de notre territoire et de notre Pays d'Arles que j'appelle de mes vœux. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ce point particulier. Monsieur Rafaï, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Rafaï**.- J'adhère volontiers à cette charte de pacte alimentaire territorial qui a été décidée il y a maintenant quelques années et les intercommunalités comme le Pays d'Arles l'avaient déjà pris en charge. Je rappelle pour nos concitoyens, en tout cas ceux qui nous écoutent et nous regardent, que l'enjeu est très important. Le Pays d'Arles représente 40 % du territoire des Bouches-du-Rhône et celui-ci est en capacité de nourrir la Métropole qui se retrouve avec 1 200 000 habitants, pour 180 000 de l'autre côté, avec 40 % de territoire. Bien entendu, cette filière doit s'organiser, ce réseau aussi, tout le monde doit prendre parti. Je dirai à M. Raviol que tout ce qui était fait pour éviter de jeter le « trop de production » c'était le système Solaal, qui a été créé par l'État et c'est effectivement une bonne chose pour l'agriculteur. Ce « trop de production » partait sur des associations alimentaires, c'était défiscalisé et cela permettait aux maraîchers, aux agriculteurs, de toucher quelques indemnités et de ne pas jeter pour jeter. Je pense que ce process est assez intéressant et je trouve que, au-delà de la charte, il faut que l'on aille beaucoup plus loin. La crise sanitaire de 2020-2021 nous a appris et convaincus qu'il fallait que l'on s'organise au niveau de l'indépendance alimentaire et nous sommes en capacité d'organiser ce territoire –pas que le Pays d'Arles, je le mets à l'échelle régionale– à travers les circuits courts, tout ce que l'on a envie de dire. Mais il ne suffit pas de l'annoncer, de le dire, il y a des associations qui prennent bien des initiatives mais je crois que la force publique et le pays, en tout cas le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, peut être en capacité d'organiser cette chose-là.

C'est donc en toute confiance que je vais voter ce PAT, en tout cas cette charte, mais je mets en garde tout le monde. Il est vrai que l'on vote plein de chartes, plein de vœux, et après il y a la réalité du quotidien et cela demande des professionnels qui s'organisent. Parce qu'un agriculteur aujourd'hui, un éleveur, il sait élever, il sait faire, mais il ne sait pas vendre. En tout cas ce n'est pas son métier. Il a besoin de soutien de la force publique, à travers les Chambres d'agriculture, les Chambres de métiers, pour essayer de développer, voire des

sociétés privées, il n'y a pas de souci, parce qu'aujourd'hui le citoyen veut bien manger, circuits courts, bon, et pas cher. En tout cas des prix corrects. Si c'est ce challenge-là, c'est intéressant. Si c'est simplement « On va voter une charte pour dire qu'on a voté une charte, on a voté un principe »… Mais il se passe beaucoup de choses sur les territoires, et pas spécialement le nôtre, je parle dans toute la France. Et je rappelle encore une fois, aussi bien à l'Assemblée qu'à nos concitoyens, que la France c'est 36 000 communes, mais 70 % des communes ont moins de 3 000 habitants. On a une France rurale, celle qui nourrit, celle qui enrichit, celle qui permet à chacun de vivre et se nourrir, et je crois que ce modèle-là on a juste intérêt à arrêter d'en parler et peut-être passer à une phase professionnelle pour l'organiser. Je crois que c'est la demande des producteurs, des éleveurs, et à travers ce PAT j'espère que l'on va y arriver. Alors, peut-être que les bonnes intentions sont sympathiques mais la loi permet aujourd'hui vraiment de l'organiser, ce que je nous souhaite c'est qu'on le fasse de façon collégiale et je crois que l'on est tous convaincus sur ce sujet-là.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Pierre Raviol.

**Monsieur Raviol**.- Vous savez que nous sommes la région la plus agricole et pourquoi aller chercher plus loin ce que l'on peut avoir sur place ? Notre action est de favoriser cela. Sachez qu'à Mas-Thibert par exemple on a aidé Cosmogol. Je parle du PETR mais l'on a aidé une association pour pouvoir maintenir au village une petite épicerie et une station-service. Ce qui me surprend un peu c'est que l'autre jour on a eu une réunion régionale à Manosque concernant les projets LEADER et que le PETR du Pays d'Arles était pris en exemple parce que l'on avance pas mal, on fait pas mal de projets. Vous voyez, au niveau de toute la région on est les plus en avance, on est pris en exemple, c'est quand même quelque chose. On aide beaucoup d'actions LEADER, qu'elles soient petites ou grosses, et l'on a un personnel qui est très investi pour avancer là-dessus.

**Monsieur Rafaï**.- Je remercie M. Raviol de faire des bons constats. Pendant 6 ans j'ai présidé le programme LEADER du Pays d'Arles et nous avons participé à Cosmogol, mais l'on a fait aussi l'épicerie de Saliers, on a fait aussi la signalisation à Salin-de-Giraud, et avec tous les financements européens, on a effectivement été pris en exemple dans la région jusqu'à un niveau car d'autres LEADER qui avaient un trop-perçu d'argent l'ont reversé au Pays d'Arles parce que nous avons dépensé. L'idée pour nous était de dire « Pas 1 € ne doit revenir à l'Europe, il doit rester sur le territoire ». Et nous avons financé pour 4 M€ sur un mandat 36 projets sur l'ensemble du Pays d'Arles. Je me félicite que vous soyez conscients de cela mais, modestement, avec un Comité de pilotage qui était unique aussi sur le territoire, parce que nous avons voulu qu'il y ait la majorité de gens privés, que ce ne soient pas que les collectivités. Et nous avons travaillé en bonne intelligence, nous avons investi 4 M€ sur le territoire sous ma modeste présidence. Et à Mas-Thibert il n'y en a pas eu qu'un de LEADER mais trois. On en a fait un à Saliers, un au Parc de Camargue, et je vous cite Eyragues, Saint-Rémy, Fontvieille, parce que l'on a vraiment travaillé sur la notion de pays et je suis bien content que vous reconnaissiez ce travail.

**Monsieur Raviol**.- Monsieur Rafaï, cela montre bien qu'on est dans la continuité.

**Monsieur Rafaï**.- C'est bien de le rappeler.

**Monsieur le Maire**.- Si vous en êtes d'accord, nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

C'est donc adopté. Nous passons à la délibération numéro 4 avec Frédéric Imbert.

**N°DEL_2022_0144 :PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE**

**Rapporteur(s) :** Frédéric Imbert,
**Service :** DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager

La Ville souhaite réaffirmer son ambition éducative par le biais de la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT), en lien avec les services académiques de l'Éducation Nationale, les services de la Préfecture, et la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce PEDT fixe les grandes orientations en matière éducative et donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant.

Le PEDT intègre l'organisation scolaire sur 4 jours, avec le mercredi libéré depuis la rentrée 2018, dans un souci de cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R.551-13 du Code de l'Éducation. Il s'engage à respecter la charte qualité selon les quatre axes définis dans le cadre du Plan Mercredi :
- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- l'ancrage du projet dans le territoire,
- la qualité des activités

Le cadre juridique du PEDT fixé aux articles L.551-1 et R.551-13 du Code de l'Éducation indique que le « projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ».

Le PEDT se décline autour de trois grands objectifs généraux :
- permettre à chaque enfant de devenir un citoyen averti, autonome et acteur de la Cité
- favoriser la réussite de tous en garantissant une égalité d'accès à l'éducation sous toutes ses formes
- encourager la parentalité et faciliter la vie des familles

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,
Vu les articles L551-1 et R551-13 du Code de l'Éducation,
Vu la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation de la refonte de l'école de la République,
Vu le décret 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au Projet Éducatif De Territoire (PEDT) et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,
Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
Vu la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs de territoire sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le PEDT est un document contractuel entre L'État, la CAF et les collectivités qui organisent les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires,
Considérant que la ville d'Arles s'investit depuis de nombreuses années dans les politiques éducatives visant à assurer l'égalité des chances entre les jeunes citoyens,
Considérant que la Ville d'Arles souhaite garantir la qualité des actions éducatives proposés

aux jeunes arlésiens,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 – APPROUVER l**e Projet Éducatif de Territoire de la ville d'Arles annexé à la présente délibération.

**2 – AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document à intervenir pour l'exécution de cette délibération.

**Monsieur Imbert**.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération et les deux autres qui suivent sont relatives à la vie des écoles et de la jeunesse. Comme on est à l'approche des vacances, je voudrais commencer par avoir une pensée pour l'ensemble de nos personnels qui travaillent dans nos écoles (les cantinières, les agents d'entretien, les ATSEM, le personnel du périscolaire et également les agents de l'EPARCA) parce que cette année a été extrêmement compliquée et pourtant, le service public a toujours été assuré dans nos écoles. On le doit à l'engagement de nos agents. Puisque les vacances approchent, j'ai une pensée pleine de reconnaissance pour eux.

Cette délibération porte sur le projet éducatif de territoire, le PEDT. C'est le cadre de référence pour la politique éducative à destination de la jeunesse. La version qui est présentée aujourd'hui est une version transitoire, il est extrêmement important de le comprendre, elle n'a d'autre ambition que de saisir une opportunité de financement. Cette version a été construite avec la CAF, qui est le financeur de ce dispositif. Après échange avec eux, et en accord avec eux, nous saisissons donc l'opportunité de présenter ce PEDT, puisque nous avons la possibilité de candidater, et nous pouvons donc espérer des financements qui serviront au petit matériel du périscolaire, de l'extrascolaire et à des activités pour les enfants.

Le contenu de ce PEDT. Il ne fait que reprendre le travail qui est fait au quotidien via tous les dispositifs mis en place par la Ville pour la jeunesse. Il s'appuie sur les ressources (associatives, culturelles, sportives), sur le cahier ressources, sur le plan mercredi, sur ce qui est fait pendant les petits centres aérés et l'été également. Tout cela est simplement présenté dans un document unique et c'est ce que souhaite la CAF, nous le présentons donc. Il n'a pas d'autre ambition que de saisir cette opportunité. Dans le cas présent, il suffisait donc de référencer tous ces dispositifs dans un même document pour candidater au financement.

J'ajoute une chose c'est que, si on le dépose, c'est aussi parce que, dans l'intérêt des familles et des enfants, nous avons renforcé la Direction de l'action éducative de la Ville, avec une chef de service qui a pris ses fonctions il y a 10 mois et une directrice qui est arrivée il y a 2 mois, et c'est ce renfort qui nous a permis de saisir cette opportunité. Le prochain PEDT, j'en avais parlé ici-même, sera présenté, je l'espère, à la fin de l'année 2022, et, lui, sera beaucoup plus étoffé. Un PEDT c'est un document multi-partenarial, il faut en moyenne 18 mois pour le monter. Nous avons commencé à l'élaborer avec les structures éducatives, sociales, de la santé, de la prévention de la délinquance, de l'emploi et de l'insertion. Il s'articulera autour de deux axes : un sur l'apprentissage d'un savoir théorique fondamental pour consolider le travail de l'Éducation nationale ; et un autre axe sur l'enfant citoyen, pour l'aider à s'ancrer sur son territoire et faire en sorte qu'il appréhende au mieux l'écosystème global de son environnement. Merci.

**Monsieur le Maire**.- Madame Maris.

**Madame Maris**.- Bonjour à toutes et à tous. J'ai juste une question de formulation sur les trois axes du PEDT. Le troisième axe est libellé de la façon suivante : « encourager la parentalité et faciliter la vie des familles ». Je me demandais s'il n'y avait pas une erreur de formulation. Plutôt qu'« encourager la parentalité », aider, soutenir, la parentalité. Je ne pense pas qu'il y ait des volontés natalistes dans ce programme-là.

**Monsieur Imbert**.- Oui, en effet. *(Rires.)* Il y a un mot qui a sauté. C'est pour accompagner la parentalité dans le rôle éducatif, bien entendu. Merci de votre vigilance.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Déjean, vous avez souhaité prendre la parole.

**Monsieur Déjean**.- C'est juste une petite remarque. Je me félicite du chemin parcouru par M. Imbert puisque finalement, après l'EPARCA, qui était à l'époque le seul bel outil laissé par l'ancienne municipalité, on se rend compte qu'avec la reprise du travail de l'ancienne municipalité on a la possibilité de candidater pour ce projet éducatif de territoire. Donc, comme on dit, « Jamais deux sans trois », on attend la troisième belle surprise, Monsieur Imbert. En tout cas félicitations puisqu'au début du mandat vous étiez très enclin à critiquer ce qui se faisait avant, mais je me réjouis du chemin que vous avez parcouru, Monsieur Imbert.

**Monsieur Imbert**.- Une réponse en guise de boutade. La différence c'est que nous, on l'a déposé. Il suffisait d'aller au bout du dépôt, nous, nous le faisons.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï, vous voulez prendre part au débat.

**Monsieur Rafaï**.- Merci. Je comprends bien que c'est un joli projet, malheureusement pour M. Imbert, encore une fois une faute, on l'a déposé avant lui, et deux fois, parce que ce sont des mandats de 3 ans par rapport à la CAF. Mais ce n'est pas grave, puisque M. Imbert est finalement le magicien de cette Ville.

Je voudrais juste faire une remarque sur ce projet, et avant de démarrer je voudrais saluer et dire tout mon soutien et notre soutien à l'ensemble des salariés de la Ville d'Arles, qu'ils soient salariés de catégorie C, B, A, les cadres, les chefs de services, parce qu'il y a beaucoup de projets, de propos, et finalement c'est l'accompagnement d'une politique.

Dans cette délibération du projet éducatif 2022 je vois que l'on donne le nombre de places pour les clubs jeunes et pour les activités des ados. Je vous renvoie au tableau des pages 6 et 7. Or je n'ai pas vu passer de délibération là-dessus. On entend aussi que cette année il n'y aura pas de clubs jeunes, il paraît que c'est temporaire, ni des activités habituelles comme les mini-camps, des activités à la journée. Je l'avais déjà signalé lors du dernier Conseil municipal. Pourtant cela figure dans votre projet 2022. Je vois pour l'été 2022, 210 places en clubs jeunes, 42 places pour des stages multi-activités. Et après le tableau on parle de stages, colonies, mini-séjours, pour les 6-15 ans. Ma question est simple : est-ce que la Ville organisera les activités qu'elle mentionne dans ce document ? Et si c'est non, comme je le crois, pourquoi le marquer ? Pourquoi faire croire que l'on fait des choses alors que ce n'est pas la réalité ? Vous avez un joli projet que vous avez écrit d'intention, vous avez besoin de financement, mais dans la réalité vous n'appliquez pas ce que vous écrivez. Et je trouve dramatique, alors que l'on parlait tout à l'heure de problèmes dans la commune, que ce soient les quartiers ou les villages… Je me suis promené hier à Mas-Thibert, mais comme à Salin-de-Giraud –puisque vous me renvoyez toujours aux petits de Mas-Thibert– et j'ai beaucoup remercié les salariés –je dis bien les cadres, c'est la politique qui fait– j'apprends qu'il n'y a pas d'activités cet été.

Deuxième élément, j'apprends que le club jeunes est fermé. L'association. Vous allez nous expliquer leur rythme de formation. C'est-à-dire là où l'on doit faire de la prévention –et vous

l'avez dit en préambule, Monsieur le Maire, faire attention à ce que l'on ne tombe pas après dans des histoires de prédélinquance– là où la bonne santé du service public, là où le bon sens devrait gagner –et je parle bien des villages, on pourra parler des quartiers– on supprime et on supprime. Toujours au nom d'une petite vision, mais petite, de financement, d'argent et d'économie. Malgré ce, les salariés –je vous le dis encore une fois, que ce soient les cadres A, B ou C– font des efforts d'ingéniosité pour essayer de rendre le service. Moi je vous renvoie simplement à une incohérence extraordinaire, mais extraordinaire ! Vous n'avez pas honte cet été de supprimer le club jeunes ? Vous n'avez pas honte de supprimer les stages de séjours sportifs à des adolescents ? On va les laisser, juillet et août, sans activités. Vous allez me répondre « Les CAS ». Ne vous en déplaise, nous les avons créés. Ils sont de qualité, cela fait travailler des associations et des vacataires, mais cela ne suffit pas. Les CAS ont toujours été complémentaires aux activités, soit des maisons de service public, soit des centres sociaux. C'est une honte, sur cette délibération, en faisant croire que vous avez de bonnes intentions pour toucher des financements, et de l'Etat via la CAF, et d'autres partenaires, et en même temps de tromper la population parce que cet été les gamins de 11-15 ans, et quels que soient les quartiers ou les villages de la Ville, n'auront pas d'activités en dehors des CAS.

**Monsieur Imbert**.- Merci pour la leçon, Monsieur Rafaï. Je vais essayer de dérouler sur quelques points, parce que vous avez abordé beaucoup de sujets.

Sur le club jeunes, Monsieur Rafaï, je vais vous le redire, le club jeunes n'est pas éteint, il existe toujours. Je vais vous donner les éléments concrets. Il y a 6 agents dans le club jeunes, ce sont les faits, c'est comme cela : 1 responsable et 5 animateurs. Le responsable est en ASA, 2 autres animateurs sont en ASA, un autre est en arrêt maladie, un est à la prévention routière, et un autre est rattaché à l'EPACSA. Donc ce que vous dites est faux, Monsieur Rafaï, le club jeunes existe toujours. Il n'est pas actif parce que les ressources du service ne sont pas là mais il est toujours là. On ne l'a pas éteint. Pas du tout.

Ensuite, sur ce qui est renseigné comme éléments dans le tableau, je l'ai dit à trois reprises dans la présentation, nous l'avons construit avec la CAF, nous leur avons exposé sur la durée ce qui avait été fait, ce que nous voulions faire, nous l'avons rédigé ensemble. Le PEDT a fait l'objet d'allers-retours, cela convient à la CAF, parfait, c'est acté comme cela. Si au bout de ce cheminement il y a la subvention, eh bien ce sont les jeunes arlésiens qui gagnent. Peu importe que vous trouviez que ce soit honteux ou pas, je dépasse cela, Monsieur Rafaï, et si vous voulez m'accabler, accablez-moi. Ce qui compte c'est que nos enfants gagnent, c'est tout ce qui compte.

Enfin, sur l'offre d'été, nous retravaillons sur l'offre totale jeunesse vacances arlésiennes. En effet il n'y a pas de stages, mais c'est refléché vers les centres sociaux et les CAS mettront en place des dispositifs spécifiques pour accompagner la tranche des grands ados.

**Monsieur le Maire**.- M. Girard voulait prendre la parole.

**Monsieur Girard**.- Encore une fois, on aurait aimé que le contexte de cette délibération nous soit présenté, cela nous aurait évité d'éplucher le document et de trouver qu'effectivement il était assez creux et qu'il se contentait de reprendre un peu tout ce qui avait déjà été fait. Vous nous dites que c'est pour récupérer une subvention pour acheter du petit matériel scolaire, en fait je ne sais pas s'il faut s'en féliciter parce que cela veut dire quoi ? Que la Ville ne met pas les moyens dans les fournitures scolaires ? Vous connaissez le budget de la Ville en 2022 pour les fournitures scolaires ? 5 000 €. C'est ce qui est écrit dans le budget de la dernière fois. Donc si c'est à partir de cela qu'il faut se féliciter, il n'y a vraiment pas de quoi faire les gros bras ou de quoi donner des leçons. Cette délibération est juste une conséquence de cela.

**Monsieur Rafaï**.- Je comprends, Monsieur Imbert, je me mets à votre place, en fait vous ne

décidez rien, vous subissez ce qui se passe. Moi je vous répète et je vous prends à défaut que le club jeunes, cet été, sur l'ensemble de la commune, ne fonctionnera pas. C'est une réalité. Vous pouvez le tourner et virer comme vous avez envie, vous l'avez transformé en CAS. Et encore une fois, faites très attention, ce n'est pas le personnel, ce ne sont pas les salariés, de la A jusqu'à la C, c'est un choix politique, vous ne voulez pas l'admettre. Votre projet éducatif est sympa pour faire plaisir à la CAF et avoir des agréments, ce qui est normal, c'est juste une démarche administrative, il n'y a rien d'extraordinaire dans votre projet. Ne vous méprenez pas, mais moi je ne vous en veux pas, je dis simplement que j'ai tourné dans les structures –et ce n'est pas spécifique à Mas-Thibert, je suis allé à Salin-de-Giraud, j'ai tourné– je vous dis qu'il n'y a pas de clubs jeunes cet été, il n'y a pas de stages, c'est une réalité. On a des gamins de 11-17 ans… Cette majorité et l'opposition, pour l'immense majorité d'entre nous, on va peut-être pouvoir envoyer nos enfants en vacances en colonies ou les emmener avec nous en vacances, ce n'est pas le cas de tout le monde. Au moment où l'on parle de prévention, et je parle bien de prévention au sens noble du terme, pour éviter que nos gamins tombent dans la prédélinquance et simplement les occuper et les respecter, ce n'est pas seulement avec les CAS, qui font du super travail. Cela a toujours été complémentaire avec les clubs jeunes. Aujourd'hui vous avez supprimé les clubs jeunes toujours au nom de votre sainte méthode de faire des économies, mais ces économies vont être les dépenses de demain multipliées par 20 et c'est une grave erreur. Si vous ne voulez pas l'admettre, cela vous regarde, mais c'est une réalité. Et quand vous voulez on en prend la preuve dans toutes les structures.

**Monsieur Koukas**.- Je voudrais dire simplement et calmement que tout est une question de choix politiques. Le club jeunes, vous l'avez dit, et j'avais déjà eu l'occasion de le dire lors du précédent Conseil municipal, connaît des dysfonctionnements depuis plusieurs mois, et vous les connaissez, vous les avez listés à l'instant. Il y aurait eu, à mon avis, une ardente obligation que vous puissiez répondre par du concret en fléchant des agents sur ce dispositif qui concerne les 12-18. M. Rafaï a donc raison quand il dit que le club jeunes est sacrifié pour cet été, c'est un choix politique.

Lorsque vous évoquez les centres sociaux, vous savez aussi bien que moi, Monsieur Imbert, le nombre d'adolescents concernés par les centres sociaux qui vont bénéficier de sorties. Vous connaissez le nombre de gamins qui vont être concernés ?

**Monsieur Imbert**.- J'ai le détail.

**Monsieur Koukas**.- Allez-y, je vais être ravi d'entendre votre réponse, parce que moi je me suis renseigné auprès des centres sociaux et j'ai la liste et le nombre.

**Monsieur Imbert**.- Dans les centres aérés, pour les 3-11 ans, il y a 420 places par semaine.

**Monsieur Koukas**.- Je ne vous parle pas des centres aérés. Mais allez-y, pardon.

**Monsieur Imbert**.- Cela fait 2 512 places pour juillet et août. Avec les CAS…

**Monsieur Koukas**.- Je ne vous parle pas des CAS, je vous parle des centres sociaux.

**Monsieur Imbert**.- 320 places par semaine, cela fait 1 920 places à l'année. Pour les 6-12 ans, en colonie…

**Monsieur Koukas**.- C'est n'importe quoi. Alors là je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres.

**Monsieur Imbert**.- C'est l'offre d'été, Monsieur.

**Monsieur Koukas**.- D'accord, à l'année. Je vous parle de cet été, qui commence dans quelques jours. Combien de gamins dans les centres sociaux vont être concernés ? J'ai appelé les centres sociaux, j'ai les éléments. Donnez au Conseil municipal le nombre de gamins concernés par les sorties cet été dans nos centres sociaux. Allez-y, les ados.

**Monsieur Imbert**.- Je vous félicite de connaître ces chiffres par cœur, je ne les ai pas en tête.

**Monsieur Koukas**.- Je fais mon travail de conseiller municipal d'opposition.

**Monsieur Imbert**.- Allez-y, poursuivez, je ne les ai pas en tête.

**Monsieur Koukas**.- Cela va concerner 7 enfants sur les 2 quartiers pour les ados. Monsieur Imbert, 7 enfants.

**Monsieur Imbert**.- Non.

**Monsieur Koukas**.- Renseignez-vous. Si la politique en direction des adolescents est de supprimer un club jeunes tout l'été sur la ville d'Arles et de donner des chiffres aussi ridicules, je crois qu'il y a une lacune politique vraiment énorme sur ce sujet-là. Mais c'est votre choix. Comme je le disais, ce sont des choix politiques qu'il vous faudra assumer dès cet été, Monsieur Imbert.

**Monsieur le Maire**.- Merci pour cet échange. Monsieur Souque.

**Monsieur Souque**.- Je pense que vous ne pouvez pas résumer l'action des centres sociaux à ce que vous dites. Non, il y a aussi un accueil…

**Monsieur Koukas**.- Ils ne partent pas au Maroc en vacances cet été, ils sont là les gamins.

**Monsieur Souque**.- Oui, mais vous ne pouvez pas nier les activités qu'il y a tous les jours dans les centres sociaux.

**Monsieur Koukas**.- Cet été. Vous partirez en vacances et je partirai en vacances, nos enfants partiront en vacances…

**Monsieur Souque**.- Nous aurons des activités dans les centres sociaux…

**Monsieur Koukas**.- 7 !

**Monsieur Souque**.- Vous ne pouvez pas nier que le problème de la jeunesse demande un diagnostic très complet sur cette ville parce qu'il y a des choses à faire.

**Monsieur Koukas**.- 7 !

**Monsieur Souque**.- Non, plus que cela, Monsieur. Et je peux vous dire qu'actuellement nous avons…

**Monsieur Koukas**.- Par quartier c'est 7. Je voudrais que l'on soit honnête.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas, s'il vous plaît, laissez parler M. Souque.

**Monsieur Koukas**.- Je vais le laisser parler. Je veux bien que l'on donne des chiffres à l'année, je voudrais que vous ayez la décence et l'honnêteté de dire que cet été, par quartier, ce sont 7 gamins qui vont partir. Ce n'est pas grave.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas, laissez s'exprimer M. Souque tel qu'il l'entend et nous ferons le point sur cet été.

**Monsieur Koukas**.- Par semaine alors.

**Monsieur Souque**.- Oui déjà, par semaine. Nous sommes actuellement en train de faire un diagnostic précis sur le problème de la jeunesse sur la ville d'Arles et il y en avait besoin, Monsieur Koukas. Un diagnostic précis, complet, qui ne se fait pas en un jour. On ne peut pas rattraper en quelques mois ce qui a été laissé de côté pendant des années.

**Monsieur Koukas**.- Mais non !

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas, s'il vous plaît, je vous redonnerai la parole mais laissez parler M. Souque.

**Monsieur Souque**.- Nous sommes donc en train de faire ce diagnostic. Avant d'appliquer un traitement il faut faire un bon diagnostic, Monsieur Koukas. Mais ce que je peux vous dire c'est que nous privilégions aussi l'activité dans les quartiers, vous ne pouvez pas nier toutes les animations que nous avons mises en place sur les différents quartiers de la ville, et ce n'est pas terminé. Nous avons eu une réunion pour ce problème de la jeunesse, nous en avons une autre de programmée dans 8 jours. Je peux vous dire que vous aurez des surprises parce que vous verrez que des stages il y en a qui vont être programmés. Nous sommes en train de réfléchir à une centaine de places pour des enfants qui devraient partir. Je vous en reparlerai dans quelques jours, nous sommes en train de le mettre en place. Donc croyez-moi, la jeunesse, nous nous en occupons, nous ne comptons pas la laisser de côté. La prévention, nous y travaillons depuis 2 ans, Monsieur Koukas. Vous ne pouvez pas le nier. Ce qu'il y a de différent maintenant c'est que nous faisons travailler tous les acteurs dans les quartiers ensemble, ce qui n'était pas le cas auparavant. Donc laissez-nous un peu le temps et vous ferez le bilan.

**Monsieur Koukas**.- Il est vrai que nous étions très mauvais et que les gamins ne sont jamais partis en vacances avant, c'était Moscou et…

**Monsieur le Maire**.- S'il vous plaît.

**Monsieur Souque**.- En tout cas on voit les résultats et ce que l'on récolte aujourd'hui.

**Monsieur Koukas**.- Oui, on était très mauvais, Monsieur Souque, vous avez raison, vous êtes les meilleurs.

**Monsieur Souque**.- Ce n'est pas ce que je dis, mais ayez un peu de modestie, Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- 7 adolescents arlésiens par quartier partiront en vacances.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas, s'il vous plaît, je vous rappelle à l'ordre. Je vous donne la parole quand vous la demandez, n'interceptez pas. Monsieur Souque, s'il vous plaît, vous terminez, je repasse la parole à M. Imbert puis nous passons au vote.

**Monsieur Souque**.- Je vous demande que l'on refasse le point à la fin de l'été et là nous reparlerons de chiffres.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Imbert.

**Monsieur Imbert**.- J'ai les chiffres, Monsieur Koukas. Pour le Trébon c'est 15 places par semaine, et pour Barriol c'est 25 places par semaine. Pendant 6 semaines.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas, je vous donne la parole quand vous la demandez, n'interrompez pas, s'il vous plaît. Monsieur Imbert, vous pouvez répéter vos chiffres ?

**Monsieur Imbert**.- Pour le Trébon c'est 15 places par semaine, et pour Barriol c'est 25 places par semaine, pendant 6 semaines.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas, on est donc loin des 7.

**Monsieur Koukas**.- On n'a pas les mêmes chiffres.

**Monsieur le Maire**.- C'est pour cela que je vous proposerai de faire un point là-dessus, pertinent, avec des chiffres, et vous verrez que nous sommes loin des 7 que vous avez annoncés.

**Monsieur Koukas**.- Tout à fait.
**Monsieur le Maire**.- Que chacun garde son calme, s'il vous plaît.

**Monsieur Koukas**.- Je suis très calme.

**Monsieur le Maire**.- Mais non, j'ai l'impression que vous n'êtes pas calme.

**Monsieur Koukas**.- Pas du tout. Ne vous inquiétez pas, je déteins sur vous. Je voudrais que nous puissions avoir, lors du prochain Conseil municipal, des chiffres qui permettent de voir l'évolution de l'année 2020 –2019, puisqu'en 2020 nous étions confrontés au COVID– mais que nous ayons, durant l'exercice de la dernière mandature d'Hervé Schiavetti, le nombre d'enfants et d'ados qui sont partis en vacances lors des étés précédents, et cet été. Et vous aurez écrit noir sur blanc la réalité qui est celle que nous vivons et que nous voyons lorsque nous rencontrons les professionnels. Vous les rencontrez, Monsieur Souque, je les rencontre. Vous savez, mon téléphone marche encore, même si je ne suis plus Adjoint au maire, et croyez-moi, la souffrance des agents elle existe aujourd'hui. Je voudrais donc précisément que vous puissiez nous indiquer le nombre d'ados.

Je trouve que vous ne m'avez pas répondu, Monsieur Imbert, sur la suppression du club jeunes. Cela fait plus d'un an et demi qu'il dysfonctionne, qu'est-ce que vous avez fait pour qu'il fonctionne ? Ce n'est pas la priorité de faire fonctionner le club jeunes ? On préfère mettre des subventions ailleurs que sur le club jeunes ? C'est votre choix, il faut l'assumer, puisque vous n'avez pas trouvé des solutions permettant un bon fonctionnement du club jeunes cet été. Et lisez la presse, c'est la maman d'élève qui le dit aujourd'hui dans La Provence. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit noir sur blanc dans la presse. C'est un choix politique que vous n'avez pas voulu prendre.

Concernant les stages et les sorties, vous évoquez des chiffres qui ne sont pas ceux que l'on m'a transmis, dont acte. Nous souhaiterons avoir un bilan bien précis. Et pas en septembre, parce que l'été c'est demain, Monsieur Souque. L'été ce n'est pas en septembre. Vous êtes en train de me dire que l'on réfléchit à faire partir des gamins… Mais c'est maintenant. Le travail aurait dû être fait depuis plusieurs mois. Ce n'est pas à la veille des vacances scolaires… Monsieur Souque, enfin ! On a été à votre place, on ne faisait pas ce genre de situation abracadabrantesque 2 jours avant le début des vacances scolaires. On était capable de vous fournir le nombre de places d'ados qui allaient partir l'été en vacances, quartier par quartier. C'est une réalité. C'est un dysfonctionnement et c'est un choix qui est le vôtre. Il faut juste

l'assumer, c'est tout. Je suis donc friand des chiffres que vous allez nous fournir, qui viendront certainement en contradiction des chiffres qui nous ont été fournis par des équipes dans les quartiers, et puis les Arlésiens verront bien la réalité sur le terrain, Monsieur Souque.

**Monsieur le Maire**.- Voilà, on verra bien. Et vous ne pouvez pas dire dans la même phrase que c'est un dysfonctionnement et un choix. C'est l'un ou c'est l'autre. Monsieur Rafaï, vous avez la parole.

**Monsieur Rafaï**.- Le constat est très clair. Moi j'entends parler de diagnostic. Franchement, c'est irréel. Nous sommes le 30 juin, les vacances scolaires démarrent dans 4 jours, on a besoin de trouver de la paix dans nos villages, dans nos quartiers, dans le centre-ville, pour nos ados, quels qu'ils soient. On a des gens qui peuvent envoyer leurs enfants dans des colonies privées, on a des parents qui partent en vacances avec leurs enfants, ce n'est pas le cas de tout le monde. De tout temps, sur la ville d'Arles, y compris sur la mandature de Camoin, on a toujours privilégié, on appelait ça à l'époque « les étés chauds ». On créait des activités du 8 juillet jusqu'au 30 août pour les 11 ans, 16 ans, 17 ans, pour essayer de les occuper et leur permettre d'être en vacances normalement. Il faut juste l'avouer et l'admettre, vous venez de supprimer cet été les activités du club jeunes, les stages sportifs…

**Monsieur le Maire**.- On ne va pas passer une heure sur les clubs jeunes, vous vous êtes exprimés là-dessus.

**Monsieur Rafaï**.- Oui, mais je termine mon propos, parce que c'est très grave. Je le dis, il faut juste être en capacité… Je vous parle du club jeunes, je ne vous parle pas encore du reste, mais sur d'autres délibérations il y a d'autres services que vous avez encore supprimés. Et je vous le dis, c'est dangereux ce que vous êtes en train de faire. L'été va être caniculaire pour les uns comme pour les autres et il n'y a rien de pire que de laisser des jeunes entre 11 et 16 ans, qui ne demandent rien, qui ont fait leur année scolaire, qui ont besoin d'activités, de sortir, de s'épanouir, de s'émanciper, de leur enlever ce choix-là. La force publique et la Ville d'Arles viennent de leur enlever, c'est une réalité, et vous en paierez les pots cassés cet été.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Souque, un dernier mot ?

**Monsieur Souque**.- Monsieur Koukas, nous n'avons pas attendu maintenant pour travailler, nous travaillons. Il y aura des offres très précises d'ici quelques jours. Et ce sera prêt pour cet été, il n'y a pas de problème. Nous ferons le bilan, comme vous l'avez dit, mais je crois que vous êtes un peu aveugle, vous ne voyez pas tout ce qui se passe dans les quartiers et tout ce que nous avons mis en place comme animations au quotidien. Parce que c'est ce que l'on veut faire, on veut réinvestir les quartiers, se réapproprier les quartiers. C'est ça la différence. Ce n'est pas uniquement…

**Monsieur Koukas**.- Je vous parle de l'été, Monsieur Souque.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien. Nous allons avancer.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 41 voix (Pour le Grand Arles)**
**(Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Nicolas Koukas, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)**
**Abstention : 1 (Monsieur Mohamed Rafaï)**

Merci pour ce débat. Frédéric Imbert, vous gardez la parole pour la numéro 5.

**N°DEL_2022_0145 :ELARGISSEMENT DE L'OFFRE PERISCOLAIRE : LANCEMENT D'UNE PHASE DE TEST**

**Rapporteur(s) :** Frédéric Imbert,
**Service :** DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager

Dans le cadre de son projet éducatif ambitieux, la Ville d'Arles souhaite élargir l'offre périscolaire. Par ailleurs, les familles ont fait remonter des besoins d'extension d'horaires. Afin d'évaluer les besoins réels, la Ville a diffusé un questionnaire. Les nombreuses réponses ont confirmé la nécessité d'étendre les horaires d'accueil périscolaire. La ville se propose de tester un nouveau dispositif de périscolaire ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École).

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et de mettre en place prochainement le dispositif susvisé, la commune d'Arles souhaite opérer un test limité dans le temps et dans l'espace. Les écoles dans lesquelles le nouveau dispositif sera testé ont été déterminées en tenant compte de plusieurs critères dont :
- effectif des enfants fréquentant le périscolaire en 2021/2022,
- nombre de réponses parentales au questionnaire réalisé en mai 2022,
- typologies d'écoles (hameaux, centre-ville, école avec des effectifs importants).

Afin de faciliter l'organisation des familles ayant plusieurs enfants scolarisés, les écoles d'un même secteur ont été retenues :
- l'école primaire Yves Montand de Moulès
- les écoles Jeanne Géraud et Amédée Pichot au Centre-ville
- les écoles Anaïs Gibert et Benoit/Frank à Trinquetaille

L'élargissement des horaires des ALAE permettra de renforcer la qualité du projet éducatif périscolaire de la ville d'Arles. Il respectera le rythme des enfants en proposant des activités adaptées aux différents temps de la journée et aux différentes classes d'âge.

Pour les écoles maternelles :
- le matin : accueil des enfants à partir de 7h30 (contre 7h50 ou 8h20 à Moulès actuellement),
- pause méridienne : mise en place des ALAE,
- le soir : accueil jusqu'à 18h30 (contre 17h30 actuellement).

Pour les écoles élémentaires :
- le matin : accueil des enfants à partir de 7h30 (contre 7h50 ou 8h20 à Moulès actuellement)
- le soir : accueil jusqu'à 18h30 (contre 17h30 actuellement)

La mise en œuvre d'un véritable projet éducatif et l'extension des horaires justifient l'évolution de la tarification :
- concernant le temps méridien, forfait annuel adossé à la première facture de la cantine et au tarif en vigueur
- concernant les ALAE du matin et du soir, mise en œuvre d'un tarif mensuel selon le quotient familial :

| QUOTIENTS FAMILIAUX | FORFAIT MENSUEL MATIN | FORFAIT MENSUEL APRES-MIDI | FORFAIT MENSUEL TOTAL |
|---|---|---|---|
| 0 à 300 | 4,00 € | 8,00 € | 12,00 € |
| 301 à 400 | 4,20 € | 8,40 € | 12,60 € |
| 401 à 500 | 4,40 € | 8,80 € | 13,20 € |
| 501 à 600 | 4,60 € | 9,20 € | 13,80 € |
| 601 à 700 | 4,80 € | 9,60 € | 14,40 € |
| 701 à 800 | 5,00 € | 10,00 € | 15,00 € |
| 801 à 900 | 5,40 € | 10,80 € | 16,20 € |
| 901 à 1000 | 5,60 € | 11,20 € | 16,80 € |
| 1001 à 1100 | 5,80 € | 11,60 € | 17,40 € |
| 1101 à 1200 | 6,00 € | 12,00 € | 18,00 € |
| 1201 à 1300 | 6,20 € | 12,40 € | 18,60 € |
| 1301 à 1400 | 6,40 € | 12,80 € | 19,20 € |
| 1401 à 1500 | 6,60 € | 13,20 € | 19,80 € |
| 1501 à 1600 | 6,80 € | 13,60 € | 20,40 € |
| 1601 à 1700 | 7,00 € | 14,00 € | 21,00 € |
| 1701 à 1800 | 7,20 € | 14,40 € | 21,60 € |
| 1801 à 1900 | 7,40 € | 14,80 € | 22,20 € |
| 1901 à 2000 | 7,60 € | 15,20 € | 22,80 € |
| 2001 à 2100 | 7,80 € | 15,60 € | 23,40 € |
| 2100 et plus | 8,00 € | 16,00 € | 24,00 € |

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L551-1 et R551-13 du Code de l'Éducation,
Vu le décret 2016 – 1051 du 1er août 2016 relatif au Projet Éducatif de Territoire et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,
Vu le décret 2017 – 1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
Vu le décret 2018 – 647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs,
Vu la délibération N° 2018-0164 du Conseil Municipal du 27 juin 2018,

Considérant la politique éducative de la Ville d'Arles,
Considérant la volonté de la Ville d'Arles d'offrir à sa population une offre de services étoffée,
Considérant que la commune d'Arles se propose d'offrir aux familles arlésiennes ayant des enfants scolarisés, des prestations supplémentaires en adéquation avec leurs besoins,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - APPROUVER** le lancement d'une phase de test de ce dispositif pour l'année scolaire 2022/2023 dans les écoles Yves Montand, Benoit/Frank, Anaïs Gibert, Jeanne Géraud et Amédée Pichot ;

**2 - FIXER** la tarification proposée pour les écoles concernées par la phase de test, selon la grille tarifaire ci-dessus ;

**3 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document à intervenir pour l'exécution de cette délibération.

**Monsieur Imbert**.- Merci, Monsieur le Maire. C'est donc une délibération sur le lancement de la phase test de l'élargissement de l'offre périscolaire. Avec cette délibération nous mettons en œuvre l'élargissement des horaires du périscolaire, c'est une demande très exprimée par les familles, notamment dans les Conseils d'écoles, les élus qui y siègent le savent très bien. Nous avions bien identifié cette demande des parents dès 2020, c'était l'un des points du programme lors de la campagne des élections municipales et nous le concrétisons pour répondre à cette attente des familles. Nous entamons donc la mise en œuvre avec une phase test qui sera une phase de réglage à partir de la rentrée 2022 sur 5 écoles. L'objectif est de déployer ce dispositif à toutes les écoles à la rentrée 2023, et cette phase de test permettra d'adapter, de corriger, de mettre en place sereinement toutes les évolutions qui s'imposent pour proposer un service de qualité et adapté au rythme de l'enfant.

Les écoles ont été retenues sur un certain nombre de critères : les effectifs actuellement inscrits dans les garderies, le nombre de réponses au questionnaire que nous avons adressé aux familles. Nous souhaitions aussi un nombre d'écoles limité pour travailler l'approche qualitative en profondeur mais qui soit aussi représentative des écoles arlésiennes. Il y a donc une école de village, des écoles du centre-ville, et des écoles des quartiers périphériques. Et nous avons aussi été sensibles à l'intérêt que pouvait avoir notre personnel pour s'engager dans cette démarche.

Il y a deux évolutions majeures. D'abord, évidemment, les horaires à proprement parler, avec une ouverture, le matin à 7h30 au lieu de 7h50, et à 18h30 au lieu de 17h30. Ensuite, sur ces tranches horaires, nous déploierons le périscolaire en maternelles alors qu'auparavant il ne concernait que les élémentaires.

Lors de cette phase de test nous serons très présents pour accompagner nos équipes, vigilants aussi pour veiller au respect du rythme de l'enfant et sur la nature des activités proposées. C'est la raison pour laquelle les 5 écoles concernées feront l'objet d'un suivi mensuel par la Direction de l'action éducative. Le tarif est calculé en fonction du quotient familial, il est construit en fonction des revenus et sera adapté aux familles.

Je termine par deux points qui ont leur importance. D'abord, c'est que les écoles privées arlésiennes proposent déjà des horaires élargis. Donc, si en améliorant l'offre de service on peut faire revenir dans les écoles publiques les enfants scolarisés dans le privé, cela contribuera au maintien des effectifs et cela nous préservera d'éventuelles fermetures de classes. C'est un gros enjeu. Enfin, le processus lié aux ressources humaines qui a été mis en place pour accompagner nos agents a été très constructif. Nous avons d'abord présenté le dispositif aux syndicats, dont certains sont venus en réunion accompagnés du personnel des écoles, ensuite nous avons rencontré les agents dans chaque école, puis le débat s'est poursuivi lors du CT où la délibération a été votée. Tout a été pensé pour que cette mise en œuvre réponde aux attentes des familles et qu'elle se fasse dans un esprit de concertation et d'écoute, et dans une démarche d'évolution. Merci.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Madame Maris, vous souhaitiez prendre la parole.

**Madame Maris**.- Merci. J'avais plusieurs demandes de précisions, en particulier concernant la tarification. En fait je n'ai pas retrouvé les tarifications précédentes, est-ce que c'était gratuit jusqu'à présent et il y a une tarification qui s'applique sur ces 3 écoles ? Auquel cas c'est une véritable augmentation, notamment pour tous les parents qui ne chercheraient pas à élargir l'horaire mais, comme ils en avaient l'habitude, déposaient leurs enfants à 8h au lieu de 8h30. Ces parents-là vont-ils se voir tarifés selon ces nouveaux tarifs en vigueur ? Ce n'est pas anodin.

Concernant la tarification du temps méridien je n'ai pas trouvé l'information non plus. Vous annoncez qu'elle est ajustée sur les tarifs appliqués par l'EPARCA mais est-ce que là encore on a une nouvelle tarification sur le temps du midi et à combien s'élève-t-elle ?

Enfin, je voulais demander, c'est un peu annexe à cela, mais maintenant que c'est un service payant, est-ce que la Mairie va continuer à demander aux parents de justifier et d'avoir une attestation de leur employeur comme quoi ils travaillent sur les temps qui sont concernés par ce temps périscolaire ? C'est quelque chose qui est un peu à double tranchant. Tous les chercheurs et chercheuses d'emploi se trouvent pénalisés parce que, quand on recherche un emploi, parfois il faut partir tôt le matin. En même temps, là on se demande si, avec un service payant, on deviendrait moins regardant sur le nombre d'enfants présents. Je voulais savoir quelle politique allait être appliquée par rapport à cette demande d'attestation de l'employeur.

**Monsieur le Maire**.- On va regrouper les questions. Monsieur Déjean.

**Monsieur Déjean**.- Merci. Je rebondis sur l'intervention de ma collègue, Virginie Maris, sur la tarification, puisqu'effectivement beaucoup de parents d'élèves, notamment de Trinquetaille, nous ont alertés sur cela en nous disant que jusqu'à présent ce service était gratuit et qu'à présent il sera payant, y compris pour les parents qui ne vont pas bénéficier de l'élargissement des horaires. Il est vrai qu'il y a une certaine forme d'incompréhension et finalement je m'interroge beaucoup sur les choix budgétaires qui sont les vôtres, puisqu'on a une section fonctionnement du budget municipal qui a été amputée et l'on se rend compte qu'un service qui était gratuit jusqu'à présent, et qui aurait pu être étendu, sans forcément revenir sur la gratuité, on le fait payer sur les ménages. C'est la première chose que je voulais souligner.

La deuxième chose, toujours concernant les tarifs, c'est par rapport au forfait mensuel. Je m'étonne qu'il n'y ait pas de tarification peut-être à la journée, puisque certains parents ne mettent pas leurs enfants en périscolaire tous les jours de la semaine. Et là aussi ils s'interrogent car finalement ils vont payer pour un service dont ils ne vont pas forcément bénéficier.

Enfin, la dernière remarque que je voulais formuler est par rapport au choix des quartiers et des écoles. On constate que les grands oubliés là-dedans sont nos quartiers populaires. J'aurais aimé que l'on se saisisse de cette phase de test pour justement mettre en place ce service dans un quartier populaire. Vous avez mis en place des Conseils de quartiers dans tous les quartiers de la ville, sauf dans les quartiers populaires. Vous mettez en place l'élargissement de l'offre périscolaire dans certains quartiers –alors, c'est une phase de test– mais pas du tout dans les quartiers populaires. Une fois de plus, contrairement à ce que M. Souque nous disait il y a quelques instants, j'ai l'impression que vous vous moquez un peu de nos quartiers populaires.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Imbert.

**Monsieur Imbert**.- Merci pour vos questions qui vont faire l'objet de précisions.

Madame Maris, vous n'avez pas trouvé l'ancien tarif parce qu'il n'y en avait pas de pratiqué avant, c'était une offre qui était gratuite. Nous faisons le choix de répondre à l'attente des parents en ouvrant largement l'amplitude horaire, mais cela ne peut pas rester gratuit parce que ça a un coût pour la collectivité. Nous faisons donc le choix d'une facturation qui est adaptée au quotient familial, à la situation des familles. Pour la tranche la plus basse c'est 12 € par mois. On ne peut pas dire que ce soit particulièrement excessif. Sachant que c'est une offre qui est facultative. On n'impose cela à personne. C'est pour essayer de répondre aux parents qui travaillent et qui ont besoin de faire garder leurs enfants. Je siège dans 5 Conseils d'écoles et j'ai souvent entendu les parents dire « On est prêt à payer pour cela ». Voilà donc l'offre que nous choisissons de mettre en place. On a un peu regardé ce qui se faisait ailleurs en termes de tarifs. On prend l'exemple de Fourques, notre voisine la plus proche, c'est 1 € la demi-heure. Puis si l'on prend une Ville que vous connaissez bien, Martigues, c'est un forfait mensuel de 19 € par mois. On est donc entre les deux pour la tarification.

Pour le choix des écoles, Monsieur Déjean, on s'est bien sûr posé la question. On voulait un nombre d'écoles limité pour faire ce test. La particularité pour les 3 quartiers c'est que, si on prend l'exemple de Barriol, le bloc fait 4 écoles. Pour le quartier on aurait été obligé de prendre 4 écoles. A Griffeuille c'est pareil. Il y a les 2 écoles élémentaires qui sont rattachées à l'école de Vallès. Il aurait fallu prendre 3 écoles. C'est simplement un choix pratique sur lequel nous nous sommes portés. Il n'y a pas lieu de polémiquer, de chercher un sujet de tension particulière. On a essayé d'être pragmatique, d'analyser la situation, et on le fera tranquillement cette année. S'il y a des ajustements à trouver, on les trouvera. S'il faut faire évoluer la rémunération peut-être à la semaine, on le verra. C'est vraiment très ouvert. On part sur ce principe-là, c'est un forfait mensuel payé quel que soit le nombre de jours, d'heures, on part là-dessus, et si vraiment il y a une demande pour une déclinaison mensuelle ou hebdomadaire, on le fera.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Il y a une véritable inégalité devant le service public que vous proposez puisque l'on se retrouve avec 3 établissements et 3 écoles qui vont tester cette année ce nouveau dispositif, et puis le reste des écoles qui n'en font pas partie. Il y a donc une disparité sur notre territoire et surtout sur notre carte scolaire, une porte ouverte vers une sorte de privatisation. Puisque vous l'avez dit justement, Monsieur Imbert, et c'est bien que vous l'ayez dit, avant c'était gratuit. Et c'était une volonté politique que ce soit gratuit. Parce que les enfants qui habitent à Trinquetaille notamment, ou à Moulès, on sait, on connaît les familles, ce sont des familles qui sont souvent plus aisées que celles qui habitent dans des quartiers difficiles ou des quartiers dits prioritaires. Vous avez donc fait ce choix-là. Mais je vais vous donner un exemple précis, puisque j'ai eu cette dame qui m'a appelé. Mme Michu, pour ne pas dire son vrai nom. Elle bénéficiait jusqu'à présent à Trinquetaille de la garderie gratuite, et elle fait donc partie de l'école test à Trinquetaille. Les horaires lui convenaient, il n'y avait pas de souci par rapport à cela. Elle n'avait pas besoin d'extension jusqu'à 18h30. Est-ce qu'aujourd'hui cette dame doit payer la garderie alors que sa voisine, Mme Michaud, qui a sa fille scolarisée dans une autre école, récupère son enfant au même horaire qu'elle et a la garderie gratuite ? Pourquoi une différence alors que c'est la même prestation ? Et comment le justifier ? La question se pose, Monsieur Imbert, parce que c'est la vérité, c'est ce qui se prépare aujourd'hui dans le dispositif que vous allez mettre en place. C'est pour cela que je parle d'inégalité devant le service public qui est proposé, parce que l'on se retrouve avec des disparités évidentes avec des familles qui, du coup, vont payer, et d'autres qui ne vont pas payer.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Déjean.

**Monsieur Déjean**.- Ce n'est pas la première fois que l'on parle de Martigues dans ce Conseil municipal. Je voulais simplement rappeler à M. Imbert que Martigues est une Ville référence en termes de gratuité. Il y a un certain nombre de services publics municipaux qui sont gratuits, en particulier pour les jeunes. Et vous avez raison, Monsieur Imbert, il y a effectivement une tarification mensuelle, mais il y a aussi une gratuité à Martigues jusqu'à 18h. La tarification mensuelle concerne 18h-18h45. Je tenais à le rappeler, il est quand même important de comparer les bons éléments.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Dans la continuité, encore une fois, on nous parle de ce test dans le projet éducatif que l'on vient d'examiner. Alors, d'un côté vous écrivez des choses que vous ne faites pas, et ce que vous faites, vous ne le dites pas. J'ai du mal à suivre votre logique, comme d'habitude. Sur le principe, si cela arrange certains parents, pourquoi pas, mais je trouve la note un peu salée. Cela fait à peu près 250 € par an pour une demi-heure de plus le matin et une heure de plus le soir. On part de la gratuité à 250 €. Je pense comme mon collègue Nicolas Koukas, avec votre esprit –et cela n'a rien à voir avec M. Imbert puisqu'il ne fait que faire ce qu'on lui demande de faire, ce n'est pas facile– toujours cette histoire de sacro-libéralisme, alors que nous, on pense que l'école reste un peu la maison commune à tous les enfants de la Ville d'Arles, à égalité, dans une justice, pour leur apprendre le savoir, l'émancipation, leur permettre en tout cas d'être de futurs ados, de futurs adultes. Et là, encore une fois, on est en train de casser un service, le service public de la République. Et je trouve que le choix que vous avez fait sur les écoles test n'est pas judicieux, mais c'est comme en général, c'est beaucoup de théories, beaucoup de projets, de chartes, de principes, et puis il y a la réalité au quotidien. Et vous savez quoi ? Puisque chaque fois que l'on parle vous nous renvoyez aux calendes grecques, comme si avant il ne se passait rien, on va arriver à discuter avec les populations, on va vous faire émerger les parents qui disent un peu l'inverse. Quand vous dites que c'est en accord avec les parents… Il y a 6 mois vous avez augmenté la taxe des terrasses et l'on m'a dit ici, dans ce Conseil, que c'était en accord avec les commerçants. Moi je suis allé les voir, pour l'augmentation de 25 % ils m'ont dit « A quelle heure, nous, on a signé pour une augmentation ? ». C'est le même principe, c'est beaucoup de théories, beaucoup de communications, tout cela c'est bidon. La seule chose qu'il reste c'est l'école. Je vous demande simplement, au nom de la République, ne la cassez pas et permettez à tous les enfants d'Arles d'être égaux, au moins devant l'éducation nationale.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï, on ne touche pas à l'école, l'école est gratuite, en revanche les garderies, il y en a des gratuites et il y en a qui ne le sont pas.

**Monsieur Rafaï**.- C'est ce que vous faites.

**Monsieur le Maire**.- Alors ce n'est pas l'école. Madame Maris, vous vouliez reprendre la parole.

**Madame Maris**.- C'est aussi l'avantage d'une expérimentation, j'espère qu'elle sera amenée à changer. Pour information, par exemple un couple qui aurait deux enfants, qui gagnerait le SMIC, se retrouverait avec 320 € par an pour un service qui était gratuit auparavant. Imaginons quelqu'un qui était sur des horaires de bureau…

**Monsieur le Maire**.- Chère Madame, le service n'était pas gratuit avant, il n'existait pas.

**Madame Maris**.- Si. Laissez-moi finir.

**Monsieur le Maire**.- Non. C'est l'extension des horaires qui est payante. Alors ne dites pas

qu'il existait avant, il n'existait pas.

**Madame Maris**.- Laissez-moi finir ma phrase, s'il vous plaît. Quelqu'un qui travaille sur des horaires de bureau –nous sommes de nombreux parents dans cette situation– a un intérêt réel à déposer son enfant à 8h à l'école, à le récupérer à 17h30. Il y a beaucoup de personnes qui utilisent cette amplitude-là. Il y a peut-être des demandes en amont des 8h et en aval des 17h30 mais la grosse majorité des personnes qui travaillent, qui sont salariées, sont très satisfaites par l'ouverture du service de garde de 8h à 17h30. Quelqu'un qui a deux enfants et qui utilisait ce service gratuit jusqu'à présent, dans ces 3 écoles, et dans ces 3 écoles seulement, va se retrouver avec exactement le même service qui lui coûtera 320 € par an. Une proposition qui pourrait être faite d'amélioration de ce service, si l'on propose une prestation supplémentaire sans enlever aux Arlésiennes et aux Arlésiens un service qui leur était jusque-là rendu gratuitement, et sans créer non plus de différences face au service public entre les habitants de tel quartier qui fait partie de l'expérimentation et de tel autre qui n'en ferait pas partie, serait de tarifer l'extension elle-même. D'avoir effectivement un forfait comme vous le proposez, peut-être un peu plus modeste, mais un forfait qui concerne, la tranche 7h30-8h pour le matin, et la tranche 17h30-18h ou 18h30 pour le soir. Il me semble que si l'on appliquait ce type de tarification tout le monde serait absolument satisfait. On maintient l'existant et pour le service supplémentaire on propose une tarification qui peut ensuite être ajustée en fonction des besoins et des revenus des uns et des autres. On veut être clair sur le fait que ce n'est pas l'extension qui nous pose problème, c'est la rupture de gratuité sur la tranche 8h-17h30. Il faut quand même qu'on le dise, on a 250, 300, 350 €, en plus, qui vont coûter aux familles pour avoir exactement la même chose.

L'autre élément sur lequel vous ne m'avez pas répondu pour distinguer ce qui relève de la prestation payante et du service public, c'est cette question de l'attestation de l'employeur. J'aurais voulu une réponse là-dessus. Et puis la question du temps méridien, vous ne m'avez pas non plus précisé s'il y avait une tarification nouvelle sur la prise en charge des enfants dans le temps méridien, en dehors du forfait EPARCA évidemment.

**Monsieur Imbert**.- Sur l'attestation employeur, ce n'est pas tranché aujourd'hui. Est-ce que ce sera limité uniquement aux familles qui travaillent ou pas ? Ce n'est pas tranché. Cela fait partie des sujets sur lesquels on doit travailler, on a encore quelques semaines devant nous. Aujourd'hui, pour les enfants qui restent en garderie il faut effectivement l'attestation employeur. On peut imaginer, une maman seule qui, un soir, a besoin d'un peu de liberté et souhaite faire garder ses enfants, on doit pouvoir l'accueillir. Tout est complètement ouvert pour que l'on puisse s'adapter. On verra dans les semaines qui arrivent. Et votre deuxième question sur la pause méridienne, c'est la délibération suivante, on en parle dans la numéro 6.

**Monsieur le Maire**.- Madame Graillon, vous avez souhaité prendre le parole.

**Madame Graillon**.- J'ai juste une remarque par rapport à ce qu'a dit M. Rafaï. Il a parlé de casser le service public de la République, moi je pense que cette délibération c'est tout l'inverse. Parce que justement, le service public de la République repose sur le fait que l'on doive inciter le plus d'enfants possibles à aller dans le service public, et malheureusement, ce qui se passe dans notre ville c'est qu'étant donné que les propositions de garde dans le privé sont plus étendues que dans le public, les enfants de ceux qui peuvent se le payer vont dans le privé. C'est aussi l'une des réponses qui nous a amenés à travailler ce dispositif pour que ce ne soit plus l'une des raisons de choix de certains parents de ne plus aller dans le service public parce que les horaires de la garderie ne sont pas assez étendus. Et c'est justement comme cela, à mon avis, que l'on contribuera à rééquilibrer un peu ce service public éducatif qui aujourd'hui est en difficulté.

**Monsieur le Maire**.- Une dernière intervention et après on passe au vote. Monsieur Déjean.

**Monsieur Déjean**.- En fait, Mme Graillon est en train de nous expliquer que l'on favorise l'accès à un service public, qui existait jusqu'à présent, contrairement à ce que dit M. le Maire… Mme Maris vous a pris l'exemple des parents qui font garder leurs enfants jusqu'à 17h30. Ces parents-là, jusqu'à présent, bénéficiaient d'un service public gratuit. Vous êtes en train de m'expliquer qu'on va favoriser l'accès à ce service public en leur faisant payer… Pour des familles qui peuvent aussi parfois avoir des revenus modestes. Et Mme Maris a fait la démonstration par A plus B, avec des chiffres, que cela pouvait avoir un coût important pour elles. Je pense que nous ne vivons pas sur la même planète. Madame Grillon, vous vivez dans le libéralisme, M. Rafaï a raison, et nous vivons dans la réalité.

**Madame Graillon**.- Ce n'est pas ce que je vous explique. Je vous explique que des parents qui choisissent malheureusement de mettre leur enfant dans le privé…

**Monsieur le Maire**.- Ne vous chevauchez pas.

**Monsieur Déjean**.- Vous allez créer des inégalités d'accès au service public. Voilà la réalité.
**Madame Graillon**.- Non, c'est l'inverse.

**Monsieur le Maire**.- Je crois que vous faites erreur, mais c'est philosophique, c'est comme ça. On va arrêter le débat sinon… Alors, Monsieur Rafaï, une dernière phrase.

**Monsieur Rafaï**.- Juste remercier Mme Graillon du recul qu'elle a par rapport à ces questions. Je trouve que l'improvisation aujourd'hui est au summum. Vous avez proposé un projet, vous vous apercevez qu'il est payant, qu'il est injuste par rapport à la population, il faut bien trouver des arguments.

**Monsieur le Maire**.- Mais non.

**Monsieur Rafaï**.- Mais Mme Graillon a toujours l'habitude de trouver des arguments, elle va me faire croire qu'elle est le chantre du service public alors que c'est une libérale azimut.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï, je veux bien que vous ayez une lecture politique permanente, en permanence pour démolir tout ce que l'on propose, vous êtes le meilleur, bravo, vous êtes le champion, je vous félicite. Cette proposition que nous faisons était dans mon programme de campagne, nous l'appliquons, et nous le faisons de façon raisonnée. C'est-à-dire que nous faisons une expérimentation sur 5 écoles, pas 3, et nous en tirerons les conclusions d'ici quelques mois, au bout d'un an, et l'on verra qui a raison et si l'on a rendu service à la population ou si l'on n'a pas rendu service. Et si nous faisons cette proposition et si nous appliquons cette décision c'est tout simplement parce que nous répondons à un souhait de la population. Que vous ne soyez pas d'accord avec nous, que vous trouviez des arguments *à la mords-moi le…* Je ne sais quoi, c'est votre souci, mais vraiment…

**Monsieur Rafaï**.- Vulgaire en plus le garçon !

**Monsieur le Maire**.- Arrêtez de tourner autour et de dire n'importe quoi, comme si nous voulions casser l'école. Vous dites n'importe quoi !

**Monsieur Rafaï**.- Vous êtes vulgaire et vous caricaturez la parole de l'opposition. Monsieur le Maire, c'est indécent ! Mais vous en avez l'habitude, ce n'est pas la première fois.

**Monsieur le Maire**.- Madame Maris.

**Monsieur Koukas**.- Avant c'était gratuit et aujourd'hui c'est payant. C'est juste pour corriger

les propos, puisque je regarde…

**Monsieur le Maire**.- J'ai donné la parole à Mme Maris.

**Monsieur Koukas**.- Oui, mais je l'avais demandée avant.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas, vous n'avez pas la parole, Mme Maris a la parole.

**Madame Maris**.- Je vais dans le même sens que ce que veut dire M. Koukas. J'entends votre argument, Madame Graillon, donc si l'on considère qu'il y a une dispersion du public, en tout cas des inscriptions dans le public, du fait de l'absence de proposition de garderie sur une amplitude horaire plus grande, alors prenons ce problème à bras-le-corps et faisons, comme vous le suggérez, une proposition. On est tous d'accord là-dessus. Ce qui nous ennuie c'est de rendre payant une proposition gratuite existante. Et la solution est très évidente et facile à mettre en œuvre, proposons la tarification sur les tranches nouvelles. On est vraiment en train de s'énerver sur des choses… On est d'accord avec votre objectif, on considère que si c'est insurmontable pour la Mairie de le prendre en charge gratuitement alors il peut y avoir une tarification. En revanche, j'attire votre attention sur un problème réel dans le concept-même de l'expérimentation. Vous avez dit que les choix de ces quartiers ont été faits en fonction de certaines réponses à des questionnaires. Il s'avère que les quartiers qui sont ici visés sont des quartiers plutôt privilégiés. Imaginons que cette expérimentation pour un an, de tarification d'un service antérieurement gratuit, soit jugée, par vous, par vos services, comme satisfaisante, est-ce que l'on pourrait s'attendre à ce que l'année prochaine, dans des écoles qui n'ont pas manifesté le même souhait et qui sont dans des situations sociales et économiques plus difficiles, la garderie gratuite, qui était la norme, devienne payante ? Vous voyez le sens de ma question. On est sur une tarification d'un service gratuit dans 3 quartiers, il y a une rupture d'égalité mais apparemment vous arrivez à vivre avec, en revanche, il ne faudrait pas que, d'un coup, le succès de ces 3 quartiers privilégiés justifie de rendre payant quelque chose qui était gratuit dans des quartiers dont on sait que de toute façon ces tarifs-là seraient prohibitifs. J'attire vraiment votre attention sur le caractère très délicat de cette expérimentation. La tarification d'un service antérieurement gratuit, la rupture d'égalité des citoyens en fonction des écoles dans lesquelles ils sont inscrits, et une sorte d'impôt déguisé ou en tout cas de nouveau coût déguisé pour un service qui était auparavant considéré comme un service public et qui devient aujourd'hui une prestation.

**Monsieur le Maire**.- J'entends ce que vous dites, nous allons examiner de près cette expérimentation, nous allons aujourd'hui la mettre à la délibération. Nous aurons et nous garderons à l'esprit ce que vous venez de dire pour voir comment on peut, à terme, harmoniser, si besoin était, l'ensemble ou pas de cette expérimentation. Je propose que l'on passe au vote maintenant et que l'on avance, s'il vous plaît, dans le calme et dans le respect des uns et des autres.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 34 voix (Pour le Grand Arles)**
**Contre : 8 voix (Le Parti des Arlésiens)**

C'est donc adopté, merci. Nous passons à la délibération numéro 6. Monsieur Imbert.

**N°DEL_2022_0146 :TARIFICATION DE L'OFFRE PERISCOLAIRE SUR LA PAUSE MERIDIENNE**

**Rapporteur(s) :** Frédéric Imbert,
**Service :** DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager

Depuis la rentrée 2018 et le retour à la semaine de 4 jours, le dispositif « Accueil de loisirs associé à l'école » (Alaé) a été réorganisé pour répondre aux besoins des familles et s'adapter aux rythmes de vie des enfants.

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. L'Alaé est proposé dans chaque école élémentaire publique d'Arles et concerne les écoliers du CP au CM2 sur pause méridienne. Les activités proposées dans le cadre de l'Alaé sont encadrées par un responsable d'accueil collectif de mineurs (ACM) et assurées par des animateurs qualifiés et des associations de la ville. Des ateliers artistiques et culturels, sportifs, scientifiques et techniques, des jeux collectifs, des activités ludiques seront proposés.

A la rentrée 2022, il concernera également les enfants des trois écoles maternelles faisant partie du test relatif à l'élargissement de l'offre périscolaire (écoles Yves Montand, Anaïs Gibert et Jeanne Géraud). Les propositions aux enfants des écoles maternelles respecteront le rythme et le libre choix de l'enfant.

Les enfants qui déjeunent à la cantine doivent être obligatoirement inscrits à l'Alaé. Ceux non-inscrits à la cantine ne pourront pas en bénéficier.

La participation financière forfaitaire des familles est portée à 8€ par enfant et par an, et sera demandée pour l'inscription à ces temps périscolaires.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L551-1 et R551-13 du Code de l'Éducation,
Vu le décret 2016 – 1051 du 1er août 2016 relatif au Projet Éducatif de Territoire et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,
Vu le décret 2017 – 1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
Vu le décret 2018 – 647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs,
Vu la délibération N° 2018-0164 du Conseil Municipal du 27 juin 2018 ;

Considérant la politique éducative de la Ville d'Arles,

Considérant la volonté de la Ville d'Arles d'offrir aux enfants accueillis des prestations de qualité respectant leur rythme et leur libre choix,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- FIXER** le tarif à 8€ par an et par enfant pour l'offre périscolaire sur la pause méridienne

qui s'appliquera à partir de la rentrée 2022 pour les écoles élémentaires et trois écoles maternelles (Yves Montand, Jeanne Géraud et Anaïs Gibert).
**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

**Monsieur Imbert**.- C'est l'évolution de la tarification de la pause méridienne, cela concerne une augmentation annuelle où l'on passe de 6 à 8 €. C'est donc 2 € d'augmentation à l'année. Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2018, c'est donc simplement une évolution de tarif. Merci.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Déjean.

**Monsieur Déjean**.- Du coup, là c'est pour l'ensemble des écoles ? D'accord. En revanche, je reviens très vite sur la 5, je regrette vraiment… Faites une autre délibération dans un prochain Conseil…

**Monsieur le Maire**.- Non, s'il vous plaît, on ne revient pas sur la 5. On essaie d'avancer sur la 6.

**Monsieur Déjean**.- Mais testez-le dans un quartier populaire enfin !

**Monsieur le Maire**.- Merci. Nous passons au vote sur la 6, s'il vous plaît.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 34 voix (Pour le Grand Arles)**
**Contre : 2 voix (Monsieur Mohamed Rafaï, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)**
**Abstentions : 6 (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Nicolas Koukas, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris, Madame Marie Andrieu)**

Merci, c'est adopté. Pour la numéro 7, Monsieur Abonneau, vous avez la parole.

**N°DEL_2022_0147 :APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'OFFICE DE TOURISME ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE FRÉQUENTATION 2021**

**Rapporteur(s) :** Sébastien Abonneau,
**Service :** Assemblées

Conformément à l'article R133-16 du Code du Tourisme (Article R2231-47 du CGCT), le compte financier de l'exercice écoulé est présenté par le Président au comité de direction qui en délibère et le transmet au Conseil Municipal pour approbation, avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif 2021 a donc été présenté et validé par délibération n° 06-2022 en comité de direction de l'office de tourisme (OT) du 3 février 2022.

Le rapport d'activités et de fréquentation 2021 a également été présenté et validé par délibération en comité de direction de l'OT du 28 avril 2022.

Vu l'article R133-16 du Code du Tourisme,

Vu l'article R2231-47 du Code Général des Collectivités Territiroriales,

Considérant que le compte financier de l'exercice écoulé doit être approuvé par le Conseil municipal,

Je vous demande de bien vouloir :

**APPROUVER** le compte administratif 2021 de l'Office de Tourisme ainsi que la présentation du rapport d'activités et de fréquentation 2021.

**Monsieur Abonneau.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. L'objet de cette délibération est simplement d'approuver le compte administratif 2021 de l'Office de Tourisme et de vous présenter également le rapport d'activité.**

Deux mots sur les comptes. C'est un exercice atypique mais depuis le début tous les exercices sont atypiques au niveau du tourisme. Simplement quelques faits. Habituellement, le budget de l'Office de Tourisme est de 3,3 M€, sur 2021 il était de 2,1 M€. J'attire juste votre attention sur le fait qu'il y a un solde positif.

Concernant le rapport d'activité, peu de choses également à mettre en exergue, vu la typicité de cet exercice encore une fois, si ce n'est effectivement un engouement réel pour Salin-de-Giraud. On sent une demande plus forte pour cette partie de notre commune de ce territoire. Et également sur le site Internet, juste un petit point que je souhaitais mettre en exergue auprès de vous sur les thèmes qui sont demandés. Au-delà des informations générales et des manifestations, l'ordre des demandes concerne : en premier le patrimoine, en deuxième la Camargue, et en troisième Luma. Récemment, il y a eu un beau reportage sur TF1 concernant Arles et elle était caractérisée comme Romaine, contemporaine, sauvage. On voit à travers ces sollicitations que c'est bien le cas.

Dernier point. Petite évolution dans la typologie de nos touristes. Avant c'était 50 %

d'étrangers, 50 % de Français, globalement. Evidemment, avec le COVID on est passé à une plus forte représentation de notre clientèle nationale domestique, puisqu'on avait 73 % de notre clientèle qui était française. Ce qui est intéressant c'est que 26 % des touristes totaux d'Arles en 2021 étaient de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela signifie que l'on devient aussi une destination de courts séjours, une destination régionale, ce qui est très intéressant.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Des questions ? Monsieur Girard.

**Monsieur Girard**.- Pas de remarque particulière, si ce n'est que j'ai entendu avec bonheur M. Abonneau dire qu'il y avait une appétence du public pour Salin-de-Giraud, pour la Camargue, et je trouve que ce tourisme-là, au niveau de l'Office du Tourisme, n'a pas toujours eu une offre qui amenait les gens à visiter les sites, que ce soit le Vigueirat, la Capelière, ou à découvrir le hameau de Salin-de-Giraud qui a bien besoin d'un modèle de développement. J'encourage vraiment la municipalité à travailler sur cet axe-là, sur ce sillon-là, parce que dans les hameaux il n'y a évidemment pas beaucoup de perspectives et il y a encore tout à faire pour apporter beaucoup de choses économiquement sur les hameaux et sur les zones rurales de la Camargue.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 34 voix (Pour le Grand Arles)**
**Abstentions : 8 (Le Parti des Arlésiens)**

Merci. C'est donc adopté. Madame de Causans pour la 8, vous avez la parole.

**N°DEL_2022_0148 :FIXATION DE LA PARTICIPATION DE LA SAS MOMENTUM - ORGANISATION DE L'EDITION 2022 DES « NAPOLÉONS »**

**Rapporteur(s) :** Claire de Causans,
**Service :** Service de la culture

Forte de son attractivité, la Ville accueille dans différents lieux patrimoniaux de nombreux événements tout au long de l'année.
Depuis 2015, la SAS MOMENTUM organise un sommet, dénommé « Les Napoléons », à Arles, durant trois jours en juillet, en proposant des rencontres et des formations payantes, ainsi que des événements gratuits ouverts aux Arlésiens.
La SAS MOMENTUM est un réseau social, digital et physique, créé pour partager idées et initiatives au service de l'innovation. Son siège social est situé au 26, rue Vivienne - 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 799 432 067.
Cette année, le sommet se déroulera les 20, 21 et 22 juillet 2022 à l'Amphithéâtre, dans la cour de l'Archevêché et dans la salle romane des tapisseries du Cloître Saint-Trophime.
En contrepartie de l'autorisation d'occuper et d'exploiter le domaine public et conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la SAS MOMENTUM s'engage à verser à la Ville une redevance de 10 000 euros.

Elle s'engage en outre à compter de 2023, et de façon plurianuelle, à mettre en œuvre une politique de mécenat en faveur de la ville d'Arles.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2241-1, L.2144-3, L.2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2111-1, L.2122-1-1, L.2125-1 à L.2125-6,
Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.621-1 et suivants,
Vu la délibération n°2021-0195 relative aux délégations données au maire par le conseil municipal,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces autorisations sont précaires et peuvent être révoquées à tout moment par la personne publique propriétaire,
Considérant qu'elles ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumises au paiement d'une redevance,
Considérant notamment qu'il appartient au conseil municipal de déterminer la redevance due en raison de l'occupation des bâtiments de la ville,
Considérant que l'organisation du sommet Les Napoléons propose notamment des événements gratuits ouverts aux Arlésiens,
Considérant que l'organisation de l'événement Les Napoléons est une valeur ajoutée sur le plan économique local en apportant du public dans la ville,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 – FIXER** le montant de la redevance à 10 000 euros pour l'occupation d'espaces municipaux par la SAS MOMENTUM dans le cadre de l'organisation de l'édition des « Napoléons » à Arles du 20 au 22 juillet 2022 ;

**2 – PRÉCISER** que l'utilisation de ces espaces fera l'objet d'une convention entre la commune et l'entreprise ;

**3 – AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans l'exécution de cette délibération ;

**4 – PRÉCISER** que les crédits seront inscrits en recette sur le budget principal.

**Madame de Causans**.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Pour cette délibération, il s'agit de fixer le montant d'une redevance de 10 000 € pour l'occupation de lieux municipaux dans le cadre de l'organisation des Napoléons. Ces espaces font l'objet de conventions avec la commune. Cet évènement est une valorisation sur le plan économique de la Ville et certaines rencontres sont proposées gratuitement aux Arlésiens. Je vous demande donc d'autoriser la fixation de ce montant et des conventions qui en découlent.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Des questions ? Monsieur Girard. Mme Maris ensuite.

**Monsieur Girard**.- Je suis tout étonné de la manière dont sont présentés les Napoléons dans votre délibération. On parle de réseau social, digital et physique, créé pour partager des idées au service de l'innovation, mais la société Momentum est une société par actions simplifiée au capital de 240 000 €, spécialisée dans le secteur de la publicité, présidée elle-même par une autre société. Alors, peut-être qu'il y a une méprise sur ce qu'ils étaient réellement et c'est peut-être pour cela qu'on va leur donner les clés de la Ville pour une somme dérisoire. Peut-être que l'on pensait que c'était une association de vieux amis. Quand on voit leur première page Internet avec des prestigieux speakers, on retrouve Edouard Philippe. Le prix du sommet est entre 3 000 et 5 000 € pour chaque participant. Le Monde nous parle de 500 participants, on est plus sur 100 000 ou 120 000 €. On est quand même sur des chiffres d'affaires sur l'évènement qui vont approcher les centaines de milliers d'euros. Depuis 2 ans on vous demande une délibération pour fixer la mise à disposition des bâtiments communaux, vous avez fait une délibération sur les terrasses, une sur les tournages, il n'y a toujours rien sur les bâtiments communaux, et vous vous permettez, alors que l'on vient de passer un long moment pour parler de la tarification des services publics, de mettre à disposition l'amphithéâtre, la cour de l'archevêché, la salle romane, des tapisseries du cloître Saint-Trophime, pour la somme dérisoire de 10 000 € pour cette structure. Encore une fois on ne sait pas comment c'est calculé puisqu'il n'y a aucune méthode. C'est encore un beau cadeau à des gens qui n'en ont absolument pas besoin, comme vous avez de toute façon l'habitude d'en faire. On votera évidemment contre cette tarification excessivement basse par rapport aux moyens des gens qui viendront pour les Napoléons.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Girard, je ne sais pas si on fait les prix bas mais avant il n'y avait pas de prix. Avant c'était gratuit. Donc pour l'instant on essaie d'évaluer un tarif, on le fait, on part de 0. Je pense que d'ici la fin de l'année nos services pourront avoir une grille complète que l'on vous proposera, mais pour l'instant on part de 0, on essaie donc de trouver un tarif qui arrange un peu tout le monde, et nous en premier.

Vous évoquez les stars qui y viennent, vous serez satisfait puisque la star qui est annoncée cet été c'est Sandrine Rousseau. Elle pourrait ainsi vous donner satisfaction. Vous voyez qu'il y a un peu tout le monde qui vient dans ces centres de débats et de partage d'informations.

En plus de ce tarif, il y a un travail qui est fait sur un partenariat, un mécénat, sur la ville, qui pourrait s'effectuer sur plusieurs années avec cette société, et qui compléterait une redevance de location de lieux. Mais nous sommes en train d'y travailler. On le fait, on est parti de la page blanche. On le fait vraiment, non pas pour satisfaire les uns et les autres mais pour essayer d'être cohérent avec tout cela. Oui, on essaie de donner de la valeur à notre patrimoine et on le fait en fonction d'une règle qui n'existait pas, on part donc de 0. Mais on le fait en toute bonne foi.

**Monsieur Koukas**.- Arrêtez de dire qu'il n'y avait pas de règle avant, Monsieur de Carolis.

**Monsieur le Maire**.- C'était gratuit, Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Non, ce n'était pas gratuit. Le défilé Gucci dans les Alyscamps n'était pas gratuit, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas, ce n'était pas gratuit pour les Napoléons ?

**Monsieur Koukas**.- Le défilé Gucci.

**Monsieur le Maire**.- Ah ! Mais on parle des Napoléons, Monsieur Koukas. La délibération c'est pour les Napoléons. Donc pour les Napoléons c'était payant ? Il me semble que non. Mais peut-être que je me trompe. Je crois que ce n'était pas payant.

**Monsieur Koukas**.- Non. Nous étions tellement mauvais que…

**Monsieur le Maire**.- Madame Maris, vous avez la parole.

**Madame Maris**.- Comme on parle des Napoléons, dans la délibération, et Mme de Causans l'a répété, il est question d'évènements gratuits ouverts au public arlésien. Je voulais savoir quelle était leur nature, parce que je n'en ai pas souvenir.

Ensuite, je ne suis pas vraiment au fait des détails mais j'avais entendu dire qu'il y avait eu des problèmes de casse dans les Alyscamps l'année dernière ou l'année précédente. Je voulais savoir quel était le système d'assurances. Parce qu'on est quand même sur du patrimoine. Alors, que ce soit pour les Napoléons ou d'autres, je voulais savoir s'il était avéré qu'il y avait eu un problème dans l'un des sarcophages des Alyscamps, et si oui, est-ce que cela avait coûté à la Ville ? Comment est-ce que c'était pris en charge au niveau des assurances ? Ou est-ce juste un bruit qui court ? Parce que c'est ainsi que je l'ai reçu.

Et enfin, je voulais profiter que nous parlions des Napoléons pour demander à Mme Aspord si la vente pour le bâtiment dont nous avons parlé lors de l'avant-dernier Conseil municipal avait finalement été faite. Et si oui, s'il était possible de nous communiquer l'acte de vente.

**Monsieur le Maire**.- Vous allez avoir une réponse à toutes ces questions. Madame Aspord.

**Madame Aspord**.- Bonsoir à tous. Pour la première question relative à la casse qu'il y a eu sur les sarcophages, effectivement il y a eu un sarcophage qui a été endommagé. Il y a eu une expertise pour diagnostiquer les conditions et le protocole de réparation. A la suite de cela, des devis ont été établis et l'assurance des Napoléons a pris en charge le traitement et le travail.

Le deuxième sujet par rapport à la vente de l'ancienne école Portagnel, à ce jour, la vente n'a pas été finalisée. Elle devait être terminée le 21 juin. Il a été nécessaire de faire un deuxième avenant pour régler quelques points qui n'ont pas encore été totalement réglés par rapport à cette vente-là. Lorsque la vente sera finalisée on verra comment on pourra vous communiquer le document.

**Madame Maris**.- Ma première question concernait la publicité des événements publics et gratuits ouverts à tous les Arlésiens.

**Madame de Causans**.- C'est la communication qu'ils nous ont donnée, je pense que dans la presse nous serons au courant. Pour l'instant je n'ai pas la programmation, mais ils nous ont

dit qu'il y aurait des conférences accessibles pour les Arlésiens.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Je vous demanderai, Monsieur le Maire, solennellement, de ne pas caricaturer mes propos et de ne pas être insultant à mon égard, mais je sais que ce n'est pas facile pour vous. Pour cette délibération, je vais répéter ce qu'ont dit les collègues, 10 000 € pour occuper les arènes, l'archevêché, le cloître Saint-Trophime, pendant 6 jours, avec des tickets d'entrée à 3 000 €, ce n'est pas cher. J'ai mis 300 personnes a minima, ce qui fait 900 000 € de recettes pour la structure. Si l'on compare ce qui a été pratiqué au Conseil précédent, pour Moët & Chandon, le champagne Via-Domus, la redevance était plus chère pour moins d'espace et moins de temps. Que vous ayez le souci de dire « Je veux rentabiliser le patrimoine, essayer de rentrer de la recette », d'accord, mais moi je me souviens de la délibération votée sur les lieux publics où il était toujours noté à la fin qu'il y avait le tarif pour les associations, pour les entreprises, mais il y avait la phrase « à la discrétion de M. le Maire », et je pense que c'est ce que vous êtes en train de faire. La contradiction ce n'est pas toujours nous qui la menons, vous êtes en contradiction avec vous-même. L'équité et la justice par rapport à notre patrimoine, même ça vous ne le respectez pas. Et essayez de ne pas être toujours insultant eu égard aux propos de l'opposition car c'est le seul espace où il nous est permis de pouvoir poser des questions.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Girard.

**Monsieur Girard**.- Je voudrais que vous me confirmiez ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous préparez une délibération qui fixera une bonne fois pour toutes l'occupation des bâtiments publics ? Parce que depuis 2 ans on vous questionne, un coup on ne sait pas, un coup c'est non, un coup il n'y aura plus de délibération… Et là vous avez ouvert la voie à une fixation ferme. Je voudrais que maintenant on sache un peu où vous allez. Parce que l'on y va tellement doucement qu'à ce rythme-là peut-être qu'il va vous falloir 4 mandats pour que l'on arrive à quelque chose. Donc est-ce que vous préparez une délibération pour fixer l'occupation des bâtiments publics ?

**Monsieur le Maire**.- Oui, nous y travaillons. Les services y travaillent, je vous l'ai dit…

**Monsieur Girard**.- On vous a encouragé pendant des mois, cela a servi à quelque chose.

**Monsieur le Maire**.- Si je peux me permettre de terminer. Il y aura une délibération cadre qui fixera effectivement l'utilisation des bâtiments de notre Ville, et nous serons arrivés à faire ce que vous n'êtes jamais arrivés à faire.

Monsieur Rafaï, pour préciser votre propos, il n'y a pas les arènes dans les lieux mis à disposition. Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 34 voix (Pour le Grand Arles)**
**Contre : 8 voix (Le Parti des Arlésiens)**

C'est donc adopté, merci. Madame de Causans, vous gardez la parole pour la numéro 9.

**N°DEL_2022_0149 :MUSEE REATTU – MECENAT PARTICIPATIF POUR LA RESTAURATION D'UNE OEUVRE**

**Rapporteur(s) :** Claire de Causans,
**Service :** Musée Réattu

L'Association des amis du musée « Avec le Rhône en vis-à-vis » a organisé une campagne de financement participatif pour la restauration d'une peinture de Joseph-Léon de Lestang-Parade (1810 – 1887), *Bethsabée à sa toilette,* huile sur toile, 228 x 166,5 cm, 1842, dépôt de l'État à la ville d'Arles en 1845, dépôt transféré au musée Réattu en 2006.

Le coût de la restauration est évalué à 13.368 €. La campagne de collecte de fonds a été clôturée le 15 mai 2022. Le bilan des financements obtenus atteint la somme de 4 900 €.

Il convient d'acter le mécénat obtenu par l'Association et le principe du don affecté à la Ville pour la restauration de l'œuvre.

La restauration fait par ailleurs l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC Paca en allègement de la charge de la ville dans le cadre de la délibération 2022-0036 du 10 février 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le projet de restauration d'une peinture de Joseph-Léon de Lestang-Parade (1810 – 1887), *Bethsabée à sa toilette*.

Je vous demande de bien vouloir :

**1 – ACCEPTER** le don affecté à la restauration de l'œuvre de Joseph-Léon de Lestang-Parade de la somme de 4.900 € récoltée par l'Association « Avec le Rhône en vis-à-vis ».

**2 – AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville d'Arles tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**3** – **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget principal de la Ville.

**Madame de Causans**.- Pour cette délibération il s'agit d'accepter le don, à la suite de l'opération de mécénat organisée par Les Amis du Musée Réattu, de l'ordre de 4 900 € pour l'œuvre « Bethsabée à sa toilette » du peintre Lestang-Parade. Cette somme vient s'ajouter en allègement de charges de la Ville à la demande de subvention transmise à la DRAC, dont je vous ai déjà parlé lors du précédent Conseil. Je vous demande donc d'accepter ce don. *(Pas d'observation.)*

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

**Monsieur le Maire.**- C'est adopté. Vous gardez la parole, Madame de Causans, pour la 10.

**N°DEL_2022_0150 :MUSEE REATTU - NOUVELLES REFERENCES MISES EN VENTE A LA BOUTIQUE - LIBRAIRIE**

**Rapporteur(s) :** Claire de Causans,
**Service :** Musée Réattu

En conseil municipal du 31 mars et du 19 mai 2022 ont été présentées deux expositions du musée Réattu dans le cadre de sa programmation annuelle ; une exposition consacrée à l'art sonore et la seconde à la photographe et plasticienne française Jacqueline Salmon, inscrite au programme associé des Rencontres d'Arles dans le cadre d'un partenariat.

Pour ces expositions de nouvelles références destinées à la vente à la boutique / librairie du musée ont été délibérées.

De nouveaux articles sont proposés pour enrichir l'offre, aux prix de vente publics suivants :

- Catalogue des Rencontres d'Arles 2022 : 48 €
En dépôt/vente dans le cadre de la convention de partenariat Ville d'Arles/Rencontres d'Arles pour l'exposition Jacqueline Salmon.

Publication exposition Jacqueline Salmon :
- *Futurs antérieurs*, éditions Loco ; PVP : 45 € (monographie de l'artiste)
- *Paroles d'artiste*, éditions Fage ; PVP : 6,50 € (petite monographie, bilingue Français / Anglais)

Ouvrages sur l'art sonore :
- *Le paysage sonore, le monde comme musique*, R. Murray Schaffer, Wildproject éd Domaine Sauvage : 20 €
- *Journal de mes sons*, de Pierre Henry éd Actes Sud: 16,50 €
- *Pour une écriture du son,* de Daniel Deshays, éd. Klincksieck, 2006 : 19,50 €
- *Yann Paranthoën : Propos d'un tailleur de son,* par Alain Veinstein, éd.Phonurgia Nova, 2002 : 10 €
- *La Tentation du son,* de Kaye Mortley, éd.Phonurgia Nova, 2013 : 25 €
- *Carnet d'écoute,* de Chrisian Leblé, coéd. Phonurgia Nova / Centre Pompidou, 2004 : 20 €
- *Notes, voix*, entretien de Dominique Petitgand, éd. Laboratoires d'Aubervilliers / ENSBA Paris : 18 €
- Dominique Petitgand, *Mes écoutes*, éditions B42 : 12 €
- L'orchestration du quotidien, Design sonore et écoute au 21 siècle, de Juliette Volcler, Ed La découverte : 18 €

- Coussins Picasso couleurs : de nouveaux modèles vont intégrer la gamme existante. En accord avec les tarifs en vigueur suggérés par le fournisseur il est proposé un prix de vente unique à 109 € avec garnissage et 99 € sans garnissage.

- Porte-clés Réattu : modèle Bumper : 6 € - modèle aluminium : 4,5 €

- Stylo à bille Réattu : 4,5 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la programmation 2022 des expositions et les nouvelles références proposées à la vente au musée Réattu,

Je vous demande de bien vouloir :

**1– FIXER** les nouveaux tarifs des nouvelles références qui vont intégrer l'offre boutique du musée comme décliné ci-avant.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville d'Arles tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**3- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Madame de Causans.**- La délibération numéro 10 concerne de nouvelles références pour la mise en vente dans la boutique du Musée Réattu. Le musée étant dans le programme associé des Rencontres, il souhaite vendre le catalogue de cet évènement.

D'autre part, en lien avec les deux expositions déjà évoquées, celle en cours d'art sonore et celle inaugurée ce samedi 2 juillet avec l'artiste Jacqueline Salmon, des ouvrages et des produits dérivés sont proposés pour l'enrichissement de l'offre de la boutique. *(Pas d'observation.)*

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

**Monsieur le Maire**.- C'est adopté. La 11.

**N°DEL_2022_0151 :PAYS D'ARLES, CAPITALE PROVENÇALE DE LA CULTURE EN 2022 - COFINANCEMENT**

**Rapporteur(s) :** Claire de Causans,
**Service :** Culture

Le label « Capitale provençale de la culture » est décerné chaque année par le Département depuis 2017 à différentes communes des Bouches-du-Rhône pour valoriser la richesse du patrimoine culturel de la Provence.

En 2022, ce label est accordé aux vingt-neuf communes du Pays d'Arles : Arles, Boulbon, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin de Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon en Provence, Aureille, Les Baux-de-Provence, Eygalières, Fontvieille, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane Les Alpilles, Mouriès, Paradou, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence, Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maillane, Mollégès, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Rognonas, Saint-Andiol, Verquières.

D'avril à fin décembre 2022, les villes, villages et quartiers du Pays d'Arles vont vivre au rythme de la culture, avec des festivals, découvertes du patrimoine, gastronomie, expositions, spectacles et arts de la rue.

La programmation de la Ville d'Arles pour cette année « Capitale provençale de la culture » sera tournée vers la création contemporaine dans tous les domaines artistiques et mettra en valeur les traditions provençales. Elle se déroulera dans les équipements municipaux (Musée Réattu, Médiathèque, Archives communales, salles d'expositions), les monuments patrimoniaux ainsi que les rues et les places d'Arles, tout au long de ces neuf mois, notamment lors des temps forts que sont les Rues en musique, les Journées européennes du patrimoine, Octobre numérique et les Calend'Arles.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à l'origine de ce label, accompagne financièrement les communes labellisées,

Considérant que le budget prévisionnel des événements culturels organisés par la Ville d'Arles d'avril à fin décembre 2022 s'élève à 500 000 euros TTC.

Je vous demande de bien vouloir :

**1 – SOLLICITER,** pour la programmation « Capitale provençale de la culture » de la Ville d'Arles en 2022, une subvention d'un montant de 125.000 euros auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

**2 – PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville d'Arles,

**3 – AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

**Madame de Causans.**- Cette année le Département a désigné « Capitale provençale de la culture » les 29 communes du Pays d'Arles. La Ville d'Arles sollicite une subvention de 125 000 € qui lui permettra de proposer des temps forts plus particuliers pour sa programmation tournée vers la création dans tous les domaines artistiques et de mise en

valeur des traditions provençales. Notre capitale provençale mettra ainsi en évidence l'ensemble des particularités de notre territoire et de notre histoire commune, investissant tour à tour les champs de la modernité, de la culture, du patrimoine, et de la tradition. J'en profite pour remercier Mandy Graillon, conseillère départementale, de soutenir la culture dans son ensemble auprès de la Présidente Martine Vassal.

**Monsieur le Maire**.- Des questions ? Monsieur Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Juste une précision. Vous demandez 125 000 € auprès du Conseil départemental sur un budget que vous estimez à 500 000 €. Cela veut dire que 375 000 € c'est essentiellement de la valorisation d'activités qui existent déjà, que vous avez programmées ? Ce n'est pas de l'argent qui sort des caisses de la Ville pour simplement ces évènements.

**Madame de Causans**.- Ce sera pour valoriser certaines actions et pour en créer d'autres.

**Monsieur Rafaï**.- D'accord, mais on voit bien que dans la valorisation on parle d'« Octobre Numérique » qui existe déjà, de Calend'Arles qui existe déjà, puisque vous l'avez créé, les Rues en musique, les Journées européennes du patrimoine… C'est donc essentiellement de la valorisation.

**Madame de Causans**.- Mais il y aura autour d'« Octobre Numérique » quelque chose de très nouveau et qui valorise donc peut-être l'évènement.

**Monsieur Rafaï**.- C'est juste pour comprendre le budget, comme il n'y a pas de détail. On a 125 000 € que l'on demande au Département sur un budget de 500 000 €, la question est : est-ce que la Ville sort 375 000 € ? Il me semble que c'est écrit comme cela.

**Madame de Causans**.- Je crois que l'on ne peut que se réjouir de cette proposition du Département.

**Monsieur Rafaï**.- Mais je ne suis pas contre, je veux juste une explication du budget.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Girard.

**Monsieur Girard**.- On se serait beaucoup plus réjoui d'avoir une réponse à la question, c'est-à-dire que les restes du budget de 375 000 € c'est la Ville qui les sort. C'est ce que vous essayez de nous dire ?

**Madame de Causans**.- Oui, c'est la construction du budget…

**Monsieur Girard**.- Parce qu'en fait, depuis des mois on entend parler du budget contraint de la Ville et là on a un budget de 500 000 € –alors il y a 125 000 € du Département– pour « Arles, capitale de la culture » et il n'y a même pas un programme pour savoir quel sera le listing des évènements. Vous comprenez bien qu'il va être compliqué de voter avec vous une délibération où l'on dépense des centaines de milliers d'euros, alors que l'on vient de voter des hausses pour de la garderie. Mais c'est l'orchestre du Titanic en fait. « Allons-y, lançons, on continue, jusqu'au dernier moment on chantera, on fera des festivités et l'on sera très content de vous annoncer… ». Mais vous n'annoncez rien du tout, il n'y a pas de programme. Il est hors de question que l'on vote une délibération aussi floue. Depuis le début on vous le dit. Là vous nous prenez vraiment pour… Je ne vais même pas le dire. Donc voilà, 500 000 € pour on ne sait pas quoi, hors de questions de voter cela.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Il est vrai que, sur le principe, c'est un beau dispositif. Le label « Capitale provençale de la culture », on le sait, est décerné depuis 2017 et c'est quelque chose qui fonctionne. Mais l'on s'attendait quand même à un travail, puisque c'est d'avril à fin décembre 2022, on est en juillet, et il n'y a rien de nouveau, il n'y a aucune programmation. J'aurais aimé que vous puissiez nous présenter la programmation détaillée qui va faire vivre le Pays d'Arles au son de la « Capitale provençale de la culture ». Comme l'a fait Tarascon il y a quelques années, comme l'ont fait d'autres Villes, et comme le font aujourd'hui d'autres Villes du département qui présentent. J'aurais aimé que Mme Graillon ou Mme de Causans puissent être beaucoup plus précises dans les nouveautés. Parce que c'est vrai, comme l'a dit M. Rafaï ou M. Girard, les Rues en musique c'est bien, c'est nous qui l'avons créé, on vous remercie donc de l'avoir repris, mais il y a d'autres choses qui sont, j'imagine, pertinentes et nouvelles, mais il n'y a rien, c'est creux. Rassurez-nous.

**Madame de Causans**.- D'abord, le programme, vous l'aurez, et d'autre part, pour les Rues en musique, nous prolongerons les Rues en musique qui ne se passent que l'été, avec une programmation associée avec La Roque-d'Anthéron par exemple. Ce ne sont que des exemples. Mais vous l'aurez.

**Monsieur le Maire**.- Madame Graillon, vous avez la parole.

**Madame Graillon**.- C'est justement parce que nous avons un budget très contraint que nous avons, et malheureusement, pris le parti de conserver la programmation culturelle habituelle de la Ville. D'où les 500 000 €, qui ne sont pas 500 000 € que l'on vient rajouter sur n'importe quoi, qui sont les 500 000 € que l'on a votés au moment du budget de la culture pour nos évènements. On a donc pris le parti d'aller chercher ces financements sur le label pour étoffer des évènements qui existent déjà parce que nous n'avions pas les moyens, il faut le dire, malheureusement, d'en créer des nouveaux. Comme le dit Claire, on a préféré étoffer ce que l'on fait déjà, c'est-à-dire les Rues en musique, « Octobre Numérique », les Calend'Arles, avec cette participation financière du Département. Vous pouvez voter contre si vous voulez mais ce n'est pas 500 000 € qui sont jetés en l'air et que l'on vient de découvrir, c'est 500 000 € qui étaient dans le budget et dont on a la chance de pouvoir bénéficier de crédits supplémentaires du Département pour avoir une programmation un peu plus ambitieuse que l'on n'aurait pas forcément pu se payer sans cette contribution. Mais justement parce que notre budget est contraint, on en est là.

**Monsieur Koukas**.- Madame Graillon, excusez-moi, vous avez raison sur le principe mais, du coup, le cœur-même et le corps-même de la délibération ne correspond pas aux annonces qui sont faites.
**Madame Graillon**.- Mais c'est ce qui est écrit. « La programmation de la Ville pour cette année… »

**Monsieur Koukas**.- Non, d'avril à fin décembre 2022.

**Madame Graillon**.- « …se déroulera dans les évènements municipaux ainsi que les temps forts autour des Rues en musique, des Journées européennes du patrimoine, d'« Octobre Numérique » et des Calend'Arles ». Tout est écrit dans la délibération. C'est-à-dire que l'on va venir, avec ces 125 000 € que l'on demande au Département, si on les obtient, on étoffera la programmation de nos évènements qu'il nous reste à venir sur la fin de l'année.

**Monsieur Koukas**.- Je comprends bien, mais je crois que nous sommes au mois de juillet, Madame Graillon, et le corps-même de la délibération précise que c'est depuis le mois d'avril à fin décembre. J'aurais donc souhaité, nous aurions souhaité, avoir une programmation présentée aujourd'hui de qualité. C'est ça que l'on demande. On n'est pas contre le principe. D'autres Villes le font, Saint-Rémy-de-Provence, Plan-d'Orgon, je sais que Fontvieille a

démarré des réflexions, nous en fait c'est un copier-coller aux manifestations qui étaient menées l'année dernière. C'est tout. C'est juste la remarque que l'on fait.

**Madame Graillon**.- Vous voulez des précisions sur ce que l'on appelle « étoffer », j'entends.

**Monsieur Koukas**.- C'est exactement ça, Madame Graillon.

**Madame Graillon**.- Mais je pense que ce sera présenté par la suite.

**Monsieur Koukas**.- Mais on est le 1er juillet, et le corps-même nous dit « depuis le mois d'avril ». Mais qu'est-ce qu'il y a eu depuis le mois d'avril ? Donc détaillez-nous. Alors, je sais qu'il n'y a pas de commissions qui permettent d'associer, mais c'est votre boulot ici, en Conseil municipal, de nous éclairer, d'éclairer les Arlésiens et la presse, parce que là, franchement, il n'y a rien. Donc, Madame de Causans, expliquez-nous. Excusez-moi, ce n'est pas pour… Sinon c'est un copier-coller par rapport à toutes les manifestations.

**Madame de Causans**.- Non, ce n'est pas le copier-coller, on vous dit que l'on valorise et que l'on amplifie…

**Monsieur Koukas**.- Mais précisément, Madame.

**Madame de Causans**.- Je viens de vous citer un concert de La Roque-d'Anthéron qui sera plutôt au mois d'octobre ou novembre, associé avec le théâtre, dans le cadre des Rues en musique. Par exemple.

**Monsieur Koukas**.- Il n'y a que ça de préparé aujourd'hui ? Ce n'est pas pour vous titiller mais…

**Madame de Causans**.- Je vous ferai passer la programmation.

**Monsieur Koukas**.- Volontiers ! On est demandeur.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Déjean.

**Monsieur Déjean**.- Vous parlez d'un concert à La Roque-d'Anthéron avec les Rues en musique, là il y a un budget prévisionnel, à quoi il correspond par exemple ? Parce que si on prend les Rues en musique, pour des raisons sanitaires, les années précédentes cela ne s'est pas déroulé dans la même configuration qu'avant le COVID. Il y aura peut-être des coûts supplémentaires, etc. Il est vrai qu'il est compliqué pour nous de se positionner sur quelque chose que l'on ne connaît pas. Et moi je suis plutôt inquiet que Mme l'Adjointe à la culture ne soit pas en capacité de nous présenter, peut-être pas en détail mais a minima quand même, les grandes lignes. Pas seulement le concert en dehors d'Arles.

**Madame de Causans**.- D'abord il ne sera pas en dehors d'Arles, et la programmation, nous allons la présenter. Il est même sorti un petit carnet sur tout ce qui se passe pendant cet été, vous pourrez donc en prendre connaissance. Tout ce qui sera labellisé avec le Département ce sera les évènements supplémentaires des actions que nous faisons. Je pense que Mme Graillon a été très claire, nous essayons d'agrémenter un programme, certes existant, mais parce que nous tenons évidemment compte de la contrainte. Mais je pourrai vous le présenter.

**Monsieur le Maire**.- J'entends ce qui est dit aujourd'hui. Je pense que ce n'est pas un nouveau programme qui est présenté, même s'il y a des nouveautés, c'est un programme que nous adaptons et que nous améliorons, qui avait déjà été projeté, qui va bénéficier d'un label et d'une subvention supplémentaire dont nous allons profiter. Et rien ne nous interdit aujourd'hui,

si on les a en tête, de dire « Ça et ça, cela fait partie du programme ». On n'a pas à rougir de ce qui est fait parce que ce qui est fait est très bien, et c'est parce que l'on rentrait dans la programmation d'une année culturelle provençale que nous allons bénéficier de cette aide du Département. Parce que nous avions déjà le programme et que nous allons pouvoir l'améliorer. Je n'ai pas en tête tous les évènements mais l'on peut en parler facilement. Quand on fait une délibération comme cela, on peut se permettre de mettre la liste des éléments, je rejoins tout à fait l'opposition là-dessus. Monsieur Silvère Bastien et puis M. Rafaï.

**Monsieur Bastien**.- Je voudrais juste amener un peu d'informations sur « Octobre Numérique », parce qu'on en a parlé tout à l'heure dans le cadre d'Arles Créative. Sur cette délibération on parle justement d'« Octobre Numérique », il y a des choses qui vont être faites en plus. J'ai suivi un peu la progression de ces projets, c'est pour cela que je prends la parole.

Dans le cadre d'« Octobre Numérique » il y a un moment professionnel qui va être installé, qui a commencé à être mis en place l'année dernière mais qui n'était pas mis en place sur les sessions précédentes. Un vrai moment professionnel avec des thématiques fortes en lien avec toutes les programmations, les développements. On parle de cryptomonnaie, d'NFT, des métavers, etc. On fait donc venir des professionnels sur Arles, sur un format de 3 ou 4 jours, pour réaliser des tables rondes et ensuite parler de projets et de développements. Il y a ce volet-là, qui inclut aussi un volet éducatif. Ensuite, il y a une application qui est aussi mise en œuvre pour tous les Arlésiens avec un chemin qui sera réalisé dans Arles en réalité augmentée. Du coup, ces financements vont abonder la création de cette application qui va servir à Arles mais aussi aux autres Villes de l'Agglomération. Parce qu'« Octobre Numérique » est un projet qui est aussi financé par l'Agglomération et qui va servir aussi à Tarascon, à Saint-Martin, etc., pour pouvoir justement ancrer toutes ces applications sur le territoire. C'est quelque part aussi à cela que va servir cet abondement d'argent dans le cadre d'« Octobre Numérique ». Ce sont toutes les informations que je pouvais vous amener. Je ne sais pas si cela répond à certaines de vos questions mais en tout cas, par rapport à « Octobre Numérique », c'est ce qui sera fait en plus.
**Monsieur le Maire**.- Madame Aspord, vous avez aussi des informations et des précisions à nous apporter.

**Madame Aspord**.- Un exemple de précision par rapport au renforcement des animations dans le cadre des Journées européennes, c'est la proposition d'un spectacle majeur qui sera présenté au théâtre par Pietragalla ou son équipe sur le thème de la mythologie. Si mes souvenirs sont bons, ce sont des extraits de danse classique, avec une idée du Lac des cygnes qui est représentée. Il y a des idées comme cela qui sont proposées. Maintenant on attend le financement et la concrétisation.

**Monsieur Koukas**.- Merci, Madame Aspord.

**Monsieur le Maire**.- Mme Graillon va également compléter.

**Madame Graillon**.- J'ai un autre exemple. Dans le cadre des Calend'Arles par exemple, le projet que l'on a présenté au Département est de créer un festival de pastorales tous les dimanches de l'Avent au théâtre. On aime ou l'on n'aime pas, mais en tout cas cela n'existait pas. Du coup, il serait labellisé par le Département pour faire venir des pastorales de différents endroits et pour avoir des propositions que l'on n'a pas forcément habituellement. C'est sur le pan plutôt culture provençale. Après, il y a aussi des choses au Réattu, il me semble, Claire.

**Madame de Causans**.- Une exposition de la deuxième édition d'une artiste qui s'appelle Aoun Blanco.

**Monsieur Koukas**.- Vous voyez, il a fallu 20 minutes pour que l'on arrive enfin à ce que

Mme Aspord nous dise des choses concrètes sur cet exercice et pour pouvoir avoir des éléments précis qui nous permettent d'en connaître un peu plus. Il faut que vous vous parliez un peu plus.

**Monsieur le Maire**.- Vous avez parfaitement raison et je vous donne parfaitement raison ! Lorsque l'on propose et présente une délibération il faut vraiment que l'on soit le plus précis possible. Surtout que les évènements existent et qu'ils sont plutôt flatteurs.

**Monsieur Koukas**.- Je suis d'accord. Vous allez recruter un Directeur de l'évènementiel, à en croire la délibération, je crois que cela va être utile.

**Monsieur le Maire**.- Et je crois que ça le sera !

**Monsieur Koukas**.- On en reparlera tout à l'heure. Comprenez-nous, nous venons une fois par mois siéger, c'est pour avoir des informations. Et je vous rejoins complètement, Monsieur le Maire, on a besoin d'avoir ces informations. Vous avez vu, il a fallu creuser 20 minutes, appuyer, pour que vous puissiez nous donner des éléments un peu plus précis que La Roque-d'Anthéron.

**Monsieur le Maire**.- Je suis d'accord. Et l'on va sans doute devoir en fournir encore plus puisque je vais passer la parole à M. Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Oui, je suis dans mon rôle. D'abord, 500 000 € pour ça ? On a tout à l'heure vécu un projet éducatif qui était costaud, en cherchant des agréments pour augmenter bien sûr aux usagers, mais 500 000 € ce n'est juste pas possible. Et moi je suis fier aujourd'hui, en tout cas avec le groupe d'opposition, d'avoir permis à la majorité de se parler. Vous avez tous des idées extraordinaires…

**Monsieur le Maire**.- Merci. Monsieur Rafaï, j'ai simplement…

**Monsieur Rafaï**.- Je termine mon propos, et je dis ce que j'ai envie. Vous êtes maître de la séance mais mes propos m'appartiennent…

**Monsieur le Maire**.- Je vais vous rendre la parole. Je vais simplement expliquer mon absence pendant une minute, j'ai une urgence au téléphone.

**Monsieur Rafaï**.- Ah ! Quand je parle vous partez ?

**Monsieur le Maire**.- Non. Je laisse la présidence à Mme Mandy Graillon mais j'ai une urgence.

**Monsieur Rafaï** - Je vous en prie.

*(M. le Maire quitte la salle.)*

**Madame Graillon**.- On vous écoute.

**Monsieur Rafaï**.- Madame Graillon, je peux y aller ? Je dis que je remercie l'opposition d'avoir permis à la majorité de se parler, parce que finalement, vous avez un projet qui est très riche, une délibération sur le papier qui peut être très belle, mais elle est mal écrite. Et, encore une fois, ce ne sont pas les techniciens, mais on a l'habitude dans ce Conseil parce que l'on a des délibérations que l'on reprend quatre fois par an. Il y a un programme qui est très riche. Mais 500 000 €, excusez-nous du peu, on veut avoir des détails. Chaque spectacle, chaque activité, chaque animation, qu'est-ce qu'elle coûte, qu'est-ce qu'elle génère, et ainsi cela

s'appelle une délibération normale, dans la transparence pour chacun d'entre nous. Parce qu'on ne peut pas comprendre 500 000 € sur 10 lignes.

**Madame Graillon**.- Je comprends. On vous fera passer le détail sur la programmation qui a été proposée dans les 500 000 €. On va passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 34 voix (Pour le Grand Arles)**
**Abstentions : 8 (Le Parti des Arlésiens)**

Merci. Je passe la parole à Maxime Favier pour la délibération numéro 12.

**N°DEL_2022_0152 :SAISON SPORTIVE 2022/2023 - DISPOSITIF CARTE "PASS'SPORTS"**

**Rapporteur(s) :** Maxime Favier,
**Service :** Direction des sports

L'instauration de la carte « pass'sports » répond à un double objectif :
- rendre le sport plus accessible,
- dynamiser le tissu et les acteurs sportifs locaux.

Depuis la saison sportive 2021/2022 le nombre de cartes mises à la vente est passé de 1400 à 1450. Les détenteurs bénéficient d'une réduction de 35 € lors de l'inscription dans les associations sportives arlésiennes agréées, de tarifs préférentiels pour accéder aux piscines municipales, de réductions chez les commerçants partenaires du dispositif.

Chaque année sportive, cette opération rencontre un grand succès et correspond à une véritable attente, un besoin des Arlésiens permettant à certains d'accéder à la pratique sportive.

La délibération n° 2021-0207 relative à l'actualisation des tarifs de location des installations sportives et du coût des prestations municipales a fixé à 6 € le tarif de la carte pass'sports 2022/2023.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'année sportive 2022/2023, avec les modalités suivantes :

Bénéficiaires :
- les jeunes Arlésiens de 5 à 18 ans de parents non-imposables au titre de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), avant crédits d'impôt,
- les étudiants,
- les retraités arlésiens non-imposables sur le revenu, avant crédits d'impôt,
- les Arlésiens bénéficiaires de la PUMA (Protection Universelle MAladie) ou de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire),
- les Arlésiens bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active,
- les Arlésiens demandeurs d'emploi,
- les Arlésiens bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Un partenariat avec le secours populaire permet d'orienter des bénéficiaires vers ce dispositif.

Tarifs et point de vente :
- 6 €,
- en ligne sur le site de la ville d'Arles,
- à la Direction des Sports.

Validité de la carte :
- saison sportive (septembre 2022 / août 2023)

Avantages :
- une réduction forfaitaire de 35 € dans les associations sportives arlésiennes agréées,
- un tarif préférentiel pour l'accès aux piscines municipales,
- des réductions chez les commerçants arlésiens, partenaires de l'opération.

Pièces à fournir :

- une carte d'identité nationale ou le livret de famille,
- une photo d'identité,
- un justificatif de domicile,
- un justificatif relatif à la situation du bénéficiaire (dernier avis de non-imposition, carte d'étudiant, avis AAH, attestation PUMA ou CSS, dernière attestation d'inscription au pôle emploi).

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2004-687 du 20 juillet 2004 instaurant la création de la carte pass'sports

Vu la délibération n° 2021-0207 du 4 novembre 2021, relative à l'actualisation des tarifs de location des installations sportives et du coût des prestations municipales fixant à 6 € le tarif de la carte pass'sports 2022/2023 ainsi qu'à 1 € l'accès aux piscines municipales pour les détenteurs de cette carte.

Considérant la volonté de proposer un dispositif facilitant l'accès aux pratiques sportives pour le plus grand nombre,

Considérant la participation des associations sportives et des commerçants arlésiens partenaires à ce dispositif,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 – RENOUVELER** le dispositif de la carte « pass'sports » selon les modalités précisées ci-dessus,

**2 - MAINTENIR** le nombre de cartes en vente pour la saison sportive 2022/2023 à 1450,

**3 - PRÉCISER** que les recettes sont inscrites au budget de la Ville.

**Monsieur Favier.- Bonjour à toutes et à tous. Cette délibération concerne le dispositif carte « pass'sports ».** ***(Lecture du rapport.)***

*(Retour de M. le Maire.)*

A noter que l'an dernier, pour la saison 2021-2022, on est passé de 1 400 cartes à 1 450. Du coup, cette année, nous souhaitons renouveler ce nombre de cartes. Je pense, et j'espère, que c'est une délibération qui mettra tout le monde d'accord, vu les bienfaits que cela apporte aux Arlésiens, aux enfants comme aux adultes, et au tissu associatif sportif, auquel on est tous attachés. Je vous demande donc de bien vouloir renouveler le dispositif de cartes « pass'sports », de maintenir le nombre de cartes à 1 450, et je précise que les recettes sont inscrites au budget de la Ville. Merci.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Déjean.

**Monsieur Déjean**.- Je me réjouis que l'on renouvelle une nouvelle fois ce dispositif mis en place par l'ancienne majorité. J'avais une demande de précision parce que, du coup, on va maintenir à 1 450 le nombre de cartes. A-t-on pu avoir un diagnostic sur le nombre de demandes ? Je sais que pour cette carte il y a souvent la queue assez tôt devant le service des sports. Est-ce que l'on a un retour pour savoir si toutes les demandes sont satisfaites ?

**Monsieur Favier**.- Malheureusement, on n'a pas de chiffrage exact, en tout cas pas là. Ce qui est sûr c'est qu'il y a beaucoup de demandes et que c'est un dispositif qui marche très bien. Les 1 450 cartes partent et forcément, comme tout dispositif de cette nature-là, on fait des déçus. On voudrait en faire plus mais pour l'instant… On a déjà augmenté de 50 places l'an dernier, on renouvelle cela, mais effectivement, comme dans d'autres dispositifs, il y a forcément des demandes qui ne sont pas satisfaites.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Merci pour cette délibération, je n'ai pas de souci. J'ai juste une question technique, comme d'habitude. Je voudrais savoir pourquoi on délibère puisque le nombre de cartes délivrées est à peu près le même que la saison dernière où le tarif 2022-2023 était fixé à 6 € par la délibération 2021-0207 du 4 novembre 2021. On a parfois des ordres du jour un peu chargés, avec des délibérations importantes, pas toujours très claires d'ailleurs, et là on nous présente une délibération qui a déjà été votée et qui, à mon sens, ne sert à rien. Je veux que l'on m'explique la logique, s'il y en a une, parce qu'on l'a déjà votée.

**Monsieur Favier**.- Cela a été voté l'an dernier et c'est juste pour renouveler le même dispositif. L'an dernier cela a été voté pour augmenter le nombre de cartes et c'est juste pour voter le même dispositif. J'espère que j'ai répondu à votre question.

**Monsieur le Maire**.- Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

C'est donc adopté. Frédéric Imbert, vous reprenez la parole pour la 13.

**N°DEL_2022_0153 :ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2022 – THEME EDUCATION - JEUNESSE - 2EME REPARTITION**

**Rapporteur(s) :** Frédéric Imbert,
**Service :** Vie associative

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de politique en faveur de l'éducation et de la jeunesse, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine et qui proposent des actions et des animations à destination de tout public et en particulier des jeunes écoliers arlésiens.

Ainsi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème « Education – Jeunesse », deuxième répartition pour l'année 2022.

Le montant total de ces attributions s'élève à 4 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - ATTRIBUER** aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 4000 euros.

**2 – AUTORISER** Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.

**3 – PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

**Monsieur Imbert**.- Merci, Monsieur le Maire. C'est pour l'attribution de subventions à 3 associations de parents d'élèves : L'Amicale des écoles laïques de Raphèle, Les Amis de l'école du Sambuc, et l'école Marinette Carletti. Et les montants que l'on propose sont les montants qui ont été demandés par les associations de parents.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Déjean.

**Monsieur Déjean**.- Très rapidement, une explication de vote, parce que comme on va s'opposer à cette délibération, ce n'est pas contre les subventions encore une fois mais contre la politique globale que vous menez en termes de subventions destinées aux associations.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Je trouve que c'est une bonne chose, merci pour ces 3 écoles. Cela arrive un peu tard en fin d'année mais ce n'est pas grave, elles pourront toujours s'en servir l'année prochaine. Mais pourquoi que 3 écoles ? Les autres ne l'ont pas demandée ? Maintenant que la Ville attribue des subventions aux parents d'élèves je pense que l'année prochaine elles pourront solliciter la Ville pour des subventions, et l'ensemble des écoles de la Ville d'Arles.

**Monsieur le Maire**.- Ces 3 subventions ont été accordées à 3 associations de parents d'élèves parce que les 3 associations ont demandé. Les autres ne l'ont pas demandée. Mais peut-être n'ont-elles pas les mêmes besoins. Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 34 voix (Pour le Grand Arles)**
**Contre : 8 voix (Le Parti des Arlésiens)**

C'est donc adopté. Monsieur Raviol, vous avez la parole pour la 14.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Avis de la commune sur le projet de construction d'une plateforme logistique multimodale sur le site industrialo-portuaire d'Arles par la société Combronde logistique (phase 2)**

**Monsieur Raviol**.- Il s'agit de l'avis de la commune sur une société, Combronde Logistique. La Société Combronde Logistique est située sur la zone portuaire, sur les terrains de la CNR. Cette société a déjà fait la phase 1 pour 38 000 $m^2$ de bureaux et d'entrepôts de stockage, et a déjà fait l'objet d'un dossier de déclaration à la Préfecture parce qu'ils demandent une autorisation au titre de la règlementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette société permet de faire la distribution de toutes les eaux minérales (Contrex, Vittel, Hepar). Et dans la phase 2 qui nous concerne, 19 850 $m^2$, il s'agit d'un entrepôt de stockage et surtout du prolongement des voies ferrées dont la consultation du public a eu lieu du 25 avril au 27 mai 2022. Cette demande passe par les risques majeurs parce que ceux-ci s'occupent de la règlementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Les risques majeurs se sont rendus sur place, ont étudié tout le dossier, et ce soir on peut vous assurer que l'on peut donner un avis favorable, ce qui vous est demandé par cette délibération. Merci.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Girard, vous voulez prendre la parole avant de voter.

**Monsieur Girard**.- Vous disiez il y a quelques minutes qu'il était hors de question que l'on puisse nous proposer des délibérations aussi vides, aussi creuses, et encore une fois on se retrouve avec un dossier d'aménagement sur une société logistique en zone nord où il va y avoir des embranchements au fer, au fluvial, à la route, où l'on sait qu'il y a eu un permis de construire avec des autorisations faune flore et une étude d'incidences Natura 2000, et vous nous demandez de donner un avis avec 0 annexes de votre délibération ? Le niveau de considération que vous avez pour l'opposition du Conseil municipal. Vous, vous votez tous pareil, vous les feuilletez et ce n'est pas très grave. Nous, on lit les dossiers, on se forge une intime conviction. Que voulez-vous que l'on se forge comme intime conviction avec une feuille sur un dossier aussi important ?

**Monsieur Raviol**.- Ce n'est pas vrai…

**Monsieur Girard**.- Vous nous dites que les conclusions ont été établies, on n'a rien vu. Vous avez une manière pleine d'emphase de nous dire « On ne vous donne rien, vous votez ce que vous voulez, on s'en moque, vous n'avez pas accès à la documentation ».

Combronde est une société qui travaille pour Nestlé Waters. Nestlé Waters qui s'accapare l'eau à certains endroits, il y a des procès en France, avec des suspicions de conflit d'intérêts, notamment sur la Ville de Vittel. C'est l'un des premiers pollueurs de la planète parce qu'il nous vend l'eau au prix du plastique ou le plastique au prix de l'eau, on ne sait plus bien en fait. Ce projet va permettre à cette société de reverdir son image en nous vendant un projet de report fluvial, ferroviaire, etc. Est-ce que l'on a un seul chiffre qui permet de nous dire quel sera le niveau de report fluvial ou ferroviaire sur l'ensemble de l'activité ? Est-ce que l'on a un seul chiffre dans le dossier qui peut nous dire le nombre de camions en plus ou en moins qui vont faire l'objet à l'issue de cet aménagement ? On n'a rien du tout. Comme dans le cadre du PLU on a donné des autorisations pour avoir des hangars plus hauts et qui font rentrer encore plus de VP, ce que je crains, et ce que les riverains craignent, c'est que ce projet entraîne une densification du nombre de camions. Cela va être des problèmes pour les riverains, et dans 10 ans on va nous dire « Il faut construire une nouvelle voie de circulation

ou une nouvelle autoroute au nord d'Arles ». C'est à peu près tout ce que l'on peut conclure, avec le manque d'informations. Encore une fois, des délibérations comme cela, sur des sujets d'aménagement aussi importants, avec 0 informations, c'est juste un manque de considération, pas plus que la délibération d'avant, pour l'opposition qui doit valider ou donner un avis. L'avis est évidemment contre.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Monsieur Raviol, vous voulez compléter ?

**Monsieur Raviol**.- Simplement, quand vous avez eu la délibération dans les mains vous pouviez très bien voir le service…

**Monsieur Koukas**.- Oh non !

**Monsieur Raviol**.- Mais comme moi, Monsieur. Et vous auriez eu les informations.

**Monsieur Girard**.- J'habite très loin d'Arles. Quand on fait une modification du PLU on a 120 Mo de pièces jointes qui nous sont fournies, on passe la nuit à les télécharger, et là, pour un dossier, il faut que l'on se déplace en mairie ? Arrêtez de nous prendre pour des idiots !

**Monsieur Raviol**.- Cette société nous permet… C'est quand même fort de café qu'au moment où…

**Monsieur le Maire**.- Attendez, Monsieur Raviol. N'essayez pas de justifier quelque chose parce que M. Girard a parfaitement raison. Parfaitement raison. Je suis désolé, je ne sais pas pourquoi vous n'avez pas les annexes mais vous auriez dû avoir les annexes et l'analyse, etc. Je suis vraiment désolé que vous ne puissiez pas avoir cette information, elle est involontaire.

**Monsieur Koukas**.- Peut-on la retirer pour l'analyser et la faire passer plus tard ?

**Monsieur le Maire**.- S'il n'y a pas de délai, je veux bien qu'on la retire, mais j'ai bien peur qu'il y ait un délai. Est-ce que les services peuvent me donner le calendrier ou pas ? Les services me disent que l'on peut retirer cette délibération parce qu'on a les délais et on vous donnera les éléments de l'enquête publique qui a eu lieu. Je vous prie d'accepter mes excuses sur ce point-là, c'est bien normal.

**Monsieur Koukas**.- Merci, Monsieur le Maire.

**POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

**Monsieur le Maire**.- On retire donc cette délibération et nous passons à la 15 avec Sophie Aspord.

**N°DEL_2022_0154 :DISPOSITIF AIDE A L'EMBELLISSEMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE : RECTIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT**

**Rapporteur(s) :** Sophie Aspord,
**Service :** Service urbanisme

Par délibération n°2020_0334 du 21/12/2020, n°2021_0066 du 23/04/2021, n° DEL_2021_0159 du 30/09/2021 et n° DEL2021_0253 du 17/12/2021 le Conseil Municipal a décidé d'attribué aux propriétaires privés des subventions pour la réalisation de travaux de rénovation de façades et a sollicité la participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 70% au titre du dispositif "Aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence". Les subventions attribuées sont listées en annexe de ces délibérations.

Afin de se conformer au formalisme du dispositif départemental, il convient d'annuler et de remplacer les plans de financement dans les annexes des délibérations précitées.

En complément, il convient d'ajouter, en réparation d'une erreur matérielle sur la délibération n° DEL2021_0253 du 17/12/2021 que la subvention précédemment attribuée concernant le dossier du 36 rue de la Madeleine doit être ramenée à **4 438 €**. La subvention concernant le dossier du 46 rue Girard Le Bleu de **12 450 €** reste inchangée. Le montant total de ces deux demandes doit de fait être ramené à **16 888 €**.

Vu les délibérations n°2019_0345 du 19 décembre 2019 et n°2020_0032 du 13 février 2020, par lesquelles la commune d'Arles a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades,

Vu les délibérations n°2020_0334 du 21/12/2020, n°2021_0066 du 23/04/2021, n° DEL_2021_0159 du 30/09/2021 et n° DEL2021_0253 du 17/12/2021 par lesquelles la commune d'Arles a demandé des aides financières au Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,

Considérant l'annexe à la demande de subvention à transmettre au CD13 sur la plateforme dématérialisée « Subvention opération façades »

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - ABROGER** les annexes des délibérations n°2020_0334 du 21/12/2020, n°2021_0066 du 23/04/2021, n° DEL_2021_0159 du 30/09/2021 et n° DEL2021_0253 du 17/12/2021,

**2 – INTÉGRER** dans les délibérations n°2020_0334 du 21/12/2020, n°2021_0066 du 23/04/2021, n° DEL_2021_0159 du 30/09/2021 et n° DEL2021_0253 du 17/12/2021, les plans de financement joints en annexe,

**3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

**Madame Aspord**.- Nous allons aborder désormais un dispositif d'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence, rectification des plans de financement.

Depuis le 1er janvier 2019 le Département propose une aide aux communes sur la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi, les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70 % du montant de l'aide accordée. Comme vous le savez, ce

dispositif est suivi par le service de la DDT, le CAUE13 et l'Architecte des Bâtiments de France, qui analysent les dossiers, contrôlent la réalisation des travaux, et ensuite valident les dossiers d'attribution de subventions.

Pour la période du 23 juin 2021 et du 4 octobre 2021, M. le Maire a été saisi pour 2 demandes concernant des ravalements de façades pour un montant total de 17 400 €. Il s'avère qu'il y a eu une petite erreur d'écriture et cette délibération vise à rectifier celle-ci, notamment au niveau de l'attribution d'une subvention du 36 rue de la Madeleine qui était au départ de 4 950 €, en réalité cette subvention s'élève à 4 438 €. Cela ne change rien au montant qui a été accordé, c'est exactement les 50 % du montant accordé par rapport à l'attribution de la subvention, c'est simplement une reprise et une petite erreur d'écriture. Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération correspondant à une simple correction, s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire**.- Nous pouvons tout de suite passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

C'est donc adopté. Vous gardez la parole, Madame Aspord, pour la 16.

**N°DEL_2022_0155 :ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS "AIDES AUX FAÇADES, DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES"**

**Rapporteur(s) :** Sophie Aspord,
**Service :** Service urbanisme

L'opération communale d'aides aux façades, devantures et enseignes commerciales a pour vocation d'accompagner la dynamique de réhabilitation du parc de logements existants, plus largement de soutenir la politique de valorisation du centre ancien (sur le périmètre du site patrimonial remarquable) et de révéler l'identité architecturale, patrimoniale et culturelle du centre historique d'Arles.

Elle vise également la promotion de techniques traditionnelles et l'emploi de matériaux adaptés dans le respect d'une certaine harmonie du centre ancien. Ainsi, au-delà de l'amélioration du parc privé et des commerces, ce dispositif doit concourir à la mise en valeur des espaces publics et de l'image de la Cité.

Monsieur le Maire a été saisi pour 18 demandes de subvention soit un montant total de **45.267 €**.

Ces dossiers ont été jugés complets et recevables par le comité technique qui s'est réuni en mairie le 23 février 2022, et a émis un avis favorable pour l'attribution de subventions pour ces dossiers.

Le détail des dossiers et des subventions figure en annexe du présent rapport.

**CM du 30 juin 2022 - annexe à la délibération d'aides aux façades, devantures et annexes commerciales**

**- Dossiers aides aux façades :**

| N° Dossier | Parcelle | Adresse | Classe PSMV | Montant des travaux retenus | Proposition de subvention | Taux | Travaux effectués | Avis commission |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 21.336 | AC 0581 | 7, rue de la Montille | E3 | 7 430 euros | 1 486 euros | 20 % | Changement de menuiseries | **Favorable** |
| 20.300 | AB 0125 | 10 rue Balze | E1 | 11 449 euros | 4 579 euros | 40% | Changement de menuiseries | **Favorable** |
| 20.285 | AH 0364 | 24, rue Roulet | E2 | 12 811 euros | 3 843 euros | 30 % | Changements de menuiseries – Création d'une porte face à l'escalier | **Favorable** |
| 20.305 | AB 0272 | 12, rue du Président Wilson | E2 | 7 252 euros | 2 175 euros | 30 % | Changement de menuiseries – Remise en peinture – réparation devanture | **Favorable** |
| 21.310 | AH 0040 | 2, rue des Ursulines | E2 | 3 689 euros | 1 106 euros | 30 % | Changement de menuiserie porte d'entrée | **Favorable** |
| 21.318 | AC 0784 | 17, rue Fleury Prudhon | E2 | 7 995 euros | 2 398 euros | 30 % | Changement de menuiseries | **Favorable** |
| 21.319 | AB 0251 | 15 place Wilson | E2 | 12 732 euros | 3 819 euros | 30 % | Changement de menuiseries | **Favorable** |
| 21.327 | AD 0314 | 5, rue du Bac | E1 | 4 400 euros | 1 760 euros | 40% | Réfection du RDC de façade | **Favorable, le changement de la menuiserie porte serait souhaitable** |
| 21.337 | AH 0701 | 3, rue Robert Doisneau | E1 | 31 817 euros | 6 000 euros (plafond) | 18% (plafond) | Restitution débord de toit – reprises maçonneries | **Favorable** |
| 21.338 | AE 0379 | 19 rue Emile Barrere | E2 | 13 720 euros | 4 000 euros (plafond) | 29% | Changement de menuiseries | **Favorable** |
| 21.340 | AH 0505 | 39, rue JJ Rousseau | E2 | 1 903 euros | 570 euros | 30 % | Changement de menuiserie | **Favorable** |
| 21.341 | AD 0002 | 7, quai de la Roquette | E2 | 5 903 euros | 1 770 euros | 30 % | Changement de menuiseries | **Favorable, sous condition de repositionner la porte parallèle à la façade** |
| 21.343 | AE 0465 | 30, rond point des Arènes | E2 | 5 920 euros | 1 776 euros | 30 % | Changement de menuiseries | **Favorable** |
| 21.346 | AH 0225 | 77, rue Augustin Tardieu | E2 | 9 039 euros | 2 711 euros | 30 % | Changement et restauration de menuiseries | **Favorable** |
| 21.347 | AH 0219 | 16, rue du Four qui Passe | E2 | 3 590 euros | 1 077 euros | 30% | Changement de menuiseries et de garde corps | **Favorable** |
| | | | **Total :** | **139 650 euros** | **39 070 euros** | | | |

Le versement des subventions par la commune est subordonné au contrôle des travaux par la Direction du Développement Territorial et l'Architecte des Bâtiments de France, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses, ainsi qu'au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques qui ont été émises lors des autorisations.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération N°2016_0163 en date du 29 avril 2016 par laquelle la commune d'Arles a réactualisé son règlement d'attribution des subventions « aides aux façades, devantures et enseignes commerciales »

Considérant le procès verbal de la commission d'attribution d'examen des demandes de subventions « Aides aux façades, devantures et enseignes commerciales » du 23 février 2022 et l'avis favorable émis pour l'attribution des subventions

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - ATTRIBUER** les subventions aux propriétaires privés et aux commerçants du centre ancien, dont la liste est jointe en annexe pour un montant global de **45.267 €**,

**2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ces demandes de subventions.

**Madame Aspord**.- La délibération numéro 16 concerne les attribuions de subventions, cette fois-ci aides aux façades, devantures et enseignes commerciales.

Parallèlement au dispositif d'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence, la commune accorde également des aides aux particuliers pour améliorer des parties de façades, les volets, les menuiseries, des enduits, des enseignes ou des devantures, en vue de valoriser de nouveau notre centre historique.

Au 30 juin 2022, M. le Maire a été sollicité pour 18 demandes de dossiers de subventions pour un montant total de 45 267 €. De nouveau, ces dossiers sont analysés par le service de la DDT, par le service du patrimoine, par l'Architecte des Bâtiments de France, et il y a un contrôle strict. Je vous l'ai présenté plusieurs fois, je ne m'étendrai pas, la règle est toujours appliquée à chaque fois.

Aussi, mes chers Collègues, je vous propose d'approuver cette délibération qui contribue à aider les particuliers à embellir leurs façades, les devantures, les enseignes commerciales, du centre historique d'Arles.

Je vous informe que je ne participerai pas à ce vote, un dossier étant en lien avec mon entourage personnel. Je précise que je n'ai également pas participé au vote durant la Commission d'attribution. Je vous remercie. *(Pas d'observation.)*

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Sophie Aspord ne prend pas part au vote.**

**Monsieur le Maire**.- C'est donc adopté. Et, Madame Aspord, vous gardez la parole pour la 17.

**N°DEL_2022_0156 :DISPOSITIF AIDE A L'EMBELLISSEMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Rapporteur(s) :** Sophie Aspord,
**Service :** Service urbanisme

Depuis le 1er janvier 2019, le département propose une aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70% du montant de l'aide accordée. Cette aide doit s'inscrire dans un cadre réglementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône de Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant maximum de 50% du montant des travaux dans la limite d'un coût plafonné au $m^2$ (200€/$m^2$ pouvant être porté à 300€/$m^2$ selon la complexité technique de la rénovation).

Par délibération du 19 décembre 2019 et par délibération du 13 février 2020, la commune d'Arles a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades proposé.

Pour la période du 5 octobre 2021 au 22 février 2022, Monsieur le Maire a été saisi pour 9 demandes de subvention de ravalement de façade soit un montant total de **97.257 €**.

Ces dossiers concernent :
- le 17 rue Van Ens pour un montant de **7.711 €**,
- le 15 rue de l'Équerre pour un montant de **17.700 €**,
- le 3 rue Tour de Fabre pour un montant de **8.250 €**,
- le 37 rue de la Madeleine pour un montant de **14.400 €**,
- le 14 rue Taquin pour un montant de **8.800 €**,
- le 28 rue Portagnel pour un montant de **7.558 €**,
- le 2 rue Roulet pour un montent de **12.786 €**,
- le 6 rue d'Alembert pour un montant de **12.600 €**,
- le 2 rue Van Ens pour un montant de **7.452 €**.

Ces dossiers ont été jugés complets et recevables par le comité technique qui s'est réuni en mairie le 23 février 2022, qui a émis un avis favorable pour ces demandes.

Le détail des dossiers et des subventions figure en annexe du présent rapport.

Le versement des subventions par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses, et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques qui ont été émises lors des autorisations.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Ville.

Vu les délibérations n°2019_0345 du 19 décembre 2019 et n°2020_0032 du 13 février 2020, par lesquelles la commune d'Arles a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades,

Considérant le procès verbal de la commission d'attribution des subventions « Aides aux façades, devantures et enseignes commerciales » du 23 février 2022 et l'avis favorable émis

sur les 9 dossiers présentés,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - ATTRIBUER** les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est jointe en annexe pour un montant global de **97.257 €**,

**2 - SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de **68.079 €** au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,

**3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

**Madame Aspord**.- Nous continuons de nouveau avec la reprise du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence avec une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. De nouveau je ne vais pas reprendre le discours. Simplement, entre octobre 2021 et février 2022, cette fois-ci 9 demandes ont été étudiées pour un montant total de 97 257 €. Vous avez pris connaissance de la liste des différents dossiers, j'espère qu'elle est jointe en annexe de toutes les délibérations. Bien entendu, de nouveau il y a eu un contrôle de la DDT, du service du patrimoine, du CAUE13 et de l'Architecte des Bâtiments de France. Aussi, je vous propose de bien vouloir approuver cette délibération afin, d'une part, d'attribuer les subventions privées pour un montant global de subventions de 97 257 €, et d'autre part, de solliciter la participation financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, c'est-à-dire pour un montant de 68 079 €. Je vous remercie.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

**Monsieur le Maire**.- Adopté. La 18.

**N°DEL_2022_0157 :CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL - RUE DE L'ENVOL A MAS-THIBERT**

**Rapporteur(s) :** Sophie Aspord,
**Service :** Foncier et immobilier

Monsieur Malik Chakouri, a émis le souhait d'acquérir un terrain à prélever de la parcelle cadastrée IR 801 appartenant au domaine privé de la Commune, située rue de l'Envol à Mas-Thibert, afin d'envisager la réalisation d'une habitation.

La Ville a proposé à Monsieur Chakouri de céder une emprise d'environ 1.329m² dont 491m² sont situés en zone constructible.

Après étude des services techniques, cette cession peut être envisagée avec un recul de 0,5m du haut du talus du fossé ou 2m par rapport à l'axe du fossé et en maintenant la continuité du trottoir le long de la rue de l'Envol.

Il convient aujourd'hui de céder ce terrain dont la superficie exacte sera précisée par un document d'arpentage actuellement en cours d'élaboration à la charge du pétitionnaire.

Monsieur Malik Chakouri se prononce favorablement pour l'acquisition de ce terrain moyennant le prix total de cent trente mille euros (130.000€), après avis de France Domaine, délivré le 16/02/2022 – 2022-13004-0771/DS :7280023.

Compte tenu de l'intérêt porté pour se rendre propriétaire de ce bien et après négociations, Monsieur Malik Chakouri accepte les modalités de cette cession.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de céder cette parcelle en fond de lotissement, sans usages ou projet public et disposant en partie de droits à bâtir,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - DÉCIDER** de céder à Monsieur Malik Chakouri, le terrain d'une emprise d'environ 1.329m², à prélever de la parcelle cadastrée IR 801 appartenant au domaine privé de la Commune, située rue de l'Envol à Mas-Thibert, moyennant le prix de 130.000€, après avis de France Domaine du 16/02/2022, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur, payable comptant à la signature de l'acte,
**2 - INSCRIRE** la recette inhérente à cette opération au budget communal,

**3 – AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune, tout acte à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

**Madame Aspord**.- La délibération 18 concerne une cession d'un terrain communal au niveau de Mas-Thibert, rue de l'Envol.

M. Chakouri a émis le souhait d'acquérir un terrain à prélever sur la parcelle cadastrée IR 801 appartenant au domaine privé de la commune, située rue de l'Envol, à Mas-Thibert, afin de pouvoir construire une habitation. Vous avez le plan qui a été joint à la délibération. La Ville a proposé à M. Chakouri de céder une emprise de 1 329 $m^2$, dont seulement 491 $m^2$

constructibles, afin qu'il puisse réaliser son projet. Après estimation de France Domaine qui a été définie, la Ville a proposé l'acquisition du terrain à 130 000 €. M. Chakouri ayant accepté ce montant, je vous propose de bien vouloir approuver cette délibération pour qu'il puisse faire son projet à Mas-Thibert.

**LA DELIBERATION MISE AU VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRENSENTS ET REPRSENTES.**

**Monsieur le Maire**.- C'est adopté. La 19, toujours avec vous, Madame Aspord.

**N°DEL_2022_0158 :ENFOUISSEMENT D'UNE CANALISATION DANS LA PARCELLE COMMUNALE KW 164 - CHEMIN DE SEVERIN A GIMEAUX**

**Rapporteur(s) :** Sophie Aspord,
**Service :** Foncier et immobilier

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite effectuer des travaux dans l'emprise de la parcelle communale KW 164, Chemin de Séverin à Gimeaux.

La convention de servitudes CS06 – V06 précise les droits conférés à ENEDIS qui sont notamment :
- L'enfouissement à demeure dans une bande d'un mètre de large d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 17 mètres ainsi que ses accessoires et l'enfouissement si besoin des bornes de repérage.

Les travaux envisagés concernent le déplacement du réseau actuellement existant en aérien. La convention correspondante est sans intangibilité et ne donne pas lieu à versement d'indemnité.

Pour les besoins des formalités hypothécaires, la valeur vénale du terrain grevé, est fixée à cent-cinquante euros (150€).

Ce projet a reçu l'avis favorable des Services Techniques Municipaux. Il convient d'approuver la convention correspondante qui sera authentifiée par acte notarié dont les frais seront supportés par cet établissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité de régulariser la convention liant ENEDIS et Monsieur le Maire,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 – APPROUVER** la convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville d'Arles pour l'enfouissement à demeure d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 17 mètres dans la parcelle communale KW 164, Chemin de Séverin à Gimeaux,

**2 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune d'Arles tout acte à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

**Madame Aspord**.- La 19 est une délibération d'enfouissement d'une canalisation dans la parcelle communale KW 164, chemin de Séverin, à Gimeaux.

Enedis améliore régulièrement la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique et de distribution publique. De nouveau ici, ils ont besoin de traverser une parcelle communale KW 164 sur une bande de 1 m de large sur 17 m de long. Je vous informe que dans la convention cette délimitation va permettre de mettre une valeur vénale du terrain seulement grevé à 150 €, et bien sûr qui ne donne pas lieu à un versement d'indemnités. Je vous propose de bien vouloir approuver cette délibération.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

**Monsieur le Maire**.- C'est adopté. Enfin, la 20.

**N°DEL_2022_0159 :CRÉATION D'UN APPONTEMENT POUR LES BATEAUX DE 135M POUR LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE - MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE POUR LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS**

**Rapporteur(s) :** Sophie Aspord,
**Service :** Service urbanisme

Dans le cadre du développement de la navigation et de l'impossibilité pour les unités de croisières de 135 mètres de s'amarrer en Arles, la CNR, en lien avec VNF et la Ville d'Arles, projette dans le prolongement amont des postes d'amarrage existants quai Lamartine, la réalisation d'un nouvel appontement permettant d'accueillir jusqu'à deux bateaux 135 mètres à couple.

Pour la réalisation de ce projet CNR a demandé à la Ville d'Arles la mise disposition d'une partie du quai existant situé chemin des Ségonnaux en Arles. La CNR assurera la maîtrise d'ouvrage d'art et le financement du confortement de ce quai et de son aménagement intégrant les accès.

La Ville d'Arles mettra à la disposition de la CNR, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire sur la parcelle communale AK 110 , une emprise d'environ 850m² en phases travaux et d'exploitation, ainsi qu'une emprise supplémentaire d'environ 540m² uniquement en phases travaux, représentées au plan joint en annexe.

La mise à disposition est accordée à titre précaire et révocable pour une durée de 19 ans, jusqu'au 31 décembre 2041. La CNR pourra en solliciter le renouvellement 6 mois avant l'échéance de la convention.

La mise à disposition du terrain est consentie à titre gratuit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'intérêt des travaux que la CNR va réaliser.

Considérant la nécessité de mettre à disposition de la CNR une partie de la parcelle communale AK 110, pour la réalisation des ouvrages d'art du nouvel appontement, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire

Je vous demande de bien vouloir :

**1- APPROUVER** la convention d'occupation temporaire sur l'emprise de la parcelle communale AK 110, destinée à l'aménagement d'un nouvel appontement permettant d'accueillir jusqu'à deux bateaux 135 mètres à couple.

**2– AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune d'Arles tout acte à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

**Madame Aspord.- On revient sur la création d'un appontement pour les bateaux de 135 m de long par la Compagnie Nationale du Rhône avec une mise à disposition d'une partie de la parcelle communale pour la réalisation des aménagements.**

Dans le cadre du développement de la navigation et de l'impossibilité pour les unités de croisières de 135 m de long de s'amarrer à Arles, la CNR, en lien avec VNF et la Ville d'Arles, projette, dans le prolongement amont des postes d'amarrage existants du quai Lamartine, la réalisation d'un nouvel appontement permettant d'accueillir jusqu'à 2 bateaux à couple, c'est-à-dire côte à côte. Pour la réalisation de ce projet, la CNR a demandé à la Ville la mise à disposition d'une partie d'un quai existant situé chemin des Ségonnaux, soit la parcelle communale AK 110 d'une emprise de 850 $m^2$, pour la phase travaux bien sûr et exploitation, et pour cela, elle demande également 540 $m^2$ pour la phase travaux chantier pour pouvoir avoir des accès beaucoup plus faciles.

Cette convention d'occupation est accordée à titre précaire et révocable pour une durée de 19 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2041. La CNR pourra en solliciter le renouvellement 6 mois avant l'échéance de la convention. La mise à disposition du terrain est consentie à titre gratuit. Je vous propose donc, mes chers Collègues, de bien vouloir approuver cette délibération.

**Monsieur Rafaï**.- Excusez-moi, cela demande une explication. Lors du dernier Conseil municipal on a parlé de cet appontement et j'avais dit qu'à travers le Syndicat mixte du tourisme fluvial il y avait un développement de tourisme fluvial qui se faisait depuis Tarascon jusqu'à Martigues et qu'il ne fallait pas que l'on rate ce rendez-vous, parce que derrière il y a des financements. On a tous fait le choix collectivement de ne pas tourner le dos au Rhône et demain celui-ci peut nous amener peut-être un peu de l'environnement, de la richesse, de la croissance, ce qu'ont fait d'autres personnes avant nous. C'est juste quelque chose de normal.

**Monsieur le Maire**.- Je vous remercie, Monsieur Rafaï, de prendre cette position. Monsieur Girard, vous voulez prendre la parole.

**Monsieur Girard**.- Oui, pour justifier le vote. On s'en est déjà expliqué, il est en cohérence avec le discours que l'on avait développé le mois dernier sur ces appontements et sur la taille de ces gigantesques bateaux et de tout ce que cela pourra générer en termes de nuisances et de déchets. On ne va pas refaire le même discours mais cela me permet de justifier le vote contre, tout simplement.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 35 voix (Pour le Grand Arles)**
**Monsieur Mohammed Rafai**
**Contre : 7 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Nicolas Koukas, Monsieur Girard, Madame Virginie Maris, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)**

**Monsieur le Maire.**- C'est donc adopté, merci. Madame Petetin, vous portez la 21.

**N°DEL_2022_0160 :OCTROI D'UNE GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT PAR LA COMMUNE A LA SA HLM UNICIL POUR L'ACQUISITION DE 56 LOGEMENTS EN VEFA, AU 80 CHEMIN DES MOINES**

**Rapporteur(s) :** Sylvie Petetin,
**Service :** Service urbanisme

Par courrier daté du 16 septembre 2021, la SA d'Habitations à Loyers Modérés UNICIL, sise 11 rue Armény, CS 30001 13286 Marseille Cedex 06, a sollicité la garantie partielle pour les emprunts qu'elle va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour l'opération d'acquisition en VEFA de 56 logements situés 80 chemin des Moines à Arles, constituant une partie de la résidence « l'Aréna ».

Pour financer cette opération, UNICIL a sollicité la Ville d'Arles afin de garantir à hauteur de 55% le remboursement du prêt d'un montant maximum de quatre millions neuf cent-quarante trois mille quarante euros (4.943.040 Euros ) souscrit par UNICIL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Ce prêt est constitué de 6 lignes de prêt (PLAI Foncier et Construction, PLUS Foncier et Construction, BOOSTER, PHB2.0).

Les garanties demandées par UNICIL à la Ville d'Arles pour chaque ligne du prêt sont les suivantes :
- sur un montant de prêt PLAI de 660 666,00 €, la garantie de la Ville est demandée à hauteur de 363.366,30 €.
- sur un montant de prêt PLAI foncier de 831.870,00 €, la garantie de la Ville est demandée à hauteur de 457.528,50 €.
- sur un montant de prêt PLUS de 1.084.884,00 €, la garantie de la Ville est demandée à hauteur de 596.686,20 €.
- sur un montant de prêt PLUS foncier de 1.161.620,00 €, la garantie de la Ville est demandée à hauteur de 638.891,00 €.
- sur un montant de prêt BOOSTER de 840.000,00 €, la garantie de la Ville est demandée à hauteur de 462.000,00 €.
- sur un montant de prêt PHB 2.0 de 364.000,00 €, la garantie de la Ville est demandée à hauteur de 200.200,00 €.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2718672,00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

| Offre CDC | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Caractéristiques de la Ligne du Prêt** | PLAI | PLAI foncier | PLUS | PLUS foncier |
| **Enveloppe** | - | - | - | - |
| **Identifiant de la Ligne du Prêt** | 5485289 | 5485288 | 5485291 | 5485290 |
| **Montant de la Ligne du Prêt** | 660 666 € | 831 870 € | 1 084 884 € | 1 161 620 € |
| **Commission d'instruction** | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| **Durée de la période** | Annuelle | Annuelle | Annuelle | Annuelle |
| **Taux de période** | 0,8 % | 1,27 % | 1,53 % | 1,27 % |
| **TEG de la Ligne du Prêt** | 0,8 % | 1,27 % | 1,53 % | 1,27 % |
| **Phase de préfinancement** | | | | |
| **Durée du préfinancement** | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois |
| **Index de préfinancement** | Livret A | Livret A | Livret A | Livret A |
| **Marge fixe sur index de préfinancement** | - 0,2 % | 0,27 % | 0,53 % | 0,27 % |
| **Taux d'intérêt du préfinancement** | 0,8 % | 1,27 % | 1,53 % | 1,27 % |
| **Règlement des intérêts de préfinancement** | Paiement en fin de préfinancement | Paiement en fin de préfinancement | Paiement en fin de préfinancement | Paiement en fin de préfinancement |
| **Phase d'amortissement** | | | | |
| **Durée** | 40 ans | 60 ans | 40 ans | 60 ans |
| **Index[1]** | Livret A | Livret A | Livret A | Livret A |
| **Marge fixe sur index** | - 0,2 % | 0,27 % | 0,53 % | 0,27 % |
| **Taux d'intérêt[2]** | 0,8 % | 1,27 % | 1,53 % | 1,27 % |
| **Périodicité** | Annuelle | Annuelle | Annuelle | Annuelle |
| **Profil d'amortissement** | Échéance prioritaire (intérêts différés) | Échéance prioritaire (intérêts différés) | Échéance prioritaire (intérêts différés) | Échéance prioritaire (intérêts différés) |
| **Condition de remboursement anticipé volontaire** | Indemnité actuarielle | Indemnité actuarielle | Indemnité actuarielle | Indemnité actuarielle |
| **Modalité de révision** | DL | DL | DL | DL |
| **Taux de progressivité de l'échéance** | 0,5 % | 0,5 % | 0,5 % | 0,5 % |
| **Taux plancher de progressivité des échéances** | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| **Mode de calcul des intérêts** | Equivalent | Equivalent | Equivalent | Equivalent |
| **Base de calcul des intérêts** | 30 / 360 | 30 / 360 | 30 / 360 | 30 / 360 |

**1** A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'Index à la date d'émission du présent Contrat est de 1 % (Livret A).

**2** Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

| Offre CDC (multi-périodes) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Caractéristiques de la Ligne du Prêt** | PHB | Prêt Booster | | |
| **Enveloppe** | 2.0 tranche 2020 | Taux fixe - Soutien à la production | | |
| **Identifiant de la Ligne du Prêt** | 5485287 | 5485286 | | |
| **Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt** | 40 ans | 60 ans | | |
| **Montant de la Ligne du Prêt** | 364 000 € | 840 000 € | | |
| **Commission d'instruction** | 210 € | 0 € | | |
| **Pénalité de dédit** | - | Indemnité actuarielle sur courbe OAT | | |
| **Durée de la période** | Annuelle | Annuelle | | |
| **Taux de période** | 0,52 % | 1,24 % | | |
| **TEG de la Ligne du Prêt** | 0,52 % | 1,24 % | | |
| **Phase d'amortissement 1** | | | | |
| **Durée du différé d'amortissement** | 240 mois | 240 mois | | |
| **Durée** | 20 ans | 20 ans | | |
| **Index** | Taux fixe | Taux fixe | | |
| **Marge fixe sur index** | - | - | | |
| **Taux d'intérêt** | 0 % | 0,97 % | | |
| **Périodicité** | Annuelle | Annuelle | | |
| **Profil d'amortissement** | Amortissement prioritaire | Amortissement prioritaire | | |
| **Condition de remboursement anticipé volontaire** | Sans Indemnité | Indemnité actuarielle sur courbe OAT | | |
| **Modalité de révision** | Sans objet | Sans objet | | |
| **Taux de progression de l'amortissement** | 0 % | 0 % | | |
| **Mode de calcul des intérêts** | Equivalent | Equivalent | | |
| **Base de calcul des intérêts** | 30 / 360 | 30 / 360 | | |

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessus.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 136538 en annexe, entre UNICIL, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la production de 56 logements locatifs sociaux par UNICIL (22 PLAI et 34 PLUS) pour accroître et diversifier l'offre de logements sociaux sur la commune,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- DÉCIDER** de l'octroi par la commune d'une garantie d'emprunt à hauteur de 55%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de de quatre millions neuf cent-quarante trois mille quarante euros (4.943.040 Euros ) souscrit par UNICIL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 136538, constitué de six lignes de prêt.
Le dit contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération, ainsi que la convention qui en régit la garantie partielle.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Madame Petetin**.- Merci, Monsieur le Maire. En fait cette délibération est celle que nous avions retirée sur table au dernier Conseil municipal et qui portait sur la garantie d'emprunt par la commune pour Unicil, société de HLM, qui veut acquérir 56 logements en voie d'achèvement au 80, chemin des Moines.

Si vous vous souvenez, la dernière fois, au dernier Conseil, il manquait juste dans le dossier d'Unicil la référence de leur crédit qui est arrivée un peu trop tard. On l'a aujourd'hui, le dossier est complet, donc cette délibération revient. Il s'agit d'apporter notre caution sur 55 % des 5 137 732 € empruntés par Unicil. Ces 56 logements sont destinés à des personnes en grande précarité, c'est ce qui explique la multiplicité des lignes de prêt accordé par ce programme. Tous les dispositifs qui sont enlevés sont des dispositifs pour personnes en grande précarité. Vous avez tout le détail du crédit qu'a demandé Unicil. Si vous avez des questions. Vous avez également le contrat, la convention qui a été signée. Je vous demande d'approuver cette caution.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

C'est adopté. Et je passe la parole à Mme Balguerie-Raulet pour la 22.

**N°DEL_2022_0161 :MODALITÉS D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES, RELATIVES AU MONTANT DE LA COTISATION AFFÉRENTE ET DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL**

**Rapporteur(s) :** Catherine Balguerie-Raulet,
**Service :** Service urbanisme

Le Parc Naturel Régional des Alpilles verra son classement renouvelé par l'État début 2023. La procédure de renouvellement a démarré en 2018 et la nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2023-2038.
La nouveauté de cette révision de charte est l'extension du territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles sur une partie de la commune d'Arles sur la partie des Marais d'Arles en prolongement des Marais des Baux et ce jusqu'au Marais de Beauchamp, comme déjà exposé à l'occasion de la séance du Conseil municipal en date du 29 septembre 2021. Le territoire du Parc des Alpilles concernera donc, à compter du renouvellement de son classement en 2023, 17 communes. Et la Commune d'Arles rejoindra les 16 autres Communes membres du syndicat mixte de gestion du Parc qui est en charge de la mise en œuvre de la charte.

L'adhésion à cette structure s'accompagne d'un engagement d'attribution d'une cotisation statutaire annuelle, d'une part, et d'une représentation politique de la Commune au sein du Comité syndical, d'autre part.

La cotisation de chacun des membres doit être inscrite dans les statuts du syndicat mixte du Parc.

Pour la Commune d'Arles, comme pour les 2 autres villes porte (communes dont seule une partie de leur territoire est intégrée dans le Parc) que sont Tarascon et Saint-Martin de Crau, la cotisation annuelle est fixée à un montant forfaitaire de 15.000 € avec une montée en charge progressive de la cotisation proposée à la Commune d'Arles sur 3 ans : 5.000 € en 2023, 10.000 € en 2024 et 15.000 € en 2025 et pour les années suivantes.

S'agissant de la représentation politique au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc, chacune des Communes qui y siège est représentée par un délégué, porteur de 2 voix. La Commune d'Arles disposera donc d'une représentation identique au sein de cette instance.

A l'identique de tous les membres du Syndicat mixte de gestion du Parc, la Commune d'Arles sera invitée au début du second semestre 2022, sur saisine de la Région à qui revient cette compétence, à délibérer à nouveau pour approuver la charte définitive, cette approbation emportant au terme de l'article L333-1 du code de l'environnement, adhésion au syndicat mixte. Les statuts intégrant la Commune d'Arles entreront donc en application en 2023, consécutivement au décret de renouvellement du Parc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le code de l'urbanisme et le code de l'environnement,

Vu la délibération n° DEL_2021_0182 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021, relative l'accord de principe sur l'adhésion de la commune d'Arles au Parc Naturel Régional des Alpilles, dans la perspective du lancement de la procédure de révision de la charte,

Considérant la nécessité de confirmer cette décision en précisant ses modalités budgétaires et de représentation politique, telles qu'arrêtées par délibération du Comité syndical du Parc des Alpilles en date du 26 janvier 2022, afin que la cotisation de chacun des membres soit inscrite

dans les statuts du syndicat mixte du Parc.

Je vous demande de bien vouloir :

**1- APPROUVER** le principe de l'adhésion de la commune d'Arles au Syndicat mixte du Parc naturel Régional des Alpilles, selon les modalités exposées.

**2- APPROUVER** le montant de la cotisation afférente et sa progressivité sur 3 ans, à compter de 2023, pour les montants de 5.000 € en 2023, 10.000 € en 2024 et 15.000 € en 2025 et pour les années suivantes.

**3- APPROUVER** la représentation politique de la Commune à raison d'un délégué porteur de deux voix, à l'identique de celle dévolue à chaque Commune membre du syndicat mixte.

**Madame Balguerie-Raulet.**- Cette délibération porte sur les modalités d'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles par la commune d'Arles. *(Lecture du rapport.)*

**Monsieur le Maire**.- Merci. On passe au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

C'est adopté. La 23 avec Mme Petetin.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## N°DEL_2022_0162 :EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE D'ARLES - APPROBATION DU PRINCIPE ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONCESSION SOUS FORME D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

**Rapporteur(s) :** Sylvie Petetin,
**Service :** Service de l'achat public

L'activité de fourrière automobile est un service public réglementé par le Code de la route et qui concourt au respect des règles de stationnement et de circulation sur les voies publiques. Conformément à l'article L. 325-13 du Code de la route, le Maire a la faculté d'instituer un service public de fourrière automobile relevant de son autorité.

Le service de la fourrière automobile existe sur la commune d'Arles, géré depuis 2017 sous forme de délégation de service public pour l'exécution matérielle de la décision de mise en fourrière, à savoir : l'enlèvement, la garde, la restitution des véhicules, et éventuellement la remise de ceux-ci à une entreprise chargée de la démolition ou au service des Domaines.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L1411-1, L1411-4, L1413-1 ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L1121-1 et L1121-3 ;
Vu l'article L325-13 du Code de la route ;

Considérant que l'activité de fourrière automobile est un service public réglementé par le Code de la route et qui concourt au respect des règles de stationnement et de circulation sur les voies publiques ;
Considérant que le Maire a la faculté d'instituer un service public de fourrière automobile relevant de son autorité ;
Considérant que le service de la fourrière automobile sur la commune d'Arles est géré sous forme de délégation de service public pour l'exécution matérielle de la décision de mise en fourrière, à savoir : l'enlèvement, la garde, la restitution des véhicules, et éventuellement la remise de ceux-ci à une entreprise chargée de la démolition ou au service des Domaines
Considérant que le contrat en cours se termine le 31 décembre 2022, il convient de décider du choix du mode de gestion de ce service à compter du 1er janvier 2023.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) doit être consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, ou son renouvellement, avant que la dite assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L1411-4 du CGCT.

Ainsi, le rapport soumis à la CCSPL du 20 juin 2022 présentait les différentes hypothèses d'exploitation de la fourrière automobile et détaillait les arguments en faveur de la mise en œuvre du régime de la concession.

Synthèse du rapport :
Justification du recours à la concession de service public :
La concession de service public permet d'externaliser une activité économique, une activité de service public, sans faire peser le risque financier sur le budget de la collectivité concédante, puisque c'est au concessionnaire que revient la charge d'équilibrer son budget et de se dégager du bénéfice, ou au contraire d'assumer une perte.
Le concessionnaire assure la charge du personnel, que ce soit le personnel technique ou

administratif : la structure de statut privé permet à ce titre plus de souplesse et d'adaptabilité.
Cette forme de gouvernance permet toutefois le contrôle de la collectivité concédante, à travers divers mécanismes : rapports périodiques d'intervention ; rapport annuel technique et financier du Concessionnaire, comportant comptes annuels et analyse de la qualité de service, conformément aux dispositions des articles L1411-3 et R1411-7 du CGCT.

Missions confiées au futur Concessionnaire :
Le contrat de concession de service public aura pour objet l'exploitation de la fourrière automobile d'Arles : l'enlèvement, la garde et la restitution en l'état des véhicules de tout tonnage, en infraction avec le Code de la route et tous arrêtés de police en matière de circulation ou de stationnement, dès lors que lesdits véhicules compromettent la sécurité des autres usagers, la conservation des voies et de leurs dépendances, leur utilisation normale, et ce, en application des articles L.325-1 à 12 et R.325-1 et suivants du Code de la route.

Le Concessionnaire assurera :
1. Sur réquisition des autorités compétentes, de 5h à 23h et 7j/7 :
- l'enlèvement des véhicules en infraction.
- l'enlèvement des véhicules abandonnés, quelle que soit la situation desdits véhicules : épaves ou à l'abandon.
2. Le gardiennage 24h/24h des véhicules remisés sur le site de la fourrière.
3. Les mainlevées étant délivrées par la police municipale de 8h30 à 16h30 7j/7, la restitution des véhicules de 8h à 20h après encaissement des sommes dues par les usagers et fourniture de la mainlevée.
Le concessionnaire doit être en mesure d'assurer cette restitution 7j/7 en période de manifestations taurines et période estivale, ou pour tout évènement signalé par le concédant.
Le reste de l'année, la restitution s'effectue obligatoirement 6j/7, une amplitude horaire inférieure peut être proposée le samedi. Une proposition pour le dimanche peut être formulée.
4. La remise au service des Domaines ou la mise à la destruction par une entreprise agréée des véhicules non retirés par leurs propriétaires dans les délais réglementaires.
5. L'entretien régulier et le maintien en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations et autres matériels.

Contexte :
A titre informatif, conformément aux articles R.325-14 et R.325-15 du code de la route, il est rappelé que les missions précitées concernent exclusivement les mise en fourrières prescrites soit par un officier de police judiciaire territorialement compétent, de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, soit par un agent de police judiciaire adjoint, chef de la police municipale ou occupant ces fonctions, territorialement compétent, de sa propre initiative ou sur proposition de l'agent qui a verbalisé à la suite d'une infraction justificative de mise en fourrière.
Le concessionnaire devra assurer l'enlèvement des véhicules dans un temps maximum d'intervention égal ou inférieur à 30 minutes en tout point de la commune.

Toutefois, le concessionnaire n'a pas en charge la gestion de la recherche des propriétaires en cas de non réclamation des véhicules, leur vente aux Domaines ou leur destruction si le véhicule est estimé à une valeur marchande trop faible. Cela reste de la compétence du concédant.

Durée :
La concession sera conclue pour une durée de 5 exercices à compter du 1er janvier 2023 ou de sa notification.

Notion de risque :
Conformément à l'article L1121-1 du Code de la commande publique, « La part de risque

transférée au concessionnaire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement théorique ou négligeable. Le concessionnaire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts, liés à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, qu'il a supportés. »
Le Concessionnaire exerce l'activité à ses risques et périls, et se rémunère exclusivement par les recettes d'exploitation des activités déléguées :
- droits d'enlèvement et de gardiennage des véhicules, directement perçus auprès des usagers et dont les tarifs sont plafonnés par arrêtés ministériels.
- d'une manière générale, toutes les recettes liées à l'exploitation du service objet de la concession.
Ces ressources sont réputées permettre au délégataire d'assurer l'équilibre financier de la concession.
Il supporte toutes les charges d'exploitation du service public, les charges de personnel, fluides, approvisionnements, assurances, frais d'entretien et de maintenance, loyers/redevance, impôts et taxes.
Vu l'avis (favorable) du Comité technique en date du 10 juin 2022,
Vu l'avis (favorable) de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 20 juin 2022,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - APPROUVER** le principe de la concession de service public sous le régime de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la fourrière automobile d'Arles, pour une durée de cinq exercices à compter du 1er janvier 2023 ou de sa notification, au vu du rapport de présentation ci-joint définissant les caractéristiques de la concession de service public.

**2 - AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de la procédure de mise en concurrence, conformément au Code de la commande publique et au Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à signer tous documents relatifs à cette affaire ou si besoin à déléguer ses pouvoirs afin d'assurer l'exécution de la présente délibération.

**3 – PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

**Madame Petetin**.- Merci. Il s'agit de relancer un appel d'offres pour la mise en concession de service public de la fourrière municipale. Comme vous le savez, Arles dispose d'un service de fourrière automobile qui est géré depuis 2017 sous forme de Délégation de Service Public. Cette fourrière a en charge : d'enlever les véhicules en infraction au Code de la route (à la demande des officiers de police judiciaire, de la police nationale ou municipale, réputés comme territorialement compétents), d'enlever les véhicules abandonnés, de gardienner ces véhicules, de les restituer à leurs propriétaires dès lors qu'ils ont obtenu la mainlevée et payé les sommes qu'ils doivent, de remettre au service des Domaines ou mettre à la destruction les véhicules non-réclamés, enfin, d'entretenir en bon état son outil de travail. Je rappelle quand même que la fourrière n'est pas en charge de rechercher les propriétaires des véhicules enlevés, ni de la vente aux Domaines, ni de la gestion de la mise en destruction. Toutes ces tâches-là nous reviennent à nous.

Le choix que nous avons fait d'opter pour une nouvelle concession de service public plutôt que la création d'une régie repose essentiellement sur deux arguments principaux. D'abord, la complexité de cette activité qui est soumise à une règlementation qui évolue en permanence et qui est extrêmement complexe, mais aussi au besoin de passer des marchés publics. Parce qu'il n'est pas question de s'équiper dans des remorqueuses et tout le matériel, cela veut dire

passer des marchés publics. C'est le premier argument : la complexité de la gestion d'une fourrière. Le deuxième argument, qui n'est pas des moindres, c'est que la rentabilité de cette activité de fourrière n'est pas au rendez-vous pour une ville de notre taille. Dans une grande ville c'est facile, on enlève énormément de voitures, dans une petite ville comme la nôtre la rentabilité n'y est pas. Cela veut dire que ce serait un service public qui nous coûterait de l'argent plutôt qu'autre chose. Il vaut donc mieux le déléguer à une société qui, elle, a d'autres activités. Par exemple, le camion qui enlève la voiture sert pour la fourrière mais peut aussi servir pour le garagiste pour aller dépanner quelqu'un. Cela veut dire que les outils sont utilisés pour plusieurs activités. Du coup, l'activité fourrière plus l'activité garage est rentable alors que l'activité fourrière seule ne l'est pas. C'est ce qui a motivé notre décision de passer un nouveau marché pour une concession de service public pour cette fourrière municipale.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Ce n'est pas sur la délibération mais comme c'était Mme Petetin qui la présentait je souhaiterais que lors d'un prochain Conseil municipal, le Conseil de septembre, elle puisse nous faire un point détaillé et surtout les propositions qui sont les siennes quant à l'augmentation de la tarification des prix de l'énergie sur lesquels les collectivités territoriales sont directement menacées. On en a discuté tous les deux, Monsieur le Maire, il y a quelques jours, et nous avons donc des choix à faire. Comme nous l'avions fait en 2007 lorsque la crise financière avait frappé les communes, les élus, le maire et l'élu aux finances à l'époque avaient proposé des solutions pour pallier cette augmentation qui va être pharamineuse et sur laquelle bien sûr la commune d'Arles va être directement concernée. Je souhaiterais que vous puissiez nous présenter au mois de septembre un plan assez détaillé de vos choix politiques en la matière et de la perspective que vous allez donner face à cette augmentation de tarif. On le voit, d'autres communes sont en train de proposer des schémas d'orientation, je trouvais donc utile de vous interroger, non pas sur la délibération, vous l'avez compris, mais sur la réflexion qui est la vôtre directement sur cette augmentation, qui, encore une fois, aura des conséquences dramatiques pour les finances de la Ville.

**Madame Petetin**.- Je peux déjà vous dire que l'on avait évidemment commencé à s'intéresser aux réductions d'énergie. L'Ukraine est arrivée et a accéléré le phénomène. On est d'ores et déjà en train de travailler sur des solutions, comme le solaire par exemple qui est peut-être une bonne solution, mais pas que. On travaille également sur tout ce qui est dépense d'énergie dans les bâtiments. Parce que, contrairement à d'autres villes, d'habitude la plus grande consommation d'énergie dans une ville c'est l'éclairage public, chez nous ce n'est pas le cas. Nous avons un cœur de ville qui est un peu particulier, ce sont les bâtiments qui consomment le plus. Il faut donc que l'on travaille sur les bâtiments, mais aussi sur l'éclairage public. On va s'attaquer tout de suite à ce qu'il y a de plus facile de façon à réduire le plus rapidement possible la facture énergétique et les choses plus complexes arriveront par la suite.

**Monsieur le Maire**.- On ne va pas détailler, puisque ce n'est pas l'objet de la délibération, mais c'est une question très importante que l'on avait déjà évoquée lors d'un Conseil municipal, puisque notre facture énergétique, comprenant l'ensemble des fluides, devrait augmenter cette année de 2 M€, et passer de 3 à 5. On revient sur la délibération, si vous en êtes d'accord, Monsieur Girard.

**Monsieur Girard**.- Tout à fait. Je voulais juste me faire le relais des quelques échanges que l'on a eus en CCSPL il y a quelques semaines justement au niveau de cette délibération. Jusqu'à maintenant, le prestataire remplissait assez mal son obligation de rapport annuel et chaque année ça revenait, on se regroupait en CCSPL pour un rapport annuel qui n'existait pas ou qui était anémique. On a eu la promesse de M. Jalabert que le prochain prestataire, même si c'est le même, remplirait cette fonction. Peut-être qu'effectivement ce n'est pas le cœur de métier de quelqu'un qui tient une fourrière de remplir un rapport annuel mais il y a

peut-être quelque chose à faire avec la Mairie, trouver un moyen de lui mettre un agent à disposition une demi-journée à la fin de son année pour que l'on puisse quand même avoir un rapport annuel chaque année en CCSPL des activités de la fourrière. Que ce soit ce prestataire ou un autre, en tout cas on nous l'a promis et ce serait bien qu'on puisse l'avoir dès l'an prochain. Merci.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï, vous voulez prendre la parole.

**Monsieur Rafaï**.- Dans la continuité de M. Girard, il n'y a pas de souci sur le lancement d'une procédure, mais je veux juste une explication. Le prestataire actuel n'a pas rempli ses missions, pourra-t-il concourir à cette procédure ou est-ce une certaine manière de l'évacuer ?

**Madame Petetin**.- Oui, c'est simplement parce que sa concession arrive à terme et qu'il faut la renouveler.

Ensuite, je reviens sur ce garage –parce que c'est un garage qui sert de fourrière– il est vrai que ce sont des gens qui n'ont pas l'habitude de remplir des tableaux ni des rapports annuels, c'est un peu compliqué pour eux. En revanche, en tant que Présidente de la Commission des marchés publics, ce à quoi je vais faire attention c'est qu'au moins on fournisse dans l'appel d'offres un tableau de ce que l'on voudrait. Au moins des statistiques. Combien de véhicules enlevés, combien de véhicules abandonnés. Au moins ça. Cela doit être relativement facile. Après ils n'ont pas forcément les outils pour le faire. Il faut voir un peu ce que c'est qu'une fourrière. Ce n'est pas une entreprise parfaitement bien réglée. Je n'ai jamais été chercher ma voiture à la fourrière mais quand même, on imagine bien ce que cela peut être. On va essayer de faire le maximum pour avoir au moins des statistiques, comme je vous le disais, si possible un rapport annuel, ce sera de toute façon dans le cahier des charges de l'appel d'offres. Mais je pense que sur la région on risque de ne pas avoir beaucoup de candidats.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Nous allons passer au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

C'est adopté. Claire de Causans, vous reprenez la parole pour la 24.

**N°DEL_2022_0163 :DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU THÉÂTRE MUNICIPAL - EXERCICE 2020/2021 – RAPPORTS ANNUELS TECHNIQUE ET FINANCIER**

**Rapporteur(s) :** Claire de Causans,
**Service :** Assemblées

La commune d'Arles dispose d'un théâtre à l'italienne, datant de 1838, qui, après d'importants travaux de rénovation, a rouvert en 2001. Depuis cette date, il était exploité en délégation de service public (DSP).
Le dernier contrat de DSP avait été accordé à l'association du Théâtre du Pays d'Arles pour une durée de cinq ans et s'est terminé le 30 juin 2021.

Par délibération n °2021_0099 du Conseil municipal du 27 mai 2021, la Ville a décidé la reprise en régie de la gestion du Théâtre municipal à compter du 1er juillet 2021. Néanmoins, le Délégataire, l'association du Théâtre du Pays d'Arles, doit produire son rapport annuel pour l'exercice 2020/2021, qui doit être soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

L'article 17 du contrat de délégation signé entre la Ville d'Arles et le Délégataire, prévoit que le Délégataire produit chaque année un rapport annuel relatif à la saison culturelle précédente et comprenant un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service. En raison de la fin du contrat de délégation, et de la procédure de dissolution de l'association, les documents ont été fournis par le cabinet chargé de la liquidation, habilité à représenter le Délégataire.

Vu les articles L-1411-3 et L-1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au rapport annuel du Délégataire de service public,

Vu l'article L-3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2016_0148 du Conseil municipal du 27 avril 2016, attribuant la délégation de service public pour l'exploitation du théâtre municipal à l'Association du Théâtre du Pays d'Arles, à compter du 1er juillet 2016 et pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2021,

Vu la délibération n°2021_0099 du Conseil municipal du 27 mai 2021, décidant la reprise en régie de la gestion du Théâtre municipal à compter du 1er juillet 2021,

Vu la délibération n°DEL_2021_0249 du Conseil municipal du 16 décembre 2021 approuvant la convention de fin de contrat de délégation de service public pour l'exploitation du théâtre municipal d'Arles, reprise en régie,

Considérant le bilan de la saison 2020/2021 établi par le Délégataire au 31 mai 2021, le rapport remis par le liquidateur au nom du Délégataire et les comptes annuels 2020/2021 établis par le liquidateur et visés par le commissaire aux comptes, annexés à la présente délibération, ainsi que leur synthèse sous forme de rapport soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu l'examen du rapport en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 juin 2022,

Je vous demande de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** de la communication du rapport annuel technique et financier pour l'exercice 2020/2021 remis par le liquidateur au nom de l'association du Théâtre du Pays d'Arles, Délégataire de service public pour l'exploitation du théâtre municipal d'Arles, pour le dernier exercice de la délégation.

**Madame de Causans**.- Pour cette délibération il s'agit de prendre acte du rapport annuel et financier pour l'exercice 2020-2021 de la DSP dont le délégataire était l'Association du théâtre du Pays d'Arles. Ce rapport, dans un premier temps, a été soumis à l'examen de la CCSPL. Cet exercice 2020-2021 est le dernier de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du théâtre qui s'est terminée le 30 juin 2021. L'Association du théâtre a désigné un cabinet comptable chargé d'assurer la liquidation et la dissolution de l'association. Elle a effectué les opérations de clôture des comptes le 31 décembre 2021, les comptes de clôture ont été approuvés par le commissaire aux comptes.

**Monsieur le Maire**.- Pas de commentaire ? Nous prenons acte ? *(Pas d'observation.)*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

Merci. Et nous passons à la 25 avec Mme Aspord.

**N°DEL_2022_0164 :ACTIONS 2022 D'ANIMATIONS ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - DEMANDE DE FINANCEMENT**

**Rapporteur(s) :** Sophie Aspord,
**Service :** Patrimoine

Dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire, la ville d'Arles développe une politique d'animation et de valorisation de son patrimoine pour les Arlésiens, le jeune public et les visiteurs.
La demande de subvention porte sur les actions éducatives destinées au jeune public et la publication d'un ouvrage.

**1- L'action éducative**

Ces activités sont élaborées en partenariat avec l'Académie d'Aix Marseille et le ministère de la Culture DRAC PACA. Elles sont menées soit par les médiatrices et le service du patrimoine, soit par des intervenants extérieurs (guides conférenciers, professionnels du patrimoine). Destinées aux scolaires arlésiens de la maternelle à l'enseignement supérieur, ces activités sont gratuites.
Pour l'année scolaire 2021-2022
- 45 classes (soit 132 séances) ont été validées par l'inspecteur d'académie pour les activités « clé en main » sur le patrimoine arlésien, développées sur des thématiques diverses adaptées aux niveaux scolaires ;
- 4 classes (soit 16 séances) sont inscrites pour les activités spécifiques qui sont montées chaque année avec des enseignants souhaitant développer des activités autour d'un thème particulier en lien avec le patrimoine.

**2- Publication « Arles, Ville du Patrimoine Mondial »**

Les contenus de l'exposition organisée par la Ville d'Arles à l'occasion de la célébration du 40e anniversaire de l'inscription du bien « Arles, monuments romains et romans » sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, seront restitués dans un ouvrage composé de trois parties :
- le fonctionnement du patrimoine mondial et ses enjeux,
- l'histoire et l'architecture d'une cité bâtie au fil des siècle,
- la politique patrimoniale résultant de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Récapitulatif des opérations pour lesquelles la Ville d'Arles demande des subventions :

| Actions | Détails | Budget prévisionnel | Part Ville | Subvention demandée |
|---|---|---|---|---|
| **1- L'action éducative** | Matériel et fournitures | 3 800,00 € | 10 000,00 € | 7 000,00 € |
| | Honoraires intervenants | 13 200,00 € | | |
| **2- Publication « Arles, Ville du patrimoine mondial »** | Édition de l'ouvrage | 25 000,00 € | 24 000,00 € | 1 000,00 € |
| | **TOTAL** | **42 000,00 €** | **34 000,00 €** | **8 000,00 €** |

Le montant de la subvention demandée à l'État (DRAC) est de 8 000,00 € (huit mille euros).

Vu l'article 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Patrimoine,

Considérant les objectifs que la Ville s'est fixée en matière de politique sur la valorisation, l'animation, la promotion et la diffusion du patrimoine,
Considérant que le programme du service patrimoine proposé dans le cadre du label Ville d'art et d'Histoire - que ce soient les activités éducatives destinées aux scolaires arlésiens ou la publication de l'ouvrage intitulé « Arles, ville du patrimoine mondial » - s'insère dans le cadre des orientations politiques de la Ville d'Arles, il concourt à l'attractivité du territoire en favorisant l'amélioration de l'accueil et l'information des visiteurs, tout comme la transmission du savoir et le développement de l'éducation artistique et culturelle de notre ville.

Je vous demande de bien vouloir :

**1- SOLLICITER**, pour les opérations ci-dessus, la subvention de l'État auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, d'un montant total de 8 000,00 €.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**3- PRÉCISER** que les crédit correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

**Madame Aspord**.- Avant de vous présenter cette délibération 25 relative à l'action 2022 des animations et de la valorisation du patrimoine Ville d'art et d'histoire et aux demandes de financement, je souhaiterais apporter votre attention sur le tableau qui est mis dans le cadre de cette subvention et sur une petite erreur d'écriture au niveau des chiffres mentionnés au budget prévisionnel dans la ligne « publication 'Arles, Ville du patrimoine mondial' ». Le chiffre annoncé de 25 000 € est une erreur. En réalité c'est 15 000 €. Dans la colonne attenante, la part relative à la Ville, ce n'est pas 24 000 € mais 14 000 €. De ce fait, le total du budget prévisionnel ne s'élève pas à 42 000 € mais à 32 000 € et la part Ville s'élève non pas à 34 000 € mais à 24 000 €.

Cette délibération concerne, vous l'avez compris, au regard des objectifs que nous avons avec la convention qui nous lie dans le cadre des Villes d'art et d'histoire, à mettre en valeur tout notre patrimoine à travers une politique d'animation, de médiation, de sauvegarde et de valorisation. Pour cela, nous travaillons avec la DRAC PACA, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui apporte aussi son soutien pour financer ces différentes actions.

Dans l'action éducative 2021-2022, la commune a accueilli principalement des scolaires arlésiens, depuis la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur. Environ 49 classes ont participé à diverses activités et animations qui ont été proposées, en lien, entre autres, avec l'exposition UNESCO. Dans la continuité de la transmission des savoirs et de la connaissance de notre Ville, la publication relative au 40$^{ème}$ anniversaire de l'inscription de la Ville d'Arles au patrimoine mondial est également en cours. Le total des budgets qui s'élèvent à ces deux actions sont notamment, comme je vous l'ai dit tout à l'heure : une action éducative à 17 000 €, pour l'édition de l'ouvrage 15 000 €, soit un total de 32 000 €, avec une demande de subvention à la DRAC à hauteur de 8 000 € qui est sollicitée.

Aussi, mes chers Collègues, je vous propose de bien vouloir approuver cette délibération qui nous permettra de solliciter la DRAC dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**.- Merci, on passe au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

C'est adopté. Monsieur Abonneau, vous prenez la parole pour la 26.

**N°DEL_2022_0165 :TAXE DE SÉJOUR : NOUVELLES MODALITÉS DE PERCEPTION AU 1ER OCTOBRE 2022 ET FIXATION DES TARIFS 2023**

**Rapporteur(s) :** Sébastien Abonneau,
**Service :** Finances

La taxe de séjour est destinée au développement et à la promotion du tourisme en permettant aux communes françaises de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels.

La Ville d'Arles a souhaité conserver la collecte et la perception de la taxe de séjour, même si la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette exerce la compétence « Promotion du Tourisme » depuis le 1er janvier 2018 (délibération n°2018-270 du 24 octobre 2018).

**1 - Nouvelles modalités de perception :**

A compter du 1er octobre 2022, afin de simplifier les démarches en ligne sur l'espace de télé-déclaration sur le site internet de la ville, les hébergeurs pourront payer directement en ligne le montant de la Taxe de Séjour.

La déclaration « Taxe de Séjour » étant mensuelle, le paiement interviendra chaque mois à terme échu, après déclaration sur la plate-forme dédiée, dans les conditions prévues par la décision du Maire n°22-208 portant création de la régie mixte prolongée de la taxe de séjour.

**2 - Fixation des tarifs 2023 :**

L'article L.2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les limites tarifaires sont « revalorisées chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'IPC (Indice des Prix à la Consommation) hors tabac, de l'avant-dernière année. Cet indice a augmenté de + 2.8 % (source INSEE), et seuls les tarifs suivants doivent être modifiés :

- Catégorie Palaces – plafond applicable : évolution de 4.20 € à 4,30 €
- Catégorie 5 étoiles – plafond applicable : évolution de 3.00 € à 3.10 €
- Catégorie 4 étoiles – plafond applicable : évolution de 2.30 € à 2.40 €

Il convient de rappeler que le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a instauré une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour de 10% depuis le 1er janvier 2017.

Les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 sont détaillés dans l'annexe 1 de la présente délibération.

**3 - Dispositions techniques et réglementaires :**

Les principales dispositions techniques et réglementaires applicables sont détaillées dans l'annexe 2 à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1411-5, L1411-6, et L.2121-29 ;

Vu l'article L.2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision du Maire n°22-208 portant création de la régie mixte prolongée de la taxe de

séjour ;

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - ABROGER** la délibération n°2020-0233 du 25 septembre 2020 à compter de la date d'application des nouveaux tarifs, soit au 1er janvier 2023.

**2 – PRENDRE ACTE** des nouvelles modalités de perception du produit de la Taxe de Séjour à compter du 1er octobre 2022.

**3 - DÉCIDER** la fixation des tarifs de la Taxe de Séjour à compter du 1er janvier 2023 tels que détaillés selon le nouveau barème en annexe 1.

**4 - CONFIRMER** l'ensemble des dispositions techniques et réglementaires décrites en annexe 2.

**Monsieur Abonneau**.- Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la taxe de séjour avec deux propositions. La première c'est les nouvelles modalités de perception qui vont être mises en place à partir du 1er octobre 2022 et qui vont permettre aux hébergeurs de pouvoir payer en ligne directement la taxe de séjour chaque mois. La deuxième c'est la fixation des tarifs 2023, certains tarifs évoluent, ils sont à la hausse. Je pense que c'est une hausse que vous n'allez pas contester. Tout est indiqué dans la délibération.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Je profite de cette délibération pour revenir sur les questions qu'avaient posées Cyril Girard et d'autres sur le phénomène Airbnb sur notre commune. Pour en avoir discuté avec des agences immobilières il y a encore quelques jours, on atteint maintenant des sommets dans le prix au mètre carré et les 4 000 € sont très largement dépassés dans le centre-ville de notre commune. Je sais que vous y avez réfléchi mais je pense qu'il est urgent maintenant de pouvoir se poser rapidement et que la Ville, comme le font d'autres communes –je ne reviendrai pas sur les interventions que chacun a pu faire sur ces sujets-là– prenne conscience de l'effet du phénomène Airbnb sur notre commune et des risques de plus en plus nombreux que des familles arlésiennes ne puissent plus se loger dans notre centre-ville et partent ailleurs, sur Beaucaire, Tarascon ou Saint-Martin-de-Crau. Même si nous sommes dans la Communauté d'agglomération, il est quand même dommageable de voir des familles quitter le centre-ville. Je prends pour exemple des bâtiments qui se situent aux alentours de la place du Forum, j'ai rencontré une dame qui est la seule propriétaire d'un immeuble de 4 étages, à quelques pas du Forum. Cela devient vraiment un souci évident. J'insiste aussi sur la nouvelle école qui va bientôt arriver où des étudiants devront être logés sur notre commune, où va-t-on loger tous ces étudiants ? Je voulais que vous me répondiez, même si je sais d'avance les réponses que vous allez nous faire, mais que vous puissiez peut-être davantage être précis par rapport aux précédents Conseils municipaux.

**Monsieur Abonneau**.- Je vais peut-être vous surprendre dans la réponse. Concernant les différentes mesures qui peuvent être prises, je l'ai déjà dit, un certain nombre ont été prises. Celle qui n'a pas encore été prise éventuellement ce serait cette fameuse compensation, que l'on a déjà évoquée. Il se trouve que l'on est en veille sur ces sujets. Je crois que c'est au mois de mars qu'une Communauté d'agglomération dans le Pays basque avait pris une telle mesure qui vient d'être annulée par le Tribunal administratif. C'est extrêmement compliqué, c'est un problème extrêmement complexe. Il y a beaucoup de tenants et d'aboutissants, il y a beaucoup d'intérêts contraires.

Je crois que sur Arles il faut bien faire la différence entre deux sujets : le premier c'est

l'investissement locatif purement meublé touristique, où là effectivement il faut faire quelque chose, et puis après il y a tout simplement la résidence secondaire qui, comme son nom l'indique, est une résidence secondaire et dont le propriétaire veut bénéficier de temps en temps. Là, je pense qu'il sera compliqué de faire revenir ces biens-là dans le marché locatif annuel. En revanche, sur les investissements à proprement parler locatifs uniquement à destination de meublés touristiques, il faudrait effectivement se pencher sur le sujet. Avec Mme Petetin on a rencontré une personne de chez Airbnb pour évoquer ce sujet avec eux. On est également en train de réfléchir à essayer d'analyser plus finement quelle est la différence entre les résidences secondaires à proprement parler et ces investissements purement locatifs et voir quelles réponses peuvent être apportées. Après, de manière plus générale, il sera malheureusement compliqué d'obliger un propriétaire qui ne veut pas louer ses biens à l'année et qui préfère louer à la semaine, avec tous les avantages que cela peut avoir. C'est vraiment un sujet extrêmement complexe.

Juste avant de rentrer dans le Conseil municipal je viens de lire –parce que, vous vous en doutez, j'ai de nombreuses alertes sur ce sujet, de nombreuses veilles– il y a également deux avocats qui sont en train de voir de quelle manière ils peuvent remettre en cause un arrêté d'un Conseil municipal qui avait été pris par la Mairie de Bordeaux, en l'occurrence. Donc la résistance s'organise en plus au niveau juridique. On est vraiment dans le même cas que Uber, les VTC, les taxis. C'est exactement le même cas de figure. Il y a un vide juridique. Les choses sont en train de se mettre en place. Il est clair qu'aujourd'hui, au niveau des collectivités, il faut faire attention avant de prendre une mesure parce qu'on risque de se faire retoquer pour illégalité.

**Monsieur Koukas**.- Il y a des taxes. D'ailleurs, vous aviez augmenté, et nous avions voté pour, la taxe sur les résidences secondaires qui a été revue à la hausse, il y a donc là aussi des leviers. Vous l'aviez augmentée mais il y a encore une capacité de hausse pour pouvoir justement toucher ceux qui n'habitent pas Arles, qui investissent ici, sur notre ville, et c'est une bonne chose. C'est bien beau de poser la question mais je pense qu'il faut que l'on arrive collectivement maintenant à trouver des solutions parce qu'on va avoir un effet Venise. Les Arlésiens, vous les connaissez autant que moi, ont de graves difficultés. Et j'en reviens à l'école qui va être abritée dans les locaux de la Chambre de commerce, on va avoir je ne sais combien d'étudiants qui vont arriver, où vont se loger ces étudiants ? Ils ont certainement les moyens parce que l'école est payante mais c'est aussi une vraie difficulté pour ces gamins qui vont arriver de trouver des maisons qui ne soient pas forcément éloignées de leur zone de scolarisation. Je sais que vous êtes aussi sensible à ces questions-là mais que fait-on ? On attend vos propositions en la matière.

**Monsieur Abonneau**.- Autant, concernant les étudiants, on peut tout à fait imaginer d'avoir des biens qui soient loués à l'année et puis qu'effectivement, sur la saison estivale, on passe aux meublés touristiques. Cela doit pouvoir s'organiser par rapport à la clientèle étudiante.

**Monsieur Koukas**.- Monsieur Abonneau, aujourd'hui, je vous mets au défi de trouver un appartement en centre-ville. A l'achat, à moins de 4 000 € le mètre carré vous n'en trouverez plus. Et alors pour des familles avec deux enfants c'est mission impossible. Ou alors on ne fréquente pas les mêmes personnes. Mais je peux vous assurer qu'aujourd'hui il y a une vraie crise pour les familles et les jeunes familles de pouvoir se loger à Arles.

**Monsieur le Maire**.- En centre-ville. Pas à Arles.

**Monsieur Koukas**.- Oui, je vous parle du centre-ville. Mais même dans les quartiers périphériques, que ce soit Pont-de-Crau, Trinquetaille… J'habite Trinquetaille, il n'y a pas une maison à la location. Je regarde votre DGS qui habite aussi Trinquetaille, je suis certain qu'il n'y a pas de maison à la location ni à la vente. C'est donc une vraie difficulté. On a de

plus en plus de proches qui vont à Beaucaire, Tarascon, Saint-Martin-de-Crau. On est face à cette difficulté qui est structurelle et que bon nombre d'autres communes connaissent. Certaines encadrent les loyers, certaines mettent le paquet sur les agents qui sont destinés à surveiller les locations –je pense à Paris ou à d'autres Villes– d'autres augmentent la taxe sur les résidences secondaires au taquet, mais on va aller jusqu'où comme cela ? Arles est devenue un phare qui amène beaucoup de monde. On le voit là pour la semaine des Rencontres de la photo et les rencontres officielles. Je ne sais pas si vous les avez mais c'est la première fois que j'ai des retours, on a y compris des acteurs des Rencontres de la photo qui ne trouvent pas de maison pour se loger.

**Monsieur le Maire**.- Vous avez raison de poser le problème parce qu'il se pose partout en France. Il faut prendre en compte ici, à Arles, la situation à l'intérieur de la cité historique, c'est un sujet. Cela dit, il y a un certain nombre de programmes immobiliers, que vous avez initiés d'ailleurs, que nous initions aujourd'hui, qui vont permettre, non pas de résorber totalement la demande mais en tout cas de proposer un certain nombre d'appartements accessibles à un certain nombre de personnes. Mais ceci n'exclut pas la réflexion que vous souhaitez et que nous devons avoir. Monsieur Déjean.

**Monsieur Déjean**.- D'autant plus que pour l'animation du centre-ville, on sait que l'effet secondaire aussi d'Airbnb c'est d'avoir des fermetures de commerces de bouche, etc., au centre-ville. Il y a donc tout intérêt. Le phénomène Airbnb est beaucoup plus vaste. M. Koukas a raison, dans certains quartiers dits périphériques au centre-ville on a quand même de l'offre Airbnb. M. Abonneau disait qu'il y avait seulement la compensation qu'il nous restait à mettre en place et qu'il était difficile de contraindre un propriétaire de ne pas mettre sur Airbnb mais plutôt de proposer une location à l'année. Mais il y a des règlementations. Je tiens vraiment à le rappeler. On ne peut pas, on n'a pas le droit, c'est la loi, de mettre son logement secondaire sur la plateforme Airbnb. Et quand bien même on mettrait un logement sur la plateforme, c'est la résidence principale et cela ne doit pas excéder plus de 120 jours. Oui, Monsieur Abonneau. Je crois même que c'est sur le site d'Airbnb. Il faut donc des agents assermentés qui aillent contrôler et vérifier. Là-dessus on vous suivra. Et puis qui puissent permettre à la Ville d'engager les recours juridiques nécessaires pour pénaliser ceux qui ont recours à ces pratiques et pour les dissuader sur le long terme.

**Monsieur le Maire**.- Quand vous dites qu'un propriétaire n'a pas le droit de louer sur Airbnb sa résidence secondaire, ce n'est pas très juste. Il a le droit mais il doit changer de régime fiscal. Il n'a pas le droit de le faire sur le même régime fiscal que sa résidence principale, il doit changer de régime fiscal. Et c'est ce que nous essayons de faire, de lutter contre cela pour mettre au cordeau et dans le cadre légal les propriétaires.

**Monsieur Déjean**.- Si je peux me permettre, parce que j'avais fait exactement la même intervention en février où j'avais indiqué que, pour contourner un peu le système, il y avait un changement de destination du bien et qu'il fallait justement renforcer le règlement intérieur pour mettre en place ce système de compensation pour empêcher cela. Mais quand bien même, vous allez sur la plateforme Airbnb aujourd'hui regarder les logements qui sont disponibles, il y a des logements qui ne sont pas des résidences principales. Ou alors les gens ne vivent pas dans leur résidence principale. Je suis désolé.

**Monsieur le Maire**.- C'est le régime fiscal qu'il faut vérifier.

**Monsieur Déjean**.- Quand il y a des pans entiers de rues qui sont inhabités, c'est un vrai problème.

**Monsieur le Maire**.- Pour nourrir le dialogue et la réflexion, quand M. Koukas dit qu'Arles ne doit pas devenir Venise, on en est loin. La plupart des propriétaires à Venise ne sont pas des

Vénitiens. La plupart des propriétaires à Arles sont des Arlésiens. C'est aussi la difficulté de convaincre les Arlésiens de rentrer dans le cadre.

**Monsieur Koukas**.- Cela bascule un peu. Il y a des bâtiments où il y a essentiellement des Parisiens, des étrangers, des Nordistes. Je vous y amènerai bien volontiers. La dame que j'ai rencontrée est toute seule dans son immeuble. Je n'ai rien contre les Parisiens et les Nordistes, Madame Petetin, ne vous inquiétez pas.

**Monsieur le Maire**.- Mais c'est une Arlésienne ?

**Monsieur Koukas**.- Elle se retrouve toute seule. C'est une Arlésienne. C'est la dernière.

**Monsieur le Maire**.- Voilà, c'est ce que je dis. La plupart des propriétaires de ces biens…

**Monsieur Koukas**.- Mais l'immeuble ne lui appartient pas.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Il y a un autre élément… Je sais que ce n'est pas facile, on est sur des plateformes internationales, elles ont toujours de quoi se défendre, mais on l'a déjà dit, on va devenir la Venise provençale. Moi, le pire que je crains, et je voudrais que l'on ait une réflexion là-dessus, c'est que l'on devienne un musée à ciel ouvert. Aujourd'hui beaucoup de galeries s'ouvrent dans la ville. Il y a toujours besoin de culture et de galeries, mais il faudrait remettre un peu des règles. Quand un homme, une femme, a un bas de porte, ils préfèrent le louer 2 mois en juillet août, ça leur fait l'équivalent d'un loyer à l'année. Mais ça, ça ne part pas sur le marché pour des personnes âgées qui voudraient réinvestir le centre-ville parce qu'il y a le service. Moi je peux vous assurer, pour habiter rue de la Calade, je crois que l'on reste 4 habitants rue de la Calade, du début jusqu'à la sous-préfecture. Symboliquement, j'ai 3 fondations, j'ai des professions libérales. Juillet août, bien sûr que c'est plein, on ne marche pas, mais au mois d'octobre on est 2 dans la rue, on peut se parler. Au même moment où le plus gros investissement qui est fait sur la ville c'est le cœur de ville. On refait la place Wilson, On refait la place Voltaire, on refait pour trouver de l'attractivité en centre-ville, mais pour qu'il y ait l'attractivité il faut que les commerces de proximité soient maintenus. Vous n'avez pas la solution mais je pense que l'on a des choses à faire à l'intérieur d'une municipalité. Par exemple, doubler la taxe foncière si ce n'est pas loué 12 mois. C'est à réfléchir juridiquement pour ne pas dire n'importe quoi, mais c'est un vrai combat. Et si l'on veut redonner une âme au centre-ville et non pas avoir simplement un musée ouvert avec des parkings payants à l'extérieur… Moi je crains que la Venise ne soit pas très loin et que le musée à ciel ouvert ne soit pas très loin non plus. C'est une réalité. Alors, autant je n'attends rien de l'Etat, je n'attends rien du monde, mais je crois que localement on a encore des outils juridiques sur lesquels on peut s'appuyer.

**Monsieur le Maire**.- Madame Fort-Guintoli.

**Madame Fort-Guintoli**.- Bonsoir à tous. Je ne pensais pas parler de cela ici mais puisque le sujet vient, j'ai demandé au CCAS la semaine dernière que l'on voie ce sujet à la rentrée. Il y a une loi qui est passée le 1er février sur le parc locatif privé qui consiste à exonérer fiscalement les propriétaires qui s'engagent à louer leur bien en dessous du marché, avec un pourcentage. Ce sont des baux qui seront sur 6 ans. Il y a plusieurs tranches, on peut abattre le loyer de 15 % et avoir l'exonération fiscale équivalente sur les revenus locatifs, il y a une tranche à 30 %, mais il y a plusieurs tranches. J'ai donc demandé au CCAS, pour la rentrée, comment on pouvait s'organiser pour promouvoir cette disposition dans les services de la Ville, auprès des agences immobilières, etc. Je trouve que c'est quelque chose qui pourrait fonctionner sur Arles, il y a tout un tas de garanties… Je ne vais pas détailler la loi ici mais ça a l'air d'être un

dispositif gagnant-gagnant qui peut être intéressant. Merci.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Madame Petetin, vous souhaitiez prendre la parole.

**Madame Petetin**.- Je voulais simplement dire que, avant de prendre la moindre mesure, il faut déjà que l'on arrive à identifier et à séparer les gens qui font du Airbnb parce qu'ils ont une chambre chez eux qu'ils louent occasionnellement de ceux qui louent leur résidence secondaire. Pour l'instant c'est un travail que la Direction financière est en train de faire. On a un fichier mais maintenant il faut bien identifier parce que tout le monde n'est pas dans le même cas. Une fois qu'on aura cela, effectivement, il y a plein de mesures qui peuvent être applicables. Comme le disait Mme Fort-Guintoli, il y a la compensation, on peut aussi limiter le nombre d'Airbnb en disant « Dorénavant il n'y en a plus, on n'accepte plus de donner de numéro ». Il y a différentes choses que l'on peut faire. Mais avant tout, il faut déjà que l'on sache qui l'on touche. Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac parce qu'il y a quand même des cas de figure qui sont différents. Quand on parle d'Airbnb on parle de la chambre chez l'habitant jusqu'au logement d'investisseur et tout cela, il y a beaucoup de gens, mais tout le monde ne va pas être touché de la même façon. Il n'y a pas de raison.

**Monsieur Koukas**.- La liste des services des finances, vous l'avez depuis plusieurs années.

**Madame Petetin**.- Oui, on a la liste, mais maintenant il faut séparer tous les cas de figure et c'est ce que l'on est en train de faire. Parce que pour l'instant ce n'était pas séparé. Il faut analyser ce fichier.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Girard.

**Monsieur Girard**.- Cela fait 2 ans que je vous interpelle sur ce thème et 2 ans après on me dit « On a la liste mais on n'a toujours pas commencé le travail », je suis donc assez désabusé. La seule mesure qui a pu être mise en place jusqu'à maintenant dans les villes c'est l'histoire du changement d'usage des locaux d'habitation. On ne va pas revenir sur les gens qui ont déjà un numéro d'agrément, on ne va pas leur enlever, cela va être très difficile, la question qui se pose… Des Villes le font maintenant, elles ont décidé que dans tel secteur elles ne donnaient plus de changement d'usage pour des logements Airbnb. Est-ce que vous, sur ces 2 dernières années, vous avez continué à autoriser des changements d'usage pour du Airbnb et continué à amplifier ce phénomène-là ? Parce que vous nous dites « On doit faire, on doit faire », cela reste très théorique. Moi je veux du concret. Cela fait 2 ans que l'on vous interpelle. Je vois dans les obligations règlementaires de l'annexe 2 : « Tout changement d'usage de locaux d'habitation doit faire l'objet d'une demande formelle auprès des services de la commune ». Est-ce que vous continuez à autoriser les changements d'usage de locaux pour continuer à faire du Airbnb ?

**Monsieur Abonneau**.- Sur le changement d'usage, c'est effectivement quelque chose qui se fait au niveau du service des finances. La certitude c'est qu'en tous les cas aujourd'hui toutes les annonces qui sont sur le site Airbnb ont fait le changement d'usage. Par rapport à ce que disait M. Girard ou M. Koukas, je ne sais plus, tous ces hébergeurs arlésiens sont donc dans la légalité concernant ce changement d'usage.

Je reviens rapidement sur la résidence principale, pour répondre à M. Déjean tout à l'heure. Vous devez occuper votre résidence principale 8 mois par an. Cela veut dire que vous ne pouvez pas la louer plus de 120 jours par an. Et le 121ème jour, sur Airbnb, vous êtes automatiquement dégagé du site. Vous ne pouvez donc pas rester plus de 120 jours. Je parle pour votre résidence principale.

Enfin, concernant la chambre chez l'habitant, Monsieur Koukas, c'est quand vous avez, par

exemple, une chambre dans votre habitation principale que vous louez à Airbnb. Là il n'y a pas de limite qui s'applique, vous pouvez la louer effectivement toute l'année.

Concernant la question si on peut limiter le nombre d'Airbnb en ne donnant pas de nouveaux agréments, c'est un sujet qu'il faut travailler avec les finances.

**Monsieur Girard**.- Cela fait 2 ans qu'on vous le dit, je vous ai donné des références de Villes qui ont déjà mis cela en place, elles ont demandé à la Préfecture d'être classées territoire en tension pour ne plus donner d'autorisation, et vous n'avez toujours pas commencé ce chantier-là ?! Cela commence à être épuisant cette non-réponse perpétuelle sur ce sujet qui est important. Vous avez entendu les hôteliers nous dire « On ne peut plus loger les gens qui viennent bosser avec nous l'été, ils n'ont plus les moyens de venir habiter à Arles » ? Vous voulez acheter une maison à Arles maintenant ? C'est impossible. Les hôtels, ils n'ont plus personne l'été. 2 ans que l'on vous en parle, il n'y a toujours aucune réponse concrète, c'est fatigant !

**Monsieur Abonneau**.- Concernant la spéculation que vous évoquez, ce n'est pas uniquement Airbnb qui en est l'objet. La ville est très attractive et ça, ce n'est pas uniquement le phénomène d'Airbnb. Le fait que le phénomène se développe c'est justement parce que la ville est attractive. N'inversez pas la cause et la conséquence.

Concernant les hôteliers, ce que j'observe en tous les cas c'est que les taux de remplissage des hôtels sont très satisfaisants. Ils ont effectivement du mal à trouver du personnel mais ce n'est pas uniquement à cause de l'hébergement. C'est à cause des salaires, c'est à cause du COVID, c'est à cause de plein de choses. Ne faites pas un amalgame, comme vous le faites souvent, de l'ensemble des choses en disant que c'est uniquement Airbnb qui est la cause des problèmes de logement sur Arles, notamment pour tout ce qui touche l'hôtellerie et la restauration.

**Monsieur Girard**.- On a rencontré les hôteliers ensemble il y a un an et demi en Commission tourisme et ils étaient tout à fait d'accord avec mon diagnostic. Et le diagnostic c'est que cela fait 2 ans que l'on vous site l'exemple de communes qui ont commencé à travailler là-dessus et que nous n'avons rien fait.

**Monsieur Abonnneau**.- Le diagnostic est valable pour plein de villes. Pas uniquement Arles.

**Monsieur le Maire**.- C'est votre avis, Monsieur Girard. Monsieur Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Je crois que ce sujet dépasse largement la simple thématique touristique, c'est un projet global de l'habitat et du logement en centre-ville d'Arles. On ne va pas bloquer sur le tourisme. M. Tourisme, M. Abonneau, il est là pour remplir les hôtels, pour essayer de faire que le Airbnb remplisse, qu'il encaisse un maximum de taxes de séjour, il en a besoin pour son budget du tourisme qui a été amputé de 100 000 € l'année dernière. Je l'entends complètement. On parle bien d'habitat et de remettre des gens en centre-ville, au moment où l'on investit dans cœur de ville et remettre tout cela. Moi je peux vous assurer, ou alors vous n'allez pas dans les mêmes rues du centre-ville que nous, il y a des immeubles entiers qui se refont dédiés qu'à la location de plateforme. Ce ne sont donc pas des résidents, ce sont des investisseurs. Alors, cela nous échappe peut-être. Il y en aurait eu un, j'aurais pu vous dire qu'il a réussi son coup, mais il n'y en a pas qu'un. Allez dans le centre-ville, ou alors vous n'y allez pas, regardez tous les travaux, dès qu'il y a 100 $m^2$ qui se libèrent c'est 2 ou 3 appartements dédiés à la location plateforme. Cela se développe chez nous comme ailleurs. Nous, municipalité, peut-on réfléchir légalement, mais avec une vraie volonté, pour essayer d'atténuer cela et permettre à des Arlésiens de vivre dans leur ville, à des étudiants d'Arles de vivre dans leur ville ? Ce sont des questions très simples qui dépassent largement la thématique touristique.

**Monsieur le Maire**.- Merci pour cet échange. Nous allons passer au vote de la délibération 26.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

C'est donc adopté. Nous passons à la 27 avec M. Imbert.

## N°DEL_2022_0166 :CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES ENTRE LA VILLE D'ARLES ET L'EPARCA

**Rapporteur(s) :** Frédéric Imbert,
**Service :** DSIT

Par délibération n° 2017_0243 du 27 septembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens et de services informatiques entre la Ville d'Arles et l'Établissement Public Administratif de Restauration Collective d'Arles (EPARCA).

Cette convention arrivant à échéance le 31 août 2022 et ne correspondant plus par ailleurs aux prestations informatiques et télécoms effectives, il convient de la renouveler, notamment dans la désignation des moyens et services mis à disposition, à savoir :

- Accès au réseau Internet Central
- Téléphonie fixe (analogique et TOIP)
- Téléphonie mobile
- Mise à disposition de photocopieurs
- Gestion de noms de domaine
- Hébergement et maintenance des données relatives à la restauration scolaire
- Maintenance mutualisée
- Prestation « Assistance technique »
- Autres prestations de fonctionnement liées à l'évolution des Technologies de l'Information et Communication

La Ville d'Arles prend en charge les coûts de fonctionnement et de maintenance de ces différentes prestations. Il convient dès lors d'établir cette présente convention en vue d'une refacturation annuelle.

Les dépenses annuelles engagées par la Ville d'Arles dans le cadre de cette mise à disposition sont énoncées dans un état détaillé faisant office de facture en vue d'un remboursement annuel par l'EPARCA.

La convention prend effet à compter du 1er septembre 2022 pour une durée d'un an. Elle est reconductible de manière tacite par période annuelle, trois fois, soit jusqu'au 31 août 2026.

Chacune des parties pourra mettre fin à ladite convention avec un préavis de 6 mois signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Je vous demande de bien vouloir :

**1- APPROUVER** la convention ci-jointe liant la Commune d'Arles et l'Établissement Public Administratif de Restauration Collective d'Arles (EPARCA) ;

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Mairie d'Arles ladite convention ;

**3- PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont ouverts au budget de l'exercice.

**Monsieur Imbert**.- Merci. Il s'agit du renouvellement de la convention qui lie la Ville et l'EPARCA pour la mise à disposition de moyens et de prestations informatiques de la Ville. Cette convention arrive à échéance le 31 août et elle a été votée au sein du CA de l'EPARCA. Merci.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

**Monsieur le Maire**.- C'est donc adopté. La 28 avec Mme Birot-Valon.

**N°DEL_2022_0167 :AVENANT A LA CONVENTION CADRE D'UN SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ACCM ET LA VILLE D'ARLES**

**Rapporteur(s) :** Paule Birot-Valon,
**Service :** DRH - Service carrière - rémunération

Le service commun est un outil juridique de mutualisation des services. Il concerne tous types de missions opérationnelles et fonctionnelles, notamment les services relevant des fonctions supports. Ce service commun permet de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun et/ou de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 ;
Vu le Code général de la fonction publique

Vu la délibération N°2021_0015 du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 approuvant la convention cadre de création d'un service commun entre la communauté d'agglomération ACCM et la ville d'Arles ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 8 juin 2022 ;

Considérant le partage de la même autorité territoriale entre l'ACCM et la ville d'Arles, ces deux collectivités ont créé un service commun, après avoir informé les organes délibérants et recueilli les avis des instances consultatives compétentes, dans un esprit de bonne organisation et d'optimisation du fonctionnement des services.

Considérant que ces deux collectivités ont prévu que toute modification des termes de la convention cadre fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

Je vous demande de bien vouloir :

**1– APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention cadre mettant fin à la mutualisation du directeur général des services .

**2– AUTORISER** Monsieur le Premier Adjoint à signer cet avenant annexé à la présente délibération.

**Madame Birot-Valon**.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération concernant un avenant à la convention cadre d'un service commun entre la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et la Ville d'Arles.

La création d'un service commun entre cette Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et la Ville d'Arles pour la Direction générale des services a été approuvée par une délibération numéro 2021-0015 du Conseil municipal du 28 janvier 2021. Dans la mesure où cette délibération prévoyait que toute modification des termes de la convention cadre devait faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties, il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver cet avenant qui met fin à la mutualisation des fonctions du Directeur général des services. Ces deux collectivités ont prévu que toute modification devait faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par les parties.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver l'avenant numéro 2 à la convention cadre mettant fin à la mutualisation du Directeur général des services, et autoriser M. le Premier adjoint à signer cet avenant annexé à la présente délibération.

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Rafaï, vous voulez prendre le micro.

**Monsieur Rafaï**.- Je n'ai rien contre, je voudrais poser une question au sujet de ce service commun. Si j'en crois la délibération, nous allons voter l'avenant numéro 2 qui met fin à la mutualisation du DGS. Il était peut-être temps. En revanche, je ne vois pas l'avenant 1. C'est curieux. Pourquoi vote-t-on le 2 avant le 1 ? Je suis aussi élu à l'ACCM avec certains collègues et l'on a voté l'avenant 1 l'année dernière. Si ma mémoire est bonne, il concernait la mutualisation du DGA espace public. Ma question est la suivante : est-ce que le DGA espace public est mutualisé ? Si oui, pourquoi la Ville n'a pas voté cette mutualisation ? Bref, par qui est rémunéré ce DGA ? Juridiquement, cette mutualisation existe-t-elle ? Et puisque les rumeurs vont bon train, est-ce que M. Decamps sera toujours présent demain ?

**Monsieur le Maire**.- Il y a des rumeurs comme quoi M. Decamps ne serait plus là ? On va essayer de ne pas transformer ce Conseil municipal en temple des rumeurs. Je n'ai pas eu connaissance de cette rumeur. En tout cas, pour moi ce n'est pas une information. Nous tenons beaucoup à M. Decamps qui est un grand professionnel et qui aujourd'hui est toujours mutualisé entre l'ACCM, l'Agglomération, et la Ville, et qui le restera. Madame Birot-Valon, vous voulez rajouter quelque chose ?

**Madame Birot-Valon**.- La délibération concerne uniquement l'avenant à la convention cadre qui met fin à la mutualisation du DGS entre la Ville et l'Agglomération. C'est l'objet de cette délibération. C'est cette délibération sur laquelle on vous demande votre avis.

**Monsieur le Maire**.- Ce qui permettra à l'ACCM d'engager prochainement un nouveau DGS pleinement à l'ACCM et qui ne sera pas mutualisé avec la Ville, et qui nous permettra également de confirmer notre DGS pleinement à la Ville.

**Monsieur Rafaï**.- Ma question n'était pas celle-là. Je pose une question qui est très simple mais visiblement on me renvoie toujours… On met fin à la mutualisation du DGS mais est-ce que le DGA est toujours mutualisé ?

**Monsieur le Maire**.- La réponse est oui.

**Monsieur Rafaï**.- Voilà, c'est très bien. C'est simple.

**Monsieur le Maire**.- C'est ce que je vous ai dit précédemment. Je le confirme. Là on ne parle que de la fonction et du rôle du DGS qui était mutualisé et qui ne l'est plus. Qui est contre ?

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

C'est donc clair et c'est adopté. Madame Birot-Valon, vous gardez la parole pour la 29.

**N°DEL_2022_0168 :CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR(TRICE) DES EVENEMENTS**

**Rapporteur(s) :** Paule Birot-Valon,
**Service :** DRH - Service emploi - formation

Dans le cadre de la réorganisation générale des services, un emploi de directeur(trice) des événements est créé au sein de la Direction Générale Adjointe des Services Animation et Attractivité du Territoire, pour exercer les fonctions suivantes :
- Participer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques en matière événementielle
- Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des événements, dans le respect de la réglementation et coordonnez l'action des différents intervenants à toutes les étapes
- Être force de propositions auprès des élus et de la direction générale adjointe concernant les événements organisés par la Ville
- Coordonner les événements dans leur globalité avec l'ensemble des acteurs intervenants (internes et externes)
- Assurer le suivi budgétaire et administratif de la direction
- Assurer le management de la Direction : animation des équipes, définition des objectifs et évaluation des actions

Vu le Code Général de la Fonction publique ;
Vu l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant que les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires ;

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique dans le même cadre d'emplois;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de directeur(trice) des événements ;

Considérant que l'accomplissement de ces missions relève du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ;

Je vous demande de bien vouloir :

**1- CRÉER** un emploi permanent de directeur(trice) des événements.

**2- AUTORISER** Le Maire à recruter un agent titulaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique dans le même cadre d'emplois.

**3- DIRE** que la rémunération de cet agent s'effectuera sur la base des échelons inscrits dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**4- DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent titulaire ou non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**5- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tout acte à intervenir dans cette procédure.

**Madame Birot-Valon**.- Cette délibération concerne la création d'un emploi permanent de Directeur ou Directrice des événements. Cet emploi de Directeur des événements se traduit par la création d'un poste au tableau des effectifs annexé au budget primitif qui a été adopté le 10 février dernier. Ainsi, sur la base des recommandations de la Préfecture, et comme nous l'avons fait lors du précédent Conseil municipal, il convient de sécuriser juridiquement ces recrutements en prenant une délibération spécifique. C'est ainsi qu'un appel à candidatures externe a été lancé pour recruter un Directeur ou une Directrice des événements dont les missions seront : de participer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques en matière événementiel, d'accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des événements, dans le respect de la réglementation, d'être force de proposition auprès des élus et de la Direction générale adjointe concernant les événements organisés par la Ville, de coordonner ces événements dans leur globalité avec l'ensemble des acteurs intervenants, et d'assurer le management de cette Direction, c'est-à-dire l'animation des équipes, la définition des objectifs, l'évaluation des actions et événements, etc.

On vous demande de bien vouloir créer cet emploi permanent de Directeur des événements et d'autoriser M. le Maire à recruter un agent titulaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8, 2ème alinéa, du Code général de la fonction publique dans le même cadre d'emploi.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Monsieur Girard, vous voulez prendre la parole. M. Koukas et M. Rafaï également.

**Monsieur Girard**.- Cette délibération est issue du travail que vous avez fait sur le nouvel organigramme de la Mairie sur lequel nous avions beaucoup de réserves et, je le déplore encore une fois, la Mairie d'Arles semble vouloir se changer en organisateur de spectacles et d'événements. Que n'avez-vous décrié les sommes folles à l'époque dépensées pour les « Drôles de Noëls » et vous faites aujourd'hui des dépenses encore plus fastidieuses. Mais enfin, du pain et des jeux, cela fait 2000 ans que cela dure sur le territoire et c'est toujours valable en 2022. La restructuration du service culture et patrimoine a suscité de nombreuses critiques, tout cela est englobé maintenant dans un fourre-tout « attractivité et animation » qui dénote une drôle de façon… D'ailleurs même pour de nombreux agents qui regrettent cette manière un peu surprenante d'envisager la culture. Et c'est donc dans cette Direction générale que se trouve aujourd'hui la Direction des événements pour laquelle on prévoit la création d'un emploi permanent.

Dans ce cadre, j'ai essayé d'en savoir un peu plus sur l'organigramme de la Mairie tel que vous l'avez organisé et où était la priorité de votre action, notamment dans d'autres services un peu moins tape à l'œil. Je me suis donc renseigné. Sur la Direction des relations aux usagers, a priori il n'y a pas de directeur. Sur le chef de service de proximité, il n'y en a pas. Alors, qui figure dans cet organigramme, et sans surprise ? Cela en dit long sur vos priorités. Cela permet de comprendre comment cette réorganisation s'articule. Du pain et des jeux, du faste et du clinquant.

Dans le budget général, les charges liées aux rémunérations des titulaires passent de 23 695 000 € à 23 634 000 € cette année. On a donc une baisse générale du budget, un nombre pléthorique d'emplois de cabinet, une augmentation des policiers municipaux, corrélés à cette baisse de moyens, et des créations de postes de directeurs. Les moyens que l'on met là, évidemment on les enlève ailleurs. Pourtant, dans une récente tribune « Arles Info » signée par Mme Petetin, elle nous vantait une organisation nouvelle pour être au plus près des Arlésiens à travers les missions qu'ils attendent d'une Ville. A priori, cela n'est pas la

priorité. Personne ne s'est plaint que la Ville ne soit pas un grand organisateur de spectacles. En revanche, des plaintes sur les organisations des services publics de telle manière que ce soit optimisé. Les rues sont toujours aussi sales, dans les crèches, dans les écoles, il y a toujours autant de difficultés, cette transition écologique que nous attendons tous, la sécurité pour tous… Parce que, finalement, à part ces caméras cosmétiques en centre-ville, la sécurité pour tous on sait qu'elle n'est pas d'actualité. C'est ce qu'attendent les Arlésiens. Je sais que vous commencez à prendre conscience que cette envie de faste et de grandeur ne va pas changer la situation de la plupart des Arlésiens et qu'ils sont de plus en plus nombreux à avoir l'impression d'être laissés-pour-compte. Les Arlésiens et la plupart des agents municipaux qui d'ailleurs clament assez souvent leur détresse et que l'on peut déplorer. Cette création d'un emploi permanent de Directeur des évènements vient donc beaucoup trop tôt. Les Arlésiens attendent bien d'autres choses. Il sera toujours temps, quand vous aurez répondu aux questions prioritaires de service public notamment, éventuellement de transformer la ville en organisation de spectacles mais ce sera certainement dans très longtemps. C'est pourquoi nous voterons contre la création de cet emploi de Directeur des évènements.

**Monsieur le Maire**.- Merci, Monsieur Girard, pour cette explication de vote. Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Merci. Je ne veux pas être attentatoire mais j'ai deux remarques.

Sur la forme, je regrette souvent que lors des Conseils municipaux on nous demande de voter des créations d'emplois alors que l'on a déjà trouvé la personne. Puisque ce n'est pas une rumeur, le nom circule de cette personne, qui vient de Belfort en l'occurrence. C'est donc un peu dommage que les Conseils municipaux soient faits ainsi et que l'on n'ait pas pu prendre le temps plus en amont d'avoir attendu, eu égard à l'opposition et aux élus qui siègent en face, pour pouvoir délibérer en toute tranquillité.

Sur le fond, aujourd'hui il y a un vrai malaise au sein de l'administration, des catégories C, des catégories B. Moi je crois, au contraire, qu'il aurait fallu davantage cibler sur un renforcement dans les services de catégories C et B. On voit le malaise rencontré dans beaucoup de services et les difficultés qui sont celles de l'administration. On sait très bien que l'on ne peut malheureusement faire des économies que sur le 011 et le 012 mais force est de constater que depuis plusieurs séances de Conseils municipaux on a des recrutements de catégorie A qui sont nombreux.

Enfin, ma troisième remarque, si je comprends bien, ce poste de Directeur des évènements occupera les missions qui sont celles actuelles du Directeur de la culture. J'ai donc besoin que vous m'éclaircissiez. C'est aussi une question puisque l'évènementiel était aujourd'hui plus ou moins porté par le service culturel, Christophe Lespilette en l'occurrence. Je voulais donc avoir des informations, en tout cas des éclaircissements, quant à l'organisation qui est la vôtre, et que l'on respecte bien évidemment, mais qui mérite pour cela d'avoir des réponses assez claires sur l'organisation que vous souhaitez donner dans l'administration municipale.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Monsieur Rafaï.

**Monsieur Rafaï**.- Merci. Moi je trouve qu'il y a eu un effort de fait parce que d'habitude en délibération on votait des recrutements qui étaient déjà recrutés, qui étaient déjà en poste. Là on nous laisse 15 jours, parce que la personne de Belfort arrive le 4 juillet. On lui souhaite la bienvenue, on a quand même 4 jours. On vote une délibération, la personne démarre dans 4 jours. Mais enfin, c'est encore un poste de directeur, on ne les compte plus.

Avec tous ces recrutements, est-ce que vous trouvez que vos services fonctionnent avec plus d'efficacité ? Cela fait 2 ans que vous avez annoncé qu'il fallait remettre de l'ordre dans la

Maison d'Arles, j'espère que vous allez faire un bilan. Personnellement, ce n'est pas l'impression que j'ai, ce n'est pas non plus ce que disent les agents et les cadres. On a commencé par 170 000 € d'audit, je ne sais plus combien de directeurs recrutés, au bout de 2 ans on ne voit pas l'ombre d'une amélioration dans le fonctionnement de cette collectivité. Au contraire. Et vous allez encore faire retomber sur cette organisation la flambée des prix de l'énergie et des matières premières sur les catégories C et B, comme d'habitude, parce que les dépenses évoluant, vous allez encore faire croire à nos salariés, en les culpabilisant, qu'ils coûtent trop cher. Je pense que votre projet d'organisation est un vrai château de cartes qui menace de s'écrouler. J'espère que les Arlésiens vont s'en rendre compte le plus rapidement possible, dans les années qui viennent, voire dans les semaines qui viennent, cela devient de plus en plus catastrophique.

**Monsieur le Maire**.- Merci. Madame Paule Birot-Valon, vous voulez rajouter quelque chose, peut-être sur le tempo de la délibération ?

**Madame Birot-Valon**.- Les fonctions et les missions du Directeur du service du patrimoine et de la culture ne sont pas les mêmes que les missions du Directeur des événements. Ce sont deux missions différentes. Ils travailleront ensemble, bien sûr, mais ce sont deux missions différentes.

**Monsieur le Maire**.- Quand on voit la définition des postes c'est totalement différent, il ne faut donc pas faire d'amalgames. Je ne veux pas polémiquer, vraiment, ce n'est pas le sujet, mais je crois que si nous devons conforter et recevoir un peu plus de dirigeants, de chefs de services, de directeurs, c'est parce que l'encadrement ces dernières années a souffert et a été sacrifié, pour des raisons comptables et pour des raisons financières, dans nos services. Aujourd'hui notre tâche, et je le dis sans polémiquer, est de consolider l'encadrement dans nos services et de reconstituer un encadrement qui puisse piloter nos actions. Voilà pourquoi nous faisons passer un certain nombre de délibérations sur nos encadrements. C'est notre vision, c'est notre choix, nous avons besoin d'ingénierie, de cadres, de cadres formés, c'est la raison pour laquelle nous les formons dorénavant, et c'est la raison pour laquelle nous formerons nos agents dorénavant pour qu'ils aient l'information qu'ils n'ont pas pu avoir pendant tant d'années. Voilà pourquoi nous mettons l'accent sur l'encadrement qui nous paraît essentiel pour mener nos missions à bon terme. C'est un choix politique, et c'est le constat que nous faisons. Vous pouvez faire votre constat, comme l'a fait M. Girard, il peut mélanger à la fois la propreté dans les rues et le Airbnb, c'est votre rôle, c'est votre constat, notre rôle est de mener à bien la politique pour laquelle nous avons été élus et que nous mènerons jusqu'au bout, et c'est au bout que les Arlésiens jugeront notre travail.

**Monsieur Koukas**.- Comme vous, Monsieur le Maire, je ne veux pas polémiquer, mais force est de constater que les questions qui sont liées à l'encadrement et aux moyens qui sont donnés au personnel communal aujourd'hui sont relativement faibles. Je ne sais pas comment vous trouvez l'état de la ville aujourd'hui, je ne suis pas sûr de vous croire…

**Monsieur le Maire**.- Je sais dans quel état je l'ai trouvée il y a 2 ans, Monsieur Koukas. Ne venez pas me chercher là-dessus sinon on ne va pas…

**Monsieur Koukas**.- J'ai remarqué que quand vous me coupez c'est que je vous titille là où il faut, je vais donc continuer parce que je sais que c'est là que ça vous titille. Eh oui ! Cela fait 2 ans. Comme le disait Jacques Chirac « *Put*…, 2 ans ! ». Monsieur le Maire, cela fait déjà 2 ans. Force est de constater qu'il y a désormais un premier bilan à faire. Ou en tout cas, comme moi, lorsque je pars travailler à 7h15, d'écouter le matin au bar des avenues les Arlésiens qui me disent « Monsieur Koukas, on n'a jamais vu la ville aussi sale depuis ces 2 dernières années ». Alors nous ne devons pas vivre dans les mêmes quartiers et dans la même ville. Vraiment, je vous invite à aller sur l'avenue de Camargue, notamment récemment, ou bien sûr

la rue Pierre Leroux, qui est à côté de l'avenue Monplaisir. Allez-y, je vous y invite particulièrement. Je ne voulais pas polémiquer, vous m'invitez à polémiquer. Je vous pose juste la question de savoir si la ville…

**Monsieur le Maire**.- Je ne vous invite à rien, Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Vous voyez, vous me recoupez encore, je vous retitille. Je sens bien que c'est un sujet sur lequel, quand j'appuie, cela vous énerve. Je dis juste que les effectifs et les efforts auraient dû être mis justement sur les services comme le service entretien, comme le service de balai, comme les services de voirie, qui sont aujourd'hui en grande difficulté. Il n'y a qu'à écouter les agents municipaux pour entendre vraiment leur ressenti. Ils voient apparaître chaque mois des annonces de postes et des arrivées de cadres A mais malheureusement dans les services, derrière, ils sont à l'os. Alors oui, Monsieur de Carolis, depuis 30 ans, 40 ans, structurellement, parce que c'est la plus grande commune de France, nous avons des difficultés à gérer cette ville. Et jamais je n'ai tenu un discours où j'ai dit que c'était la faute aux précédentes municipalités ou votre faute. On a cet effet structurel qui fait que c'est compliqué, et vous le voyez aujourd'hui, véritablement, vous êtes confronté à cette difficulté. Je vous ai vu à TF1 hier, cela m'a d'ailleurs fortement interpellé, vous avez dit avoir multiplié par 3 le nombre de policiers municipaux ? Alors donnez-moi le chiffre exact de policiers municipaux aujourd'hui, Monsieur de Carolis.

**Monsieur le Maire**.- Nous avons 35 policiers municipaux.

**Monsieur Koukas**.- D'accord. Cela veut dire que vous n'avez pas multiplié par 3. Vous avez déjà fait un premier mensonge. Cela n'a pas été multiplié par 3.

**Monsieur le Maire**.- Eh si.

**Monsieur Koukas**.- Non.

**Monsieur le Maire**.- Nous en avions 12.

**Monsieur Koukas**.- Non. Nous en avions 17. Vous voyez, les chiffres sont têtus.

**Monsieur le Maire**.- Non. Alors là vous avez la mémoire courte, Monsieur Koukas. En 2 ans vous avez perdu votre mémoire.

**Monsieur Koukas**.- Non, ne vous inquiétez pas. Je suis encore jeune. J'ai la jeunesse avec moi.

**Monsieur le Maire**.- Il faut le prouver. Nous avions 12 policiers municipaux quand nous sommes arrivés…

**Monsieur Koukas**.- Nous en avons donc 36 aujourd'hui ?

**Monsieur le Maire**.- Et nous en aurons 60 à la fin du mandat.

**Monsieur Koukas**.- Mais répondez à ma question : 36 aujourd'hui ?

**Monsieur le Maire**.- Si ce n'est pas 36 c'est 35.

**Monsieur Koukas**.- Ah ! Si ce n'est pas 35 c'est 29.

**Monsieur le Maire**.- Nous avons triplé le nombre d'agents.

**Monsieur Koukas**.- D'accord. Pour quelle efficacité ? 0. C'est pour cela que j'insiste sur ces points-là…

**Monsieur le Maire**.- Je vois que vous portez…

**Monsieur Koukas**.- Je n'ai pas terminé. Vous voyez, vous me coupez pour la troisième fois.

**Monsieur le Maire**.- Parce que là vous venez de dire « efficacité 0 », cela veut dire que nos agents ne sont pas efficaces pour vous, c'est du mépris que vous avez pour nos agents.

**Monsieur Koukas**.- Vous avez raison. Comme d'habitude, nous sommes méprisants, tout ce que nous avons fait avant était mauvais et vous êtes le meilleur qui existe sur terre, Monsieur de Carolis. Ne vous inquiétez pas, les Arlésiens jugeront. Aujourd'hui, si vous estimez que la ville d'Arles est propre, si vous estimez que le parking des pompiers, au niveau de la caserne, où je me suis garé il y a 2 heures, est propre, alors nous n'habitons pas la même ville, Monsieur de Carolis. Moi, lorsque j'étais élu à la propreté, j'ai assumé les difficultés et le sentiment d'insalubrité, de saleté, qui était celui de la ville, mais aujourd'hui il n'a pas changé. En 2 ans. Ou alors vraiment, vous êtes plus souvent à Paris qu'à Arles.

**Monsieur le Maire**.- *(Rires.)* Celui qui est plus souvent à Paris qu'ici c'est vous. En tout cas vous n'êtes pas souvent à Arles. Moi je suis à Arles tous les jours.

**Monsieur Koukas**.- Vous me surveillez quand je vais à Paris passer mes week-ends ?

**Monsieur le Maire**.- Ne me coupez pas, Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Pas sur la vie privée, il ne vaut mieux pas.

**Monsieur le Maire**.- Vous savez très bien le nombre d'investissements que nous avons fait en matière de propreté de la ville, les outils que nous avons mis à disposition, le matériel que nous avons investi. Oui, moi je dis que la ville est beaucoup plus propre qu'avant. En revanche, là où il y a un gros travail à faire, et je dis cela avec beaucoup de modestie, c'est qu'il faut convaincre les Arlésiens à un moment donné de respecter le travail de nos agents. La ville le matin, Monsieur Koukas, elle est très propre.

**Monsieur Koukas**.- C'est le discours que l'on tenait à l'époque.

**Monsieur le Maire**.- Après, que certains décident de sortir leurs sacs poubelle, volontairement ou pas, à 10h du matin, là il va falloir travailler.

**Monsieur Koukas**.- Vous atterrissez. Vous avez exactement le discours que je tenais. Donc les discours s'inversent.

**Monsieur le Maire**.- Peut-être. En tout cas, pour nous c'est un discours…

**Monsieur Koukas**.- Cela prouve bien qu'il faut faire un petit bout de chemin l'un vers l'autre pour se comprendre, Monsieur de Carolis.

**Monsieur le Maire**.- Je ne ferai jamais un chemin vers vous, Monsieur Koukas…

**Monsieur Koukas**.- Moi oui, parce que je suis intelligent.

**Monsieur le Maire**.- Je vais vous dire pourquoi. Parce que les Arlésiens vous ont sanctionné

après 19 ans de politique. Nous sommes en train de réparer la Ville et dans tous les domaines.

**Monsieur Koukas**.- En termes de sanction, je crois que les Arlésiens…

**Monsieur le Maire**.- Nous sommes en train de réparer la Ville, Monsieur Koukas, dans tous les domaines, et cela vous dérange. Cela vous dérange de voir que l'on progresse, cela vous dérange de voir que petit à petit on applique notre programme, et vous serez surpris, Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Je ne suis pas sûr qu'en termes de sanction vous soyez très pertinent sur ce sujet puisque le candidat aux élections législatives qui a fait une campagne électorale sans même oser mettre le logo de La République en Marche a été discrédité et éliminé dès le premier tour dans sa propre commune. Donc en termes de discrimination…

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas, ne revenons pas sur les dernières élections…

**Monsieur Koukas**.- Le Maire d'Arles étrillé par le Rassemblement National et la Gauche Unie, c'est un très bon résultat pour la gauche. Et j'avoue que le Maire d'Arles battu dans sa propre ville, ça a été une satisfaction pour nous. Nous nous en réjouissons.

**Monsieur le Maire**.- Vous voyez, Monsieur Koukas, moi je ne m'allie pas avec l'extrême-droite ni avec l'extrême-gauche. Vous vous êtes allié avec l'extrême-gauche. Et cela va être votre tâche.

**Monsieur Koukas**.- Oh ! Honte à vous ! M. Muselier a bien raison de soutenir la gauche ! Et je comprends mieux les raisons de son désaccord avec vous. Oser nous comparaître, Monsieur de Carolis, c'est indigne de votre part !

**Monsieur le Maire**.- Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- On a l'habitude en termes d'indignité. Je remercie Renaud Muselier de m'avoir contacté et de soutenir Pierre Dharréville dans la 13ème circonscription ! Mais vous, vous n'avez pas levé un simple petit doigt, Monsieur de Carolis ! Rien ! Et M. Muselier l'a compris lors des élections régionales. Il a compris que vous n'alliez même pas oser appeler à voter pour lui, ni au premier, ni au second tour des élections. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Président de la Région, avec qui vous avez des rapports froids aujourd'hui, et on le paye d'ailleurs pour tous les projets que vous aviez. Où en est le dossier du toro-pôle aujourd'hui ? Nous le verrons au cours du mandat ? Non, nous ne le verrons pas. Qui a démissionné, par peur, du Parc naturel régional de Camargue ? Le Maire d'Arles qui n'a même pas eu les raisons de rester.

**Monsieur le Maire**.- *(Rires.)* Monsieur Koukas.

**Monsieur Koukas**.- Alors vous savez, vos leçons, aujourd'hui vous vous les gardez. Moi, à votre différence, je ferai toujours un pas vers vous, parce que je suis profondément humaniste. Là vous venez de marquer votre différence et votre vrai visage, celui que l'on connaît depuis le début, celui d'un homme finalement sectaire… On peut me couper le micro.

**Monsieur le Maire**.- Mais je ne vous ai pas coupé le micro, c'est vous qui vous agitez pour rien, Monsieur Koukas. Vous êtes hors propos, vous vous agitez pour rien, et je vais peut-être devoir un peu vous remettre dans vos…

**Monsieur Koukas**.- Non, puisque vous m'avez comparé à l'extrême-droite, c'est très méprisant par rapport à ma famille, par rapport à ma famille qui était engagée dans la

Résistance, Monsieur de Carolis. C'est un mépris à mon égard, de me comparer à vos amis qui sont dans ce Conseil municipal et qui sont pour l'extrême-droite. Alors je vous en prie, pas de familiarité, et pas de rapport à l'histoire familiale de chacun.

**Monsieur le Maire**.- Je peux m'exprimer, Monsieur Koukas ?

**Monsieur Koukas**.- Pas de cette façon-là. Comparer des militants de gauche comme l'étaient mes grands-parents, engagés dans la Résistance, qui ont assisté et qui ont vécu dans des camps de concentration. Pas de cette manière-là ! Jamais je ne serai d'extrême-droite !

**Monsieur le Maire**.- Revenez, revenez.

**Monsieur Koukas**.- Non, je ne reviens pas. Vous êtes méprisant !

*(M. Koukas range ses affaires.)*

**Monsieur le Maire**.- Mais pas du tout. Là vous faites un numéro, Monsieur Koukas, mais alors vraiment… Et c'est indigne de vous. De faire des amalgames comme cela, c'est indigne de vous.

**Monsieur Koukas**.- On le dira au Président Muselier.

**Monsieur le Maire**.- Et là vous vous sentez faible. Vous vous sentez faible parce que la gauche démocrate s'est alliée avec l'extrême-gauche. Eh oui, écoutez ce que M. Chaine a dit de vous.

*(M. Koukas, M. Rafaï et Mme Pams quittent la salle.)*

Je vois bien effectivement que vous fuyez le débat et que vous fuyez la réalité de votre situation. C'est dommage que les démocrates de gauche aient fait cette alliance et aient fissuré le front républicain, c'est quand même dommage. Mais bon… C'est comme cela, c'est vous qui l'avez cherché, c'est vous qui l'avez voulu.

**Monsieur Déjean**.- C'est une honte de qualifier la gauche d'extrême-gauche !

*(Réaction de l'Assemblée.)*

Cela vous fait rire en plus ? Honte à vous !

*(M. Déjean quitte la salle.)*

**Monsieur le Maire**.- Nous allons passer au vote sur la 29ème délibération. Qui est contre ?

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 34 voix (Pour le Grand Arles)**
**Contre : 2 voix (Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris)**
**Abstention : 1 (Madame Dominique Bonnet)**

C'est donc adopté, je vous en remercie. Madame Paule Birot-Valon, vous portez la numéro 30.

**N°DEL_2022_0169 :CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHEF DE SERVICE PILOTAGE TARIFICATION ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Rapporteur(s) :** Paule Birot-Valon,
**Service :** DRH - Service organisation et projets

Les besoins de la Direction des Finances nécessitent la création d'un emploi permanent de chef de service pilotage tarification et recettes de fonctionnement afin d'exercer notamment les missions suivantes :
- piloter les travaux conduisant à l'optimisation des bases fiscales ;
- piloter la tarification des services de la ville et des budgets annexes en liaison avec la réglementation en vigueur et les objectifs fixés par l'autorité territoriale ;
- participer à l'analyse de la situation financière des établissements et services de la ville ;
- analyser et contrôler les états prévisionnels / réalisés des recettes de fonctionnement dans le cadre du dialogue de gestion ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Considérant que les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires ;

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique dans le même cadre d'emplois;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de chef de service pilotage tarification et recettes de fonctionnement ;

Considérant que l'accomplissement de ces missions relève du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ;

Je vous demande de bien vouloir :

**1- CRÉER** un emploi permanent de chef(fe) de service pilotage tarification et recettes de fonctionnement

**2- AUTORISER** Le Maire à recruter un agent titulaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique dans le même cadre d'emplois

**3- DIRE** que la rémunération de cet agent s'effectuera sur la base des échelons inscrits dans le cadre d'emplois des attachés Territoriaux

**4. DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent titulaire ou non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours

**4- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tout acte à intervenir dans cette procédure.

**Madame Birot-Valon**.- Merci, Monsieur le Maire. Cet emploi de chef de service pilotage

tarification et recettes de fonctionnement s'est traduit par la création d'un poste au tableau des effectifs annexé au budget primitif qui a été adopté le 10 février dernier. Ainsi, sur la base des recommandations de la Préfecture, et comme nous l'avons fait lors du précédent Conseil municipal, il convient donc de sécuriser juridiquement ce recrutement en prenant une délibération spécifique. Un appel à candidatures externe a été lancé pour recruter un chef de service pilotage tarification et recettes de fonctionnement dont les missions seront : de piloter les travaux conduisant à l'optimisation des bases fiscales, piloter la tarification des services de la Ville et des budgets annexes en liaison avec la règlementation en vigueur et les objectifs fixés par l'autorité territoriale, de participer à l'analyse de la situation financière des établissements et services de la Ville, et d'analyser et de contrôler les états prévisionnels réalisés des recettes de fonctionnement dans le cadre du dialogue de gestion.

Je vous demande donc de bien vouloir créer un emploi permanent de chef de service pilotage tarification et recettes de fonctionnement, et d'autoriser M. le Maire à recruter un agent titulaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8, 2ème alinéa, du Code général de la fonction publique dans le même cadre d'emploi.

**Monsieur le Maire**.- Merci beaucoup. Qui est contre ?

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**
**Pour : 34 voix (Pour le Grand Arles)**
**Abstentions : 3 (Madame Dominique Bonnet, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris)**

Merci. Et la 31 concerne les décisions que j'ai été amené à prendre.

*COMPTE RENDU DE GESTION*

**N°DEL_2022_0170 :COMPTE RENDU DE GESTION - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Rapporteur(s) :** Patrick de Carolis,
**Service :** Assemblées

Par délibération n°DEL 2021-0195 du 4 novembre 2021, le Conseil Municipal a délégué au Maire des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal. En outre le Maire doit en rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-joint :

- le compte rendu de gestion des décisions n°22-185 au n°22-271.

- la liste des marchés notifiés du 26 avril 2022 au 24 mai 2022.

**Monsieur le Maire**.- Avez-vous besoin d'explications ou d'éclaircissements sur ces décisions ? *(Pas d'observation.)*

C'est donc ainsi que se termine ce Conseil municipal. Je vous remercie de votre présence.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

La séance est levée à 20 heures 45.